

GESTION
GLOBALE
DES
RESSOURCES
HUMAINES



RAPPORT
ANNUEL
2010



Sommaire

Organes d'administration, de direction et de contrôle	2
Le mot du Président	3
L'activité du Groupe	4
<hr/>	
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 15 juin 2011	9
Rapport de Gestion	10
Texte des projets de résolutions	37
<hr/>	
Comptes consolidés	41
Données Financières	42
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	78
<hr/>	
Comptes sociaux	81
Données Financières	82
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	101
<hr/>	
Gouvernement d'entreprise	103
Rapport du Président sur la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne	104
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	112
Informations complémentaires	114
<hr/>	
Autres informations	117
Autres informations juridiques	118
Responsables du contrôle des comptes	125
Liste des sociétés du Groupe	126



Organes d'administration, de direction et de contrôle

Conseil d'Administration

Daniel AUGEREAU	Président
Nadine GRANSON	Administrateur
Yvon DROUET	Administrateur
Julien VANEY	Administrateur

Direction

Daniel AUGEREAU	Président-Directeur Général
Yvon DROUET	Direction Financière
Sophie SANCHEZ	Direction Ressources Humaines
François PINTE	Secrétariat Général
Martine MICHELI	Développement Europe
Nadine GRANSON	Gestion Trésorerie
Julien VANEY	Développement et Innovation
Florence KRYNEN	Direction Juridique
Martine BAUD	Direction Exploitation
Roland PICHAUD	Direction Informatique
Martial LOYANT	Direction Comptable
Marc de TERNAY	Crédit Manager
Florence CORMERAIS	Service Communication
Arnaud HUGUES	Service Marketing

Commissaires aux Comptes

Cabinet FIGESTOR
Cabinet JM AUDIT et CONSEILS



Le mot du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

C'est avec une grande satisfaction que notre Groupe, après une année 2009 particulièrement déstabilisée par une crise financière mondiale, a terminé l'exercice 2010 avec un chiffre d'affaires record de 1,23 milliard d'euros.

Notre progression de 30,1% par rapport à l'année précédente nous a permis de surperformer à nouveau notre croissance à la fois en France (+ 17,8%) et surtout dans les 12 autres pays où nous sommes implantés en Europe et au Canada (+54,1%).

Notre volonté de préserver nos forces vives, le respect de notre « feuille de route » et la poursuite de notre stratégie d'internationalisation ont porté leurs fruits et nous ont donné raison de croire en nos métiers et d'avoir confiance en l'avenir.

L'International représente désormais plus de 40% de l'activité globale du Groupe contre 34% en 2009, notre objectif de porter ce niveau à 50% devrait ainsi pouvoir être atteint pour fin 2012.

Cette dynamique de croissance, renforcée par une maîtrise rigoureuse de nos coûts, la forte mobilisation de nos équipes, le développement de notre réseau d'agences, ont consolidé nos fondamentaux et permis d'obtenir un résultat opérationnel courant qui a progressé de 164% et un résultat net de 80%.

Ces excellentes performances nous permettent aujourd'hui de renforcer notre place de premier Groupe Français indépendant en Gestion des Ressources Humaines et d'avancer sur le chemin du TOP 5 Européen.

Sur un marché durablement soutenu par des besoins structurels liés à la mondialisation, nous abordons 2011 avec optimisme et entendons poursuivre notre politique de croissance avec ambition. Le succès des intégrations de Global Job & Services en Suisse, d'Olympia Espagne et d'Olympia Portugal, ouvre la voie à de nouvelles conquêtes sur les principaux marchés européens. Dans cette perspective, notre projet d'implantation en Allemagne s'impose comme un atout-clé.

Devant ces bons résultats, nous avons décidé de distribuer un dividende de 0,50 € par action afin de vous remercier de votre fidélité et de nous accompagner dans nos projets futurs. Nous avons par ailleurs décidé d'augmenter notre capital pour le porter à 121.810.000 euros, par incorporation de réserves, permettant ainsi de distribuer 2 actions gratuites pour 3 détenues.

Disposant aujourd'hui de moyens importants pour faire face à nos ambitions et renforcer notre leadership grâce à nos équipes et notre trésorerie disponible, nous sommes convaincus qu'un avenir très prometteur s'offre à SYNERGIE.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires, en l'assurance de nos sentiments distingués.

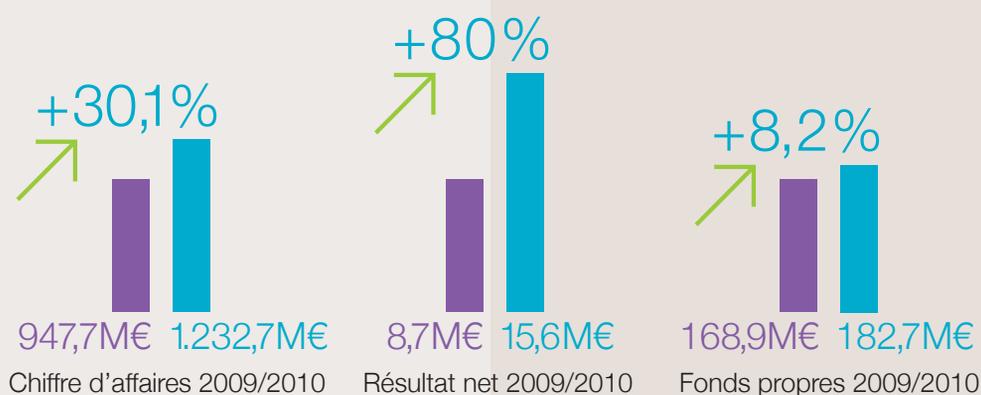
Daniel AUGEREAU,
Président-Directeur Général

L'activité du Groupe

1 Synergie en bref...

Synergie, 1^{er} groupe français indépendant en Gestion des Ressources Humaines

Des performances supérieures aux marchés



Une offre globale élargie pour couvrir tous les besoins liés aux ressources humaines :

Travail temporaire / Out-placement / Conseil / Portage salarial / Recrutement / Ingénierie sociale / Mission Handicap / Formation

Plus de 80 000 entreprises clientes

2 200 collaborateurs permanents

Un développement équilibré grâce à un positionnement multi-secteurs et multi-clients



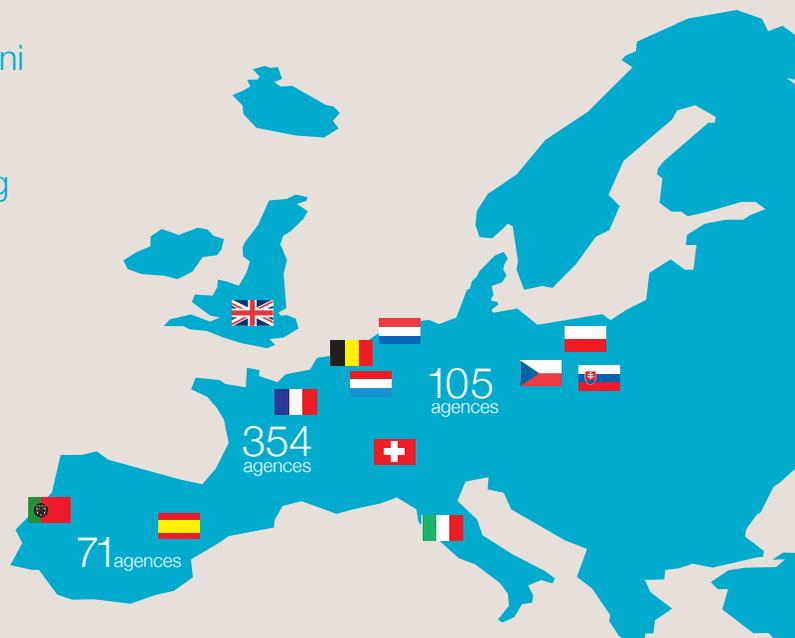


En route pour le TOP 5 européen

Une présence
dans **13** pays
avec **552** agences



- France
- Royaume-Uni
- Pays-Bas
- Belgique
- Luxembourg
- Suisse
- République Tchèque
- Pologne
- Slovaquie
- Espagne
- Portugal
- Italie
- Canada

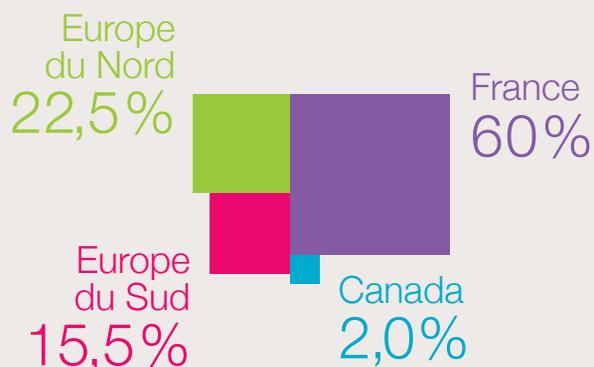


Le succès d'une stratégie de croissance internationale

Part du CA
à l'International



% du CA 2010





2010, le retour à une forte croissance

Un **chiffre d'affaires record** de 1.232,7 M€, en progression de 30,1 %

Une **hausse de + 54,1 %** de l'activité à l'**international**

Une **contribution immédiate** de 3 acquisitions réalisées en 2010
(Olympia Espagne, Olympia Portugal et Global Job & Services en Suisse)

Des performances portées par toutes les zones géographiques

En millions d'euros	Résultat opérationnel courant (1)				Résultat net	
	2010		2009		2010	2009
	M€	%CA	M€	%CA		
France	21,7	2,9%	8,9	1,4%	7,5	6,9
Europe du Sud	5,3	2,8%	0,9	0,9%	2,7	(0,1)
Europe du Nord et Est	10,8	3,9%	4,3	2,2%	5,2	1,7
Canada	0,6	2,6%	0,5	2,6%	0,2	0,2
Total	38,5		14,6		15,6	8,7

(1) Avant amortissements et dépréciations des incorporels

Une **trésorerie disponible supérieure à 59 M€**

Consolidés en millions d'euros	31/12/10	31/12/09
Capitaux propres	182,7	168,9
Trésorerie nette des soldes bancaires	59,4	73,1
Capacité d'autofinancement	23,4	14,0
Investissements industriels	3,5	3,4



Synergie, en pôle position pour gagner de nouvelles parts de marché en Europe

La poursuite de la forte croissance
du chiffre d'affaires au 1^{er} trimestre 2011 :

↗ +32,4%

Deux objectifs pour 2011 :

- Acquisition en Allemagne dans un marché en plein développement
- Une hausse du CA du Groupe supérieure à 15 %

L'action Synergie en progression de 13%

sur un an au 16/05/2011



Valorisation de 329 M€

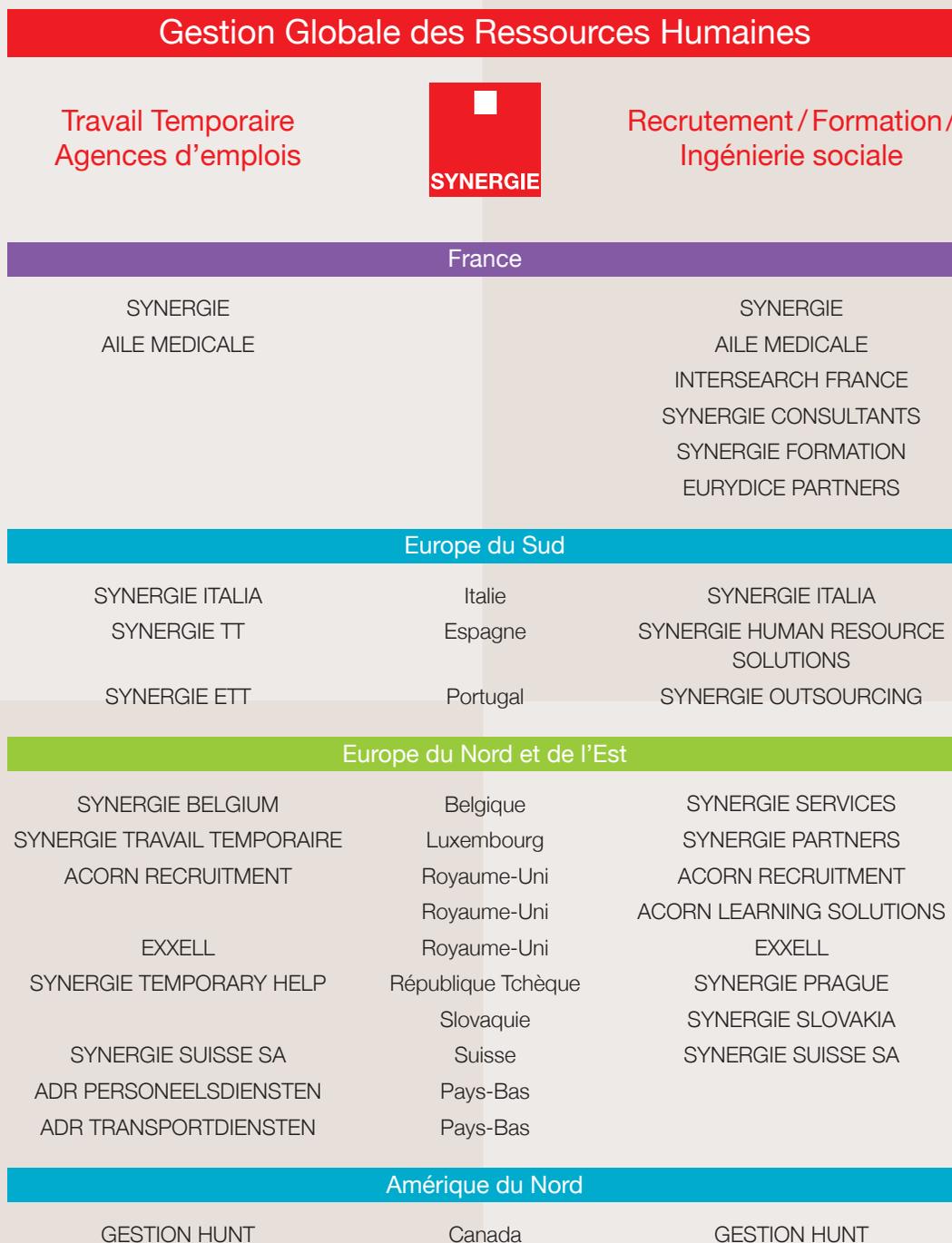
Cours : 22,48 €

Code Isin – Mnémo : FR0000032658 - SDG



2 Le Groupe en avril 2011 :

Organigramme des sociétés consolidées par secteur d'activité





Rapport du Conseil d'Administration

à l'Assemblée Générale
du 15 juin 2011

RAPPORT DE GESTION

Activité du Groupe Synergie en 2010

Comptes consolidés et comptes sociaux

Événements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir

Gouvernement d'entreprise

Gestion des risques

Développement durable

Vie du titre Synergie

Autres rappels légaux

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS



RAPPORT DE GESTION

1 Activité du Groupe SYNERGIE en 2010

SYNERGIE :
UN ACTEUR EUROPEEN DE RÉFÉRENCE
EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Groupe SYNERGIE est devenu au fil des ans un acteur de référence en Gestion des Ressources Humaines, se positionnant à la sixième place des groupes intervenant en Europe, l'International représentant désormais plus de 40% du chiffre d'affaires consolidé.

Leader en France, présent dans 13 pays (Europe et Canada) avec un réseau de 552 agences et incontournable dans l'industrie et le BTP, le Groupe SYNERGIE intervient de façon croissante dans les secteurs tertiaires spécialisés, les bureaux d'études, le commerce, les services et les nouvelles technologies de l'information

et de la communication, en s'appuyant sur la parfaite connaissance des besoins de chaque utilisateur.

Le Groupe SYNERGIE s'affirme désormais comme l'un des meilleurs spécialistes en Gestion Globale en Ressources Humaines : travail temporaire, recrutement, out-placement, ingénierie sociale, conseil et formation, chacun de nos métiers nécessitant souplesse, performance et compétitivité afin de répondre aux exigences de nos clients auprès desquels nous agissons en tant que véritables et fidèles partenaires.

2 200 collaborateurs permanents interviennent quotidiennement pour déléguer près de 50 000 employés en Equivalent Temps Plein (E.T.P.), auprès de 80 000 entreprises clientes, en France et en dehors de l'hexagone.

Chiffres-clés (données consolidées)

En millions d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires	1.232,7	947,7
Résultat opérationnel courant (1)	38,6	14,6
Résultat opérationnel	34,2	15,9
Résultat financier	(0,6)	0,0
Résultat avant impôt	33,6	15,9
Résultat net de l'ensemble consolidé	15,6	8,7
Dont part du Groupe	15,4	8,6

(1) Résultat Opérationnel courant avant amortissement et dépréciation des incorporels



1.1 Activité de l'intérim en France, de SYNERGIE et de ses filiales françaises

1.1.1 La gestion des Ressources Humaines en 2010 en France

Le chiffre d'affaires global réalisé par les Entreprises de Travail Temporaire (ETT) en France est en hausse de 16% par rapport à 2009, avec 527 000 intérimaires équivalent temps plein en moyenne.

Selon les données établies par le PRISME, syndicat professionnel des Entreprises de Travail Temporaire, ces évolutions positives ont quasiment concerné l'ensemble des régions françaises, mais de manière contrastée.

Le Travail Temporaire a de nouveau renforcé sa présence dans tous les secteurs économiques, les agences étant devenues des « Agences d'Emploi » intervenant dans tous les domaines se rapportant à la gestion flexible des Ressources Humaines et matérialisant ainsi le transfert progressif des missions de Pôle Emploi vers l'intérim.

Les évolutions législatives

L'environnement législatif continue de favoriser les Entreprises de Travail Temporaire (ETT), grâce à l'évolution des lois depuis le milieu des années 2000 qui permettent désormais d'envisager avec une certaine confiance l'avenir de ce secteur à moyen et long terme, des tendances de fond similaires se dessinant en Europe, conduisant les ETT à développer leurs prestations (loi Biaggi en Italie, agrément pour exercer le placement au sein des ETT en Belgique) auprès de tous les secteurs d'activités.

En outre, la Directive Européenne relative au Travail Temporaire a été adoptée définitivement en octobre 2008 par le Parlement Européen et inscrite dans le Traité de Lisbonne, avec un délai de transposition dans les Etats membres arrêté au 5 décembre 2011.

Ce texte vise à assurer la protection des travailleurs temporaires en respectant le principe de l'égalité de traitement. Il vise à garantir un niveau minimum de protection effective aux intérimaires et à mieux valoriser l'intérim dans certains États.

En France, la Fonction Publique s'est également ouverte à l'intérim, avec la Loi du 3 août 2009.

Les trois grands corps concernés qui sont la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière totalisent près de 5 millions d'employés et pourraient offrir aux ETT de nouveaux débouchés avec 100 000 à 150 000 employés en missions temporaires.

Rappelons également que la loi « Fillon » sur les départs en retraite (janvier 2004) et la loi « Borloo » de programmation pour la cohésion sociale (janvier 2005) voient leurs effets positifs s'amplifier d'année en année au bénéfice des entreprises spécialisées en Gestion Globale des Ressources Humaines.

Cette dernière a mis fin au monopole de Pôle Emploi dans les domaines du placement et de l'accompagnement des chômeurs en autorisant les ETT à proposer désormais l'ensemble de leurs prestations en Ressources Humaines (placement, recrutement, conseil...) auprès des entreprises utilisatrices qui bénéficient aujourd'hui de l'expertise des sociétés d'intérim pour toutes les fonctions liées aux Ressources Humaines, préfigurant l'externalisation complète de ce secteur.

Enfin, la loi qui offre aux salariés ayant commencé à travailler avant 17 ans la possibilité de prendre leur retraite à 60 ans, allée aux tendances démographiques (« papy boom ») laisse entrevoir entre 2011 et 2015 un nombre annuel moyen de plus de 700 000 départs en retraite, qu'il faudra, pour la plupart, remplacer. Les évolutions législatives récentes relatives aux retraites ne devraient pas impacter significativement cette tendance.



1.1.2 SYNERGIE en France

Dans un contexte de redémarrage progressif de l'activité faisant suite à la crise financière mondiale, SYNERGIE a fait mieux que la profession, avec une croissance de l'activité de 17,8% (contre 16% pour le marché selon l'indicateur du PRISME) ayant bénéficié de ses atouts traditionnels et des décisions stratégiques mises en œuvre courant 2009, avec pour objectif de préserver les forces commerciales et opérationnelles et de mobiliser l'ensemble des collaborateurs.

Le dynamisme de l'activité, conjugué à l'ensemble des mesures prises en 2009 (maîtrise accrue des charges générales, suivi drastique du recouvrement client, etc.) a permis au réseau de retrouver le chemin de la croissance.

La diversification des activités dans le domaine du placement, de la formation, du handicap s'est accélérée.

Il en est de même des réponses aux consultations des marchés publics pour lesquels il a été constitué une cellule spécialisée, le développement dans ce secteur étant confirmé, malgré la réduction significative, dès 2010, du recours aux opérateurs privés sur les marchés Pôle Emploi.

Une clientèle composée de PME/PMI et de Grands Comptes

SYNERGIE a développé une stratégie très proactive de conquête de nouveaux clients dans son cœur de cible, les PME/PMI, qui représentent 61% du chiffre d'affaires du Groupe, tout en répondant aux appels d'offres « Grands Comptes », émis notamment par les collectivités publiques et parapubliques, dont la contribution au chiffre d'affaires est en nette augmentation.

Le développement des spécialisations

La demande de personnel de plus en plus qualifié a entraîné une spécialisation accrue de l'activité de nos agences généralistes, se scindant dans les grandes villes, pour offrir des services adaptés aux métiers spécifiques.

Des évolutions différenciées par secteur

Les tendances reflètent celles constatées par l'ensemble des acteurs de la Profession, le secteur industriel ayant été plus sensible au début du retournement de cycle économique.

Toutefois le recours moindre aux intérimaires dans le secteur automobile n'a pas pesé sur SYNERGIE, dans la mesure où notre implantation y reste encore très modérée.

L'offre globale de services

L'offre de services du Groupe se décline aujourd'hui autour d'axes majeurs :

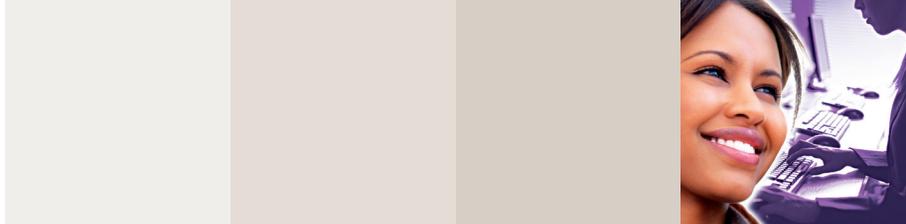
La qualité, illustrée par les outils performants de validation de candidats, confirmée par la certification ISO 9001 version 2008 ;

Le reporting, basé sur l'échange de données informatisées. A ce titre, SYNERGIE s'est associée depuis juin 2006 aux trois « majors » du Travail Temporaire pour mettre en place PIXID, base de dématérialisation des procédures administratives permettant une meilleure politique de référencement des prestataires par les clients ;

La Gestion Globale des Ressources Humaines, permettant à nos clients d'optimiser leurs ressources (identification des besoins, conseils en recrutement, mise à disposition de personnel spécialisé, formation, évaluation, ingénierie sociale, etc.)

Cette stratégie de présentation d'une offre globale s'était concrétisée dès la fin 2008 pour la région Ile-de-France avec la création du 1^{er} « Open Center », entièrement dédié aux Ressources Humaines où l'ensemble des services RH du Groupe a été réuni sur près de 1 000 m² de bureaux à Paris.

Ce modèle sera prochainement dupliqué avec des ouvertures en France dont une à Nantes en mai 2011, et dans le centre de grandes métropoles européennes.



Une Entreprise Socialement Responsable, avec notamment :

- L'intensification de la mission handicap, et plus de 1 000 intérimaires délégués au cours de l'exercice, grâce à la convention nationale signée avec l'AGEFIPH en octobre 2008 ;
- La participation couronnée de succès au Plan Espoirs Banlieue avec près de 580 jeunes résidant en ZUS et CUCS recrutés en mission d'intérim d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- La sécurité, consistant à sensibiliser chaque salarié aux normes de protection ;
- L'accompagnement et le suivi des salariés détachés, afin d'optimiser les dispositifs de « sécurisation des parcours professionnels » ;
- Le développement des actions de formation, avec de nouveaux supports (e-learning, tutorats...) répondant aux besoins accrus des clients ;
- L'ingénierie sociale, avec notre activité d'accompagnement et de reclassement de demandeurs d'emploi.

1.2 Activité du Groupe à l'International présent aujourd'hui dans 13 pays

Le chiffre d'affaires hors France, soit 493,4M€, représente 40% de l'activité du Groupe à fin 2010 contre 11% en 2002 et constitue un véritable relais de croissance et de rentabilité.

La progression de l'international en 2010 (+54%) a été nettement plus forte qu'en France, y compris à périmètre constant (+37%).

Sur cette période, les différentes zones d'implantation se sont révélées prépondérantes, justifiant notre stratégie de développement à l'International.

Au cours de l'année 2010, les filiales du Groupe SYNERGIE à l'International ont témoigné de performances sur leur marché respectif, dégagant un résultat nettement bénéficiaire.

Le tableau suivant fait état des progressions des filiales de SYNERGIE comparativement au marché, lorsque l'association professionnelle locale des employeurs de travail temporaire a publié des statistiques annuelles.

croissance 2010/2009	marché	SYNERGIE
France	16%	18%
Belgique	14%	40%
Pays-Bas	3%	16%
Italie	23%	53%

Les décisions stratégiques prises en France dès le début 2009 ont également été appliquées à l'International et ont été particulièrement bénéfiques.



1.2.1 En Europe du Sud

L'évolution de l'activité en Europe du Sud a été marquée par :

- Un rebond particulièrement significatif en Italie et au Portugal, faisant suite à une année 2009 où la sensibilité à la crise était plus forte qu'en Europe du Nord ;

- L'intégration des réseaux issus du groupe OLYMPIA en Espagne (janvier 2010) et au Portugal (juin 2010) ;

- Un contexte toujours tendu en Espagne.

En millions d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires	190,7	103,0
Résultat opérationnel courant	5,3	0,9
Résultat financier	(0,4)	(0,3)
Résultat net de l'ensemble consolidé	2,6	(0,1)

La très forte progression de l'activité (+85,2%), y compris à périmètre constant (+44,3%) démontre une performance propre au groupe SYNERGIE

Le taux de pénétration du Travail Temporaire reste toutefois aux alentours à 1% dans les trois pays constituant l'« Europe du Sud », ce qui laisse augurer de belles perspectives à court terme.

Italie

Le chiffre d'affaires, porté par une clientèle mixte de Grands Comptes et de PME/PMI sur le modèle de la France, a progressé de 53% sur l'ensemble de l'année, avec un second semestre particulièrement performant (+60%).

Le résultat opérationnel courant qui s'élève à 4M€ (contre 1,2M€ en 2009) a également bénéficié de mesures drastiques de restructuration prises dès le début de l'exercice 2009.

Espagne

L'intégration du réseau OLYMPIA, acquis à la fin de l'exercice 2009 a permis d'insuffler à SYNERGIE TT Espagne une nouvelle dynamique et d'acquies une dimension supérieure, avec une organisation rationalisée, les sièges des deux réseaux ainsi que certaines agences ayant été regroupés.

Le chiffre d'affaires qui atteint 66M€ à fin 2010 contre 23,3M€ à fin 2009 a presque triplé, démontrant une belle réactivité dans un contexte local où la reprise de l'intérim a été plus lente à se dessiner. A cet égard on soulignera qu'à périmètre constant, après un premier trimestre stable par rapport à 2009, la progression de l'activité sur la période avril à décembre 2010 a été de 19,2%.

Cette hausse de l'activité a conduit à dégager un résultat opérationnel non courant de 1,1M€ et un résultat net bénéficiaire de 0,2M€, compte tenu de l'amortissement des fonds de commerce acquis (0,3M€), des frais de restructuration du réseau OLYMPIA (0,4M€).

Portugal

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010, est en forte croissance (+79%), soit 47% à périmètre constant, bénéficiant également de l'apport du réseau OLYMPIA.

Il en ressort un résultat opérationnel non courant de 0,2M€ et un résultat net de 0,9M€ compte tenu d'une acquisition d'OLYMPIA à des conditions avantageuses évaluées à un montant de 0,7M€, lequel a été inscrit en produit au cours de l'exercice.

1.2.2 En Europe du Nord et de l'Est

La progression de l'activité du Groupe en 2010, très élevée en Europe du Nord et de l'Est (+40%) y compris à périmètre constant (+33,3%) a concerné l'ensemble des zones géographiques.



En millions d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires	277,8	198,5
Résultat opérationnel courant	10,8	4,3
Résultat financier	(0,5)	(0,4)
Résultat net	5,2	1,6

Royaume-Uni

Le chiffre d'affaires s'est établi à 109M€ contre 77M€ en 2009 (+41%, soit +31% à périmètre et devise constante).

L'économie britannique, particulièrement affectée par la crise fin 2008 et en 2009, a redémarré dès le second trimestre 2010, ce qui a bénéficié en premier lieu à l'intérim.

L'accroissement de l'activité conjugué aux réductions de coûts de structure opérées précédemment ont déclenché un effet de levier sur le résultat opérationnel courant qui s'établit à 3M€ ; les amortissements des incorporels (0,8M€), l'arrêt d'une activité périphérique et les frais financiers (0,6M€) ont conduit à un résultat net de 0,6M€.

Le développement confirmé de certains grands comptes, où la délégation du management des services en ressources humaines s'accroît par l'intermédiaire d'implants (*in house*), garantissent un bon niveau d'activité pour 2011.

Belgique / Luxembourg

Le chiffre d'affaires de la zone Belgique / Luxembourg s'est établi au record historique de 123,5M€ (+40%) confirmant le dynamisme de la filiale belge.

Le résultat opérationnel s'est élevé à 6,5M€ (contre 3,6M€ en 2009) et le résultat net à 3,8M€ (dont 2,5M€ sur le second semestre), contribuant pour une part très significative au bénéfice net consolidé du Groupe.

Pays-Bas

Le chiffre d'affaires réalisé en 2010 s'est élevé à 23,1M€ (+16%) dans un marché qui a redémarré seulement au second trimestre.

Les spécialités de notre réseau (transport logistique, optimisation du détachement de salariés issus de l'Europe de l'Est) ont favorisé ces performances très satisfaisantes.

Il en a résulté un résultat opérationnel courant de 1,2M€ et un bénéfice net de 0,7M€.

Suisse

SYNERGIE SUISSE, issue de la fusion d'INTERACTIF CONSEILS EN PERSONNEL acquise en mars 2008 et de GLOBAL JOB & SERVICES, acquise en mai 2010, a vu son activité progresser de 85% et de 20% à périmètre constant, affichant un résultat net équilibré.

Il convient de rappeler que des actions fortes avaient été entreprises pour conserver la clientèle et bénéficier de la reprise dans un pays où la pression sur les marges s'est accentuée pendant la crise, en particulier dans l'industrie horlogère et le bâtiment.

La restructuration de l'entreprise parallèle à la fusion, conjuguée à une nette reprise du marché en 2011, doit permettre d'améliorer très significativement la rentabilité.

Europe de l'Est

Les filiales tchèques ont réalisé un chiffre d'affaires global de 2,6M€, contre 2,2M€ en 2009 avec une poursuite du développement de l'activité de travail temporaire au niveau de grands comptes tertiaires principalement, et effectué un retour aux bénéfices.

1.2.3 Au Canada

SYNERGIE intervient au Canada avec un réseau de 20 bureaux exerçant leur activité sous la marque HUNT PERSONNEL (4 franchises, les autres en gestion directe).

Le chiffre d'affaires de la filiale canadienne est en hausse de 33% et de 20% à périmètre constant, le résultat opérationnel s'établissant à 0,6M€.

La signature d'accords avec de grands comptes dès les premiers mois de 2011, et la poursuite de l'extension au niveau national, augurent d'une activité soutenue sur l'exercice en cours.



2 Comptes consolidés et comptes sociaux

En application du Règlement Européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres présentent leurs

comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

2.1 Comptes consolidés du Groupe

2.1.1 Le périmètre 2010

Le périmètre des entités consolidées figure en note n°3 de l'Annexe aux comptes consolidés.

SYNERGIE a poursuivi sa politique de croissance externe, répondant à sa stratégie d'internationalisation.

Ainsi, les acquisitions suivantes ont été opérées au cours de l'exercice :

SUISSE

En mai 2010, SYNERGIE, a acquis 100% du capital de la société de droit suisse GLOBAL JOB & SERVICES.

Parallèlement SYNERGIE a racheté 10% d'INTERACTIF CONSEILS EN PERSONNEL, autre filiale suisse acquise en 2008, pour en détenir la totalité du capital.

A la suite de ces opérations, les deux filiales helvétiques ont fusionné pour devenir SYNERGIE SUISSE.

Le maillage du territoire a ainsi été renforcé, avec des coûts de structure optimisés par le regroupement des sièges sociaux.

PENINSULE IBERIQUE

En décembre 2009, SYNERGIE avait renforcé sa présence en Espagne avec la reprise du fonds de commerce de la société OLYMPIA EMPLEO ETT.

Cette acquisition a accru de manière significative la présence de SYNERGIE en Espagne, portant le réseau à 34 agences. Le chiffre d'affaires a ainsi atteint 66M€ en 2010.

Les agences du réseau OLYMPIA, qui ont été immédiatement intégrées dans SYNERGIE TT Espagne et pris la dénomination commerciale SYNERGIE sont particulièrement spécialisées dans les activités tertiaires et les call centers.

L'opération réalisée dans les derniers jours de décembre 2009 a eu un impact sur le compte de résultat du groupe à compter de l'exercice 2010.

En juin 2010, trois autres filiales ibériques du Groupe OLYMPIA ont été reprises et principalement la société de travail temporaire portugaise OLYMPIA ETT, également spécialisée dans le tertiaire et les call centers, dont le chiffre d'affaires annuel est de l'ordre de 5M€.

SYNERGIE ETT et OLYMPIA ont fusionné dès décembre 2010, renforçant le poids de notre présence au Portugal.

Les sociétés INTERHUMAN Espagne et INTERHUMAN Portugal, ont quant à elles complété la palette des services proposés (détachement, outsourcing, formation...) dans leur zone respective.

AUTRES OPÉRATIONS DE FUSION

Il convient de rappeler la fusion en France de SYNERGIE avec sa filiale PERMANENCE EUROPEENNE dès janvier 2010, et le regroupement des sociétés de travail temporaire britanniques ACORN RECRUITMENT, ADVANCE PERSONNEL et CONCEPT STAFFING.



2.1.2 La structure bilantielle

La lecture du bilan consolidé de SYNERGIE met en évidence :

A l'actif

- le maintien des écarts d'acquisition à un niveau modéré (58,8M€) ;
- la diminution des autres immobilisations incorporelles, portées à 11,7M€, qui comprennent notamment les clientèles acquises, nettes des amortissements constatés ;
- une légère augmentation des immobilisations corporelles supportant l'activité du Groupe (12,6M€) ;
- la forte hausse du poste clients liée à la croissance ;
- un niveau de trésorerie élevé (75,1M€).

Au passif

- l'augmentation des capitaux propres qui s'établissent à 182,7M€ ;
- une diminution des passifs non courants par le remboursement des emprunts moyen terme (6M€) ;
- une augmentation des passifs courants, liée à l'activité.

2.1.3 Le compte de résultat

Chiffres consolidés significatifs par zone géographique

En millions d'euros	Chiffre d'affaires		Ebita (*)		Résultat opérationnel		Résultat net	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
France (**)	739,3	627,5	21,7	9,0	20,6	11,6	7,6	6,9
Italie	105,4	68,8	4,0	1,2	3,1	(0,5)	1,6	0,1
Espagne	66,0	23,3	1,1	(0,4)	0,5	0,9	0,2	(0,4)
Portugal	19,3	10,8	0,2	0,1	1,1	0,1	0,9	0,1
Europe du Sud	190,7	103,0	5,3	0,9	4,7	0,5	2,7	(0,1)
Belgique, Luxembourg	123,5	88,3	6,5	3,6	6,1	3,5	3,8	2,5
Pays-Bas	23,1	19,9	1,2	0,3	0,9	(0,1)	0,7	(0,1)
Royaume-Uni	109,1	77,3	3,0	1,0	1,5	0,6	0,6	0,1
Suisse	19,4	10,5	0,1	(0,4)	0,1	(0,4)	0,1	(0,4)
Europe de l'Est	2,6	2,2	0,0	(0,3)	0,0	(0,3)	0,0	(0,4)
Europe du Nord	277,8	198,3	10,8	4,3	8,5	3,3	5,2	1,7
Canada	24,9	18,7	0,6	0,5	0,3	0,4	0,2	0,2
TOTAL	1.232,7	947,5	38,5	14,6	34,2	15,9	15,6	8,7

(*) résultat opérationnel courant avant amortissement et dépréciation des incorporels.

(**) Il convient de noter aux fins de bonne comparabilité que la réforme de la taxe professionnelle en France a conduit à enregistrer le nouvel impôt (CVAE), soit 9,5M€ en charge d'impôt à compter de 2010.



Le chiffre d'affaires

SYNERGIE a affiché des surperformances sur l'ensemble des marchés où le Groupe est présent, réalisant un chiffre d'affaires global en croissance de 30%, et même légèrement supérieur au second semestre.

La part contributive du placement et les autres activités de Ressources Humaines (formation, outsourcing...) se maintient à 1,7% du chiffre d'affaires global, avec un potentiel de marge supérieure à celle de nos activités traditionnelles.

Le résultat opérationnel courant avant dépréciation des incorporels

En millions d'euros	2010 (S1)	2010 (S2)	2010	2009
Chiffre d'affaires	549,4	683,3	1.232,7	947,5
Résultat opérationnel courant	15,3	23,2	38,5	14,6
Soit en % du chiffre d'affaires	2,8%	3,4%	3,1%	1,5%

Le résultat opérationnel courant a bénéficié des économies de structure réalisées par l'ensemble du Groupe en 2008/2009, et de l'effet de levier lié à la forte hausse du chiffre d'affaires.

Cet effet a été limité par une certaine érosion des marges brutes, traduisant la pression du marché pendant la crise ; la stratégie d'amélioration progressive des prix

doit toutefois reprendre à compter de 2011, confortée par le développement des activités tertiaires.

Les dépréciations de créances douteuses sont en forte amélioration (0,27% du chiffre d'affaires contre 0,38% en 2009), la réduction du crédit client en France depuis 2009 (Loi LME) limitant le montant des risques afférents aux clients en difficulté.

Ebita	2010 % du CA	2009 % du CA
France	2,9	1,4
Europe du Sud	2,8	0,9
Europe du Nord et de l'Est	3,9	2,2
Canada	2,6	2,6
SYNERGIE consolidé	3,1	1,5

Le résultat opérationnel

Les éléments à caractère exceptionnel suivants permettent d'expliquer le passage du résultat précédent au résultat opérationnel en 2010 :

1) les amortissements des incorporels liés aux acquisitions se sont élevés à 2,1M€ contre 1,6M€ en 2009. Une dépréciation complémentaire des autres éléments incorporels relatifs aux acquisitions antérieures a été constatée pour 1,3M€ et concerne la filiale française EURYDICE PARTNERS ;

2) Des éléments exceptionnels dont une provision pour un litige ancien en Italie (0,6M€) et des coûts de restructuration de l'ordre de 0,4M€, relatifs à l'intégration du réseau OLYMPIA.



Le résultat financier

Le coût de l'endettement financier s'établit à 1,4M€, soit au même niveau qu'en 2009, le rendement des taux de placement offerts par le marché étant faible.

Les parités des devises étrangères ont conduit à enregistrer un montant de 0,9M€ en « autres produits financiers », (contre 1,2M€ en 2009).

Le résultat avant impôt

Il résulte de ce qui précède un bénéfice avant impôt de 33,6M€.

Le résultat net

Compte tenu de l'impôt et de la fiscalité différée d'une part et de la CVAE d'autre part, le bénéfice net consolidé s'élève à 15,6M€ (dont part du Groupe 15,4M€).

2.2 Comptes sociaux de SYNERGIE

2.2.1 La structure bilantielle

Nous rappellerons au préalable qu'au cours de l'exercice, SYNERGIE SA a absorbé sa filiale PERMANENCE EUROPEENNE avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

Aux fins de comparabilité, nous précisons qu'en 2009, PERMANENCE EUROPEENNE présentait :

- Un total bilan de 10,7M€ ;
- Un chiffre d'affaires de 33,5M€ ;
- Un résultat net de 0,2M€.

La lecture du bilan au 31 décembre 2010 de SYNERGIE SA met en évidence :

A l'actif

- l'actif immobilisé de l'ordre de 75M€, stable par rapport à 2009 ;
- l'actif circulant en forte augmentation, en corrélation avec une activité élevée au quatrième trimestre par rapport à la même période en 2009 (+23%) ;
- une trésorerie largement excédentaire incluant des placements diversifiés à court terme pour 55,4M€.

Au passif

- un renforcement des capitaux propres à 155,9M€ après versement de dividendes (4,4M€) ;
- une reprise de provisions pour risque de change (0,5M€) ;
- le remboursement d'emprunts à hauteur de 6,5M€ ;
- des dettes courantes d'exploitation en hausse de 28,7M€, liées à l'activité.

Conformément à la loi, nous vous précisons que le crédit fournisseur dont le solde s'élève à 1.055K€ au 31 décembre 2010, s'est élevé à 50 jours en moyenne, les échéances se ventilant comme suit :

En milliers d'euros	2010
moins de 30 jours	727
entre 30 et 60 jours	54
entre 60 et 90 jours	54
de 90 à 120 jours	46
plus de 120 jours	174
Total	1.055



2.2.2 Le compte de résultat

En millions d'euros	2010	2009
Chiffre d'affaires	717,4	575,9
Résultat d'exploitation	16,0	7,4
Résultat financier	(1,2)	5,2
Résultat net	8,3	12,2

Le bénéfice net de SYNERGIE SA s'élève à 8,3M€ pour un chiffre d'affaires de 717,4M€. La contribution de SYNERGIE SA à l'activité du Groupe, avec 58% du volume des affaires traitées, reste prépondérante tout en se rééquilibrant d'année en année au bénéfice des filiales étrangères.

Il convient toutefois de souligner :

- la forte augmentation du résultat d'exploitation liée à la reprise de l'activité ;
- le résultat financier de -1,2M€ qui comprend la provision pour dépréciation des titres d'EURYDICE PARTNERS pour 1,6M€ ; pour mémoire le résultat financier de 5,2M€ en 2009 intégrait la reprise de provision pour dépréciation des actions propres de 3,8M€, et une reprise de provision des écarts de conversion de 1,4M€ plus élevée qu'en 2010 (0,6M€) ;
- un résultat exceptionnel équilibré alors qu'en 2009 il s'établissait à 4,5M€ du fait de reprise de provisions anciennes.

La distribution de dividendes de certaines filiales à SYNERGIE SA pour 0,4M€ en 2010, contre 1,5M€ en 2009 est sans effet sur les comptes consolidés.

Compte tenu de ces résultats et d'une structure financière de SYNERGIE à nouveau renforcée, l'affectation projetée du résultat serait la suivante :

Résultat de l'exercice	8.329.499,73 €
Report à nouveau antérieur	17.306.596,62 €
Résultat disponible	25.636.096,35 €
Réserve légale	(416.474,99) €
Bénéfice distribuable	25.219.621,36 €
Dividendes	(7.308.600,00) €
Réserve pour actions propres	9.813.156,30 €
Report à nouveau	27.724.177,66 €

Il sera proposé de distribuer un dividende pour un montant total de 7.308.600€. Le dividende, mis en paiement au plus tard le 8 juillet 2011, sera de 0,50€ pour chacune des 14 617 200 actions.

La réserve pour actions propres n'est que temporaire et correspond aux titres auto-détenus au 31 décembre 2010, déduction faite des titres annulés en avril 2011.



2.3 Financement de SYNERGIE et du Groupe

2.3.1 Financement de SYNERGIE

Au 31 décembre 2010, SYNERGIE SA bénéficie d'une trésorerie nette d'endettement positive de 82,6M€ (retraitée des comptes courants vis-à-vis des filiales du Groupe) contre 70,0M€ à la clôture de 2009.

Par ailleurs, SYNERGIE SA participe au financement du besoin en fonds de roulement de certaines filiales par apports en compte courant et octroi de cautions aux établissements bancaires locaux.

Il convient de noter qu'une remise de 31 424 actions propres a été réalisée dans le cadre d'une opération de croissance externe conformément au programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale du 17 juin 2010, pour un montant brut de 0,7M€. Au 31 décembre 2010, 642 187 titres étaient détenus, soit 4,21% du capital.

2.3.2 Financement du Groupe

En millions d'euros	2010	2009
Capitaux propres consolidés	182,7	166,6
Trésorerie nette	59,4	73,1
Endettement financier	(31,4)	(37,4)
Trésorerie nette d'endettement	28,0	35,7
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net	21,6	14,0
Investissements hors variation de périmètre	3,7	3,9
Coût de l'endettement financier net/chiffre d'affaires	0,1%	0,1%

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 182,7M€ ce qui met en évidence la solidité du Groupe SYNERGIE, lui garantissant son indépendance financière et son statut européen. Pour mémoire, ceux-ci s'élevaient à 85,9M€ au 31 décembre 2003, témoignant du chemin parcouru avec succès.

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité a augmenté de seulement 19,2M€, grâce à une bonne maîtrise du crédit client.

La trésorerie disponible a permis de couvrir les investissements courants (2,8M€), le remboursement des emprunts (6,6M€) ainsi que le paiement des dividendes (4,6M€).

La croissance externe (2,9M€) a également été autofinancée.

Un emprunt à taux variable avec swap avait été souscrit à hauteur de 10M€ en fin d'année 2008 afin de garantir un équilibre entre les financements à taux fixe et à taux variable à des conditions satisfaisantes. Compte tenu de l'évolution des cours de marché, ce swap a été estimé à -0,3M€ dans les comptes 2010.

Comme constaté sur le tableau de flux de trésorerie consolidé, l'effet conjugué de ces éléments a permis de maintenir une trésorerie à un niveau élevé (59,4M€).

La solidité financière du Groupe, avec des fonds propres qui atteignent 182,7M€ et une trésorerie nette largement positive permet d'envisager sans risque la poursuite de nouvelles acquisitions.



3 Événements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir

3.1 Événements importants postérieurs à la clôture

Aucun événement important postérieur à la clôture de l'exercice 2010 susceptible de remettre en cause les comptes n'est survenu.

Par décision du conseil d'Administration du 12 avril 2011, le capital social de SYNERGIE SA a été réduit de 3.206.250€ par annulation de 641 250 actions. Il s'élève désormais à 73.086.000€.

3.2 Perspectives d'avenir en France et à l'International

L'environnement

La majorité des marchés européens affiche un rythme de croissance soutenu sur le premier trimestre 2011, avec quelques disparités.

De nombreux éléments renforcent nos atouts, dont les effets de la Loi d'août 2009 autorisant la fonction publique à recourir à l'intérim. Selon la Confédération Européenne des Agences Privées de l'Emploi, l'ouverture de ce marché pourrait permettre de créer en France, d'ici 2012, près de 150 000 emplois en Équivalent Temps Plein.

Les collectivités territoriales, comme nous l'avons constaté lors de l'attribution des marchés Pôle Emploi en juillet 2009, émettent de nouveaux appels d'offres, faisant appel à l'ensemble des services offerts par les sociétés de Gestion Globale des Ressources Humaines.

D'autre part les partenariats publics/privés sont en constante progression et l'intérim des seniors, comme les services à la personne et l'ingénierie sociale deviennent progressivement de nouveaux gisements d'emploi.

Le Groupe SYNERGIE

Dans ce contexte, SYNERGIE témoigne d'une belle réactivité, avec une progression du chiffre d'affaires de 32,4% sur le premier trimestre pour l'ensemble du Groupe et doit poursuivre son développement avec une croissance organique rentable et maîtrisée, en bénéficiant de l'effet de levier généré par le niveau d'activité.

La croissance en France (30,1%) s'est rapprochée de celle de l'International (36%).

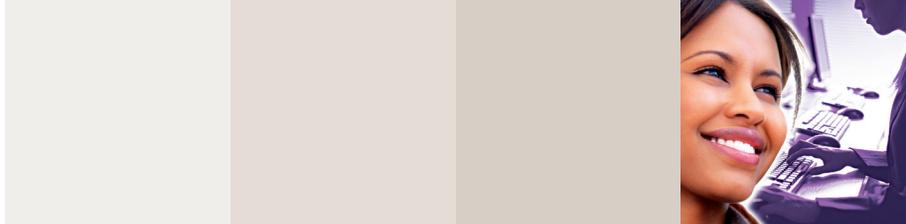
La poursuite du déploiement du réseau par un maillage progressif des territoires, s'est accélérée, notamment en Belgique et en Italie. Une trentaine d'agences pourraient être ainsi ouvertes en 2011 dont la moitié à l'International.

Enfin, compte tenu de son excellente santé financière, le Groupe SYNERGIE est à l'étude de toutes opportunités d'acquisitions permettant de renforcer sa position tant en France dans l'ensemble des métiers contribuant à l'offre globale de services proposée, qu'à l'International, le contexte restant favorable aux repreneurs.

SYNERGIE accentue ses recherches sur l'Allemagne, dernier grand marché à conquérir pour lequel une acquisition est programmée à court terme, et sur les marchés où le Groupe est déjà présent afin de renforcer son réseau et d'intégrer le Top 5.

L'objectif annoncé de réaliser 50% du chiffre d'affaires à l'International pourrait se concrétiser dès 2012, en tenant compte tant des acquisitions, que de la croissance en France.

A compter de 2012, le Groupe envisage de prendre des participations en Chine et au Brésil, marché émergents où ont été tissés des contacts avec des partenaires locaux depuis quelques années afin d'être prêt pour bénéficier du développement de ces marchés.



4 Gouvernement d'entreprise

4.1 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de SYNERGIE est composé de quatre membres, nommés pour 6 ans, dont une administratrice (25% du nombre d'administrateurs).

SYNERGIE entend respecter les dispositions de la Loi du 27 janvier 2011 relative à la « représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle ».

Daniel AUGEREAU	Président
Nadine GRANSON	Administrateur
Yvon DROUET	Administrateur
Julien VANEY	Administrateur

4.2 Rémunération des mandataires sociaux

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les données des tableaux suivants sont en milliers d'euros.	2010	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice		
Daniel AUGEREAU	421	689
Yvon DROUET	163	150
Julien VANEY	114	113
Nadine GRANSON	97	89
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	796	1.041



Tableau récapitulatif de chaque dirigeant mandataire social

	2010		2009	
	dus	versés	dus	versés
Daniel AUGEREAU				
- rémunération fixe	317	317	317	317
- rémunération variable	81	81	81	81
- indemnité conventionnelle		255	255	
- jetons de présence				
- avantage en nature	23	23	36	36
TOTAL	421	676	689	434
Yvon DROUET				
- rémunération fixe	138	138	136	136
- rémunération variable	23	23	12	12
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantage en nature	2	2	2	2
TOTAL	163	163	150	150
Julien VANEY				
- rémunération fixe	103	103	103	103
- rémunération variable				
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantage en nature	11	11	10	10
TOTAL	114	114	113	113
Nadine GRANSON				
- rémunération fixe	83	83	81	81
- rémunération variable	14	14	8	8
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantage en nature				
TOTAL	97	97	89	89

Tableau sur les jetons de présence : Néant

Options de souscriptions d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social : Néant

Options de souscriptions d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social : Néant

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social : Néant

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social : Néant



5 Gestion des risques

La gestion des risques, préoccupation majeure de la Direction

Vous trouverez ci-après les informations relatives aux risques et incertitudes liés à l'activité du Groupe. Pour plus d'informations sur les contrôles mis en place et les actions engagées pour prévenir ces principaux

risques, nous vous invitons à vous reporter au Rapport du Président sur la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne.

5.1 Gestion des risques financiers

Risque de taux

La trésorerie consolidée nette de tout endettement financier s'élève à 28M€ (15,3% des fonds propres) et comprend le solde des emprunts négociés à moyen terme (5 ans) à hauteur de 11,5M€.

Compte tenu de l'évolution des taux constatée au cours de l'exercice 2008, la réflexion engagée sur les possibilités de limiter les risques liés à leur variation nous avait conduit à recourir à deux emprunts à taux fixe pour respectivement 10M€ (Euribor +0.4% avec swap fixant le taux à 4,87%) et 5M€ (taux 5,16%).

Un emprunt conclu en 2007, de valeur nominale 7,7M€ et à taux variable (Euribor +0,4%) est capé, ce qui atténue d'autant plus le risque de taux.

Le taux moyen des intérêts relatifs aux emprunts de SYNERGIE SA s'est élevé à 3,85% en 2010.

Risque de change

Jusqu'au 31 décembre 2005, le Groupe était peu affecté par les risques de taux de change, les opérations étant réalisées dans la zone euro, à l'exception des filiales canadienne et tchèque, dont l'impact était négligeable.

Notre développement en Grande-Bretagne par acquisitions successives depuis décembre 2005 financées par apport en compte courant et l'évolution des monnaies anglaises et canadiennes ont conduit le Groupe à être plus sensible aux effets des variations de cours des devises, le résultat financier ayant été impacté de l'effet de change entre l'euro et la livre sterling en 2009 (reprise de provision de 1,1M€) et en 2010 (reprise de provision de 0,5M€).

Afin de limiter ce risque, le financement des prochaines acquisitions de filiales, hors zone euro, sera assuré via une filiale locale par des emprunts effectués dans le pays concerné.

Cours des monnaies par rapport à l'euro

	à la clôture		moyen sur 12 mois	
	2010	2009	2010	2009
Livre sterling	0,86075	0,8881	0,8560	0,8900
Dollar canadien	1,3322	1,5128	1,3660	1,5819
Franc suisse	1,2504	1,4836	1,3700	1,5076
Couronne tchèque	25,061	26,4730	25,2631	26,4956

**Risques de liquidité et de crédit**

Compte tenu d'une situation de trésorerie nette largement positive, les risques de liquidité et de crédit sont estimés non significatifs.

Risques d'actions et de placements

En matière de gestion des placements financiers, SYNERGIE mène une politique très prudente.

En effet, les placements réalisés correspondent à des SICAV monétaires à très court terme, en grande majorité achetées et vendues au cours du même mois, pour lesquelles il n'y a pas de risque, ainsi qu'à des billets de trésorerie à deux mois et des comptes à terme à trois ou six mois.

Les actions propres sont gérées dans le cadre du contrat de liquidité d'une part et du programme de rachat d'autre part.

5.2 Gestion des risques non financiers

La notoriété de SYNERGIE et de ses filiales, leur positionnement de généraliste et le volume des affaires traitées, permettent de répondre aux appels d'offres des clients nationaux et internationaux (Grands Comptes) afin de poursuivre leur développement et de gagner régulièrement des parts de marché.

Le Groupe détient environ 5% de parts de marché en France et de 1 à 3% dans de nombreux pays européens où il est fortement implanté (Belgique, Italie, Espagne, Portugal).

A toutes fins utiles, nous soulignons que le Groupe n'a pas fait l'objet de sanction du Conseil de la Concurrence pour pratiques anticoncurrentielles.

Risque Clients

Le Groupe conserve son indépendance vis-à-vis de ses clients, aucun d'entre eux ne contribuant pour plus de 1% au chiffre d'affaires consolidé.

Dans ce contexte, l'optimisation de la gestion du poste client est un acte quotidien. Sur ce point, et depuis de nombreuses années, nous sensibilisons l'ensemble de nos collaborateurs à la notion de « risque client » et à la maîtrise des délais de paiements.

Les processus de blocage d'encours autorisé, liés au risque client tel qu'il a été estimé par le service « Crédit Management » et intégrés dans les logiciels métier et force de vente, constituent des aides efficaces à la décision et à la limitation de ce risque.

Grâce à ces méthodes, le Groupe assure le développement de ses ventes dans un environnement sécurisé.

La Loi de Modernisation de l'Economie, en limitant la durée du crédit client, a réduit le risque d'autant à compter de 2009.

Risque lié à la marque

Dans le cadre de sa politique de marque, le Groupe est amené à concéder l'utilisation de ses marques et représentations graphiques à ses filiales par des contrats de licences négociés.

La politique d'image nous conduit ainsi à déposer régulièrement de nouvelles marques et slogans afin d'adapter notre identité à l'évolution économique et à notre internationalisation.

L'emploi du mot « SYNERGIE » par des tiers pour désigner des activités qui, sans être similaires ou connexes, peuvent viser des services protégés et pour des actes plus directement concurrentiels relatifs à des activités se rapportant au Travail Temporaire ou à la Gestion des Ressources Humaines nous conduit à développer une politique énergique de défense de la marque « SYNERGIE ». C'est ainsi qu'un jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris en date du 4 avril 2007 a consacré « SYNERGIE » marque notoire en France.

Les actions de sponsoring dans divers sports représentent un support médiatique qui valorise la notoriété de la marque.

Il convient enfin de préciser que la majeure partie des filiales européennes de Travail Temporaire développe la marque SYNERGIE.



Risque Juridique et Fiscal

Le contrôle interne, sur le plan juridique, se fonde sur un principe de précaution, qui résulte d'une part d'une attitude responsable de chaque collaborateur et d'autre part d'une intervention en amont des sujets majeurs, ainsi que d'une position active dans la résolution des litiges en aval.

La sélection des conseils externes et des avocats du Groupe se fonde sur des critères qualitatifs et un ratio coût/délai optimisé. Une révision de l'application de ces critères est régulièrement menée.

Législation sociale spécifique au Travail Temporaire

La majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé dans le Travail Temporaire, qui est soumis en France comme dans les autres pays de la zone euro où nous sommes implantés, à une législation spécifique, dont les principales caractéristiques, proches d'un Etat à l'autre, permettent à notre activité de s'intégrer dans les économies nationales afin de favoriser la souplesse de l'emploi.

Ce contexte illustré par les progressions significatives réalisées ces dernières années et la généralisation de la législation du Travail Temporaire dans la Communauté Européenne atteste du caractère pérenne de l'activité.

L'ouverture des sociétés de Travail Temporaire au placement, voire à d'autres prestations RH, sur les principales zones concernées (France, Italie, Belgique) conforte cette position.

Il convient par ailleurs de rappeler que les législations française, italienne, espagnole, portugaise et luxembourgeoise exigent la présentation d'une caution émanant d'un établissement financier en garantie du paiement des salaires des intérimaires et des charges sociales liées.

Compte tenu de la structure du compte de résultat et de la prédominance des postes salaires et charges sociales au sein des comptes d'exploitation, l'ensemble des mesures sociales et les décisions ayant une incidence directe sur les salaires (ex : législation sur le temps de travail et évolution du SMIC en France) ou les charges sociales (allègements divers, variations des taux de cotisations, etc.) peuvent avoir un impact sur les comptes de la société.

Dans ce contexte, il conviendra de suivre avec attention les effets de la mise en œuvre de la Directive Européenne sur le Travail Temporaire au sein de chaque pays, une harmonisation des législations s'opérant progressivement.

Nous n'avons pas connaissance d'autres évolutions législatives sur les principales zones d'implantation en Europe pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Comme il est mentionné dans l'Annexe aux comptes consolidés, nous rappelons que le litige commercial concernant la filiale italienne de Travail Temporaire, tel qu'il avait été décrit dans les comptes consolidés précédents, a fait l'objet d'une provision de 600K€.

Risque technologique

L'activité du Groupe n'expose pas celui-ci à un quelconque risque technologique au sens de l'article L. 225-102-2 du Code de Commerce.

Risque environnemental

Il n'a pas été identifié de risque environnemental auquel serait exposé le Groupe.

Le Groupe a pris connaissance de la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 225 dont le décret d'application est en attente de parution

Risque informatique

Afin de garantir la pérennité et la sécurité physique de ses outils de gestion, et plus particulièrement de ses programmes et de ses données informatiques, la société a finalisé courant 2007 un plan de secours et de reprise informatique du centre administratif de SYNERGIE SA.

Les filiales étrangères font l'objet de procédures de sauvegarde des données et des logiciels d'exploitation afin d'assurer la pérennité de leurs systèmes informatiques.



Assurances et couverture des risques

Les risques exceptionnels sont couverts par des programmes d'assurances négociés par la Direction Générale. Ces programmes sont obligatoires et garantissent un niveau de couverture adapté. Ils sont souscrits auprès d'assureurs et de réassureurs de notoriété internationale.

Les programmes d'assurances couvrent notamment les risques opérationnels suivants :

- les conséquences pécuniaires de la mise en cause de la responsabilité civile des sociétés du Groupe ;
- les domaines spécifiques tels que multirisques locaux, flottes automobiles, parcs informatiques et assurances dirigeants et mandataires sociaux.

6 Développement durable

6.1 Présentation de la structure salariale et du recrutement dans le Groupe SYNERGIE, l'impact de ses activités :

Effectif moyen en 2010

L'effectif total du Groupe est constitué de près de 2 100 collaborateurs permanents dont environ 1 200 en France.

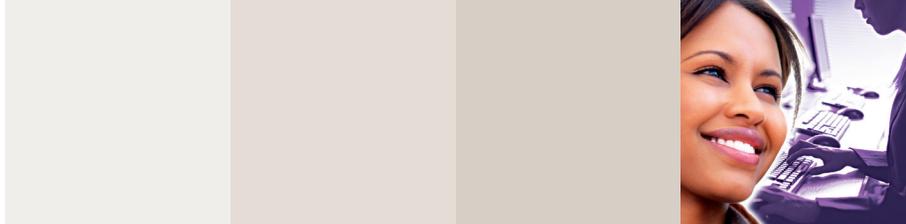
Salariés permanents	France	Filiales étrangères	TOTAL
- Cadres	256	96	352
- Employés	927	817	1 744
TOTAL	1 183	913	2 096
Salariés intérimaires détachés en mission par le Groupe	20 639	16 279	36 918
TOTAL GENERAL	21 822	17 192	39 014

Comparatif

Cadres		Employés		Ouvriers		TOTAL	
2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
480	420	10 353	8 147	28 181	21 912	39 014	30 479
+14,2%		+27,1%		+28,6%		+28,0%	

Charges de personnel inscrites dans le résultat opérationnel consolidé

En milliers d'euros	2010	2009
Salaires et traitements	874.117	676.459
Charges sociales	247.194	189.728
Transferts de charges, reprises de provisions	(4.358)	(8.602)
TOTAUX	1.116.953	857.585



Conformément aux dispositions légales en vigueur, le présent rapport relatif au développement durable rend compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité du Groupe.

Impact des activités du Groupe

Acteur leader dans la Gestion des Ressources Humaines, le Groupe favorise une insertion rapide et durable des intérimaires sur le marché du travail et des bassins d'emploi tout en contribuant à une meilleure fluidité optimisant l'adéquation de l'offre et de la demande.

6.2 Informations sociales

Relations avec les établissements d'enseignement, les œuvres sociales

Grâce à son adhésion au PRISME (Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi), SYNERGIE a la possibilité de collaborer directement ou indirectement avec PÔLE EMPLOI, l'APEC, l'AFPA, etc.

Sa participation auprès d'organismes paritaires professionnels (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire, Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire, etc.) permet aux intérimaires d'accéder au crédit et à la location immobilière, au crédit à la consommation, à une mutuelle, à des aides aux vacances et à la scolarité des enfants, ainsi qu'à un service d'action sociale ou encore d'actions en lien avec l'emploi. D'autre part, sa contribution à l'effort de construction auprès d'organismes privés permet d'accompagner le personnel intérimaire et permanent dans leur projet immobilier.

Favorisation de l'insertion professionnelle par la formation

Par les formations dispensées à ses intérimaires, le Groupe contribue à renforcer leur employabilité en adaptant leurs qualifications à celles demandées par les entreprises. Ces formations concernent en priorité les intérimaires peu ou pas qualifiés.

Le Groupe a également participé activement à l'insertion en milieu professionnel des jeunes ou des demandeurs d'emploi de longue durée. En partenariat avec les écoles, ou les administrations publiques, de nombreux stages professionnels spécialisés dans le Travail Temporaire ont été dispensés. Ces formations, ont permis l'emploi de ces stagiaires au sein des agences du Groupe.

Les législations européennes engagent les sociétés de Travail Temporaire à consacrer un pourcentage de la masse salariale à la formation, supérieur au taux appliqué pour l'ensemble des autres activités comme le montre le tableau suivant :

	Sociétés de Travail Temporaire	Autres sociétés
France	2% de la masse salariale totale	1,6% de la masse salariale totale
Italie	4% des salaires intérimaires	Aucune obligation
Espagne	1,25% des salaires bruts des intérimaires	Aucune obligation
Portugal	1% du chiffre d'affaires	35 heures / an / personne
Belgique	0,3% des salaires bruts des intérimaires et 0,2% des salaires permanents	En fonction du secteur d'activité
Pays-Bas	1,02% de la masse salariale totale	1,02% de la masse salariale totale
Canada	1% de la masse salariale totale	1% de la masse salariale totale



La formation professionnelle permanente se situe au cœur des changements. Elle facilite la mutation du Groupe en accompagnant le déploiement de la stratégie et des priorités opérationnelles qui y sont associées. En même temps, elle assure une adaptation des femmes et des hommes de l'entreprise et développe leur capacité à trouver un nouveau poste. C'est ainsi qu'en 2010, près de 234 000 heures ont été consacrées à la formation de nos intérimaires en France.

Renforcement de l'intégration des nouveaux embauchés permanents et de leurs compétences

Le Groupe a renforcé en 2010 son processus d'intégration des nouveaux embauchés par la mise en place de parcours d'auto-formation et par le transfert de compétences assuré par des collaborateurs identifiés comme tuteurs.

6.3 Certifications et environnement

La Qualité

SYNERGIE a mis en place la nouvelle norme mondiale qualité ISO 9001 version 2008. Celle-ci a été validée par l'organisme certificateur, représentant ainsi une étape importante pour la satisfaction de nos clients. La certification a été depuis renouvelée grâce à des audits organisés et jugés conformes.

Le Groupe est également certifié MASE (sécurité) et CEFRI (nucléaire).

La Sécurité

En matière de sécurité, le Groupe SYNERGIE conduit une politique de sensibilisation dynamique et active tant vis-à-vis de son personnel permanent que de son personnel intérimaire.

Les actions menées en partenariat avec les CARSAT visent à fournir à l'ensemble des agents les outils nécessaires pour identifier les postes à risques et à préparer les dispositifs de sensibilisation des intérimaires.

Le Groupe SYNERGIE entend également jouer un rôle d'accompagnateur des intérimaires au sein des entreprises clientes afin de les aider à mieux appréhender les postes confiés et à les inciter au respect des consignes de sécurité exigées. Des actions « sur mesure »

Par ailleurs, le Groupe a renforcé les compétences de ses équipes par le déploiement de formations relatives au développement commercial et à l'optimisation du recrutement.

Relations sociales

Outre les réunions obligatoires annuelles menées avec les partenaires sociaux en application de la législation du travail, la direction a renouvelé les Institutions représentatives du personnel (Délégués du personnel et comités d'établissement).

d'audit avec visites de postes chez le client ont ainsi été réalisées.

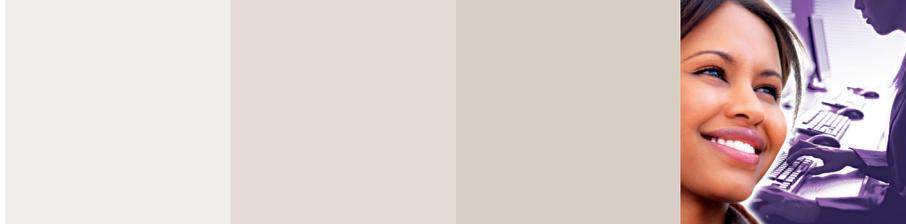
Un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T) au sein de l'établissement d'Orvault (Loire-Atlantique), centre de traitement administratif des filiales françaises de Travail Temporaire, est renouvelé depuis 2003, date de sa mise en place.

Engagement environnemental

Le Groupe SYNERGIE vient officiellement d'engager auprès du secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, une démarche d'adhésion au Pacte Mondial (United Nations Global Compact) sous l'égide de l'ONU afin de contribuer, dans le domaine des Ressources Humaines qui est le sien, à défendre et promouvoir ses principes.

Le Groupe contribue en priorité à l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, tel que défini dans les conventions C29 et C105 de l'OIT, ainsi que toutes discriminations en matière d'emploi et de profession.

Le Groupe SYNERGIE est également très engagé, depuis de longues années, dans une démarche environnementale globale qui s'incarne dans sa politique Achats, dans la baisse régulière de sa consommation énergétique et dans l'investissement annuel dédié à la rénovation de ses locaux.



La politique d'achats responsables du Groupe SYNERGIE est, en effet, aujourd'hui systématiquement inscrite dans une démarche HQE. Celle-ci a permis, par exemple, de mettre en place pour tous les collaborateurs nomades (commerciaux...) la mise à disposition de véhicules consommant moins de CO2.

Cette politique est suivie par les cadres et cadres dirigeants de l'entreprise puisque leurs véhicules ne consomment jamais aujourd'hui plus de 140 grammes de CO2.

Des formations ou notices d'informations de conduite responsable moins consommatrice d'énergie sont systématiquement prodiguées à tous les nouveaux collaborateurs concernés.

Nous encourageons nos salariés intérimaires à dématérialiser le paiement des salaires, en optant par des règlements en télétransmission : ils représentaient 35 % en 2005, ils ont atteint 60 % en 2010, l'objectif a été fixé à 80 % d'ici 2012.

7 Vie du titre Synergie

7.1 Informations générales et évolution du titre

Capital social

Depuis le 12 avril 2011, le capital social de SYNERGIE SA est composé de 14 617 200 actions au nominal de 5€, soit un capital à 73.086.000€.

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

Cotation

SYNERGIE a été introduite sur le Second Marché de la Bourse de Paris en 1987 et cotée au Compartiment B de NYSE Euronext Paris depuis la réforme des Marchés dans la nouvelle configuration boursière européenne sous le code ISIN FR0000032658.

Durant l'exercice, le cours de l'action a évolué entre un plus bas de 17,11€ (le 16 mars 2010) et un plus haut de 22,50€ (le 26 avril 2010). Le dernier cours au 31 décembre 2010 était de 19,40€.

Il s'est traité en moyenne 2 816 titres par séance en 2010 contre 3 420 en 2009.

La capitalisation boursière s'élève à 292.219.662€ au 31 décembre 2010 sur la base du cours moyen des soixante dernières séances de l'année.

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI (anciennement AFEI) a été signé le 28 janvier 2007 entre la Société, émetteur, et Oddo Midcap, animateur.

Négociation des actions et droits de vote

Les actions de SYNERGIE sont librement négociables et il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice de droits de vote.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Pacte d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.



Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes des trois derniers exercices se sont respectivement élevés à :

Exercice	Dividende global	Dividende unitaire	Dividende unitaire rapporté à 15 258 450 actions	Montant éligible à l'abattement mentionné à l'Art. 158 du CGI
2007	10.680.915 €	0,70 €	0,70 €	(1)
2008	7.629.225 €	0,50 €	0,50 €	(1)
2009	4.577.535 €	0,30 €	0,30 €	(1)

(1) Par suite de la suppression de l'avoir fiscal, les dividendes mis en distribution en 2008, 2009 et 2010 étaient éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158 du CGI.

Calendrier des annonces financières

Publications des résultats	Annuels provisoires	Trimestriels (T1)	Semestriels	Trimestriels (T3)
Date prévisionnelle (*)	26 avril 2011	26 avril 2011	14 septembre 2011	26 octobre 2011
Publication chiffre d'affaires	Trimestriel (T1)	Trimestriel (T2)	Trimestriel (T3)	Trimestriel (T4)
Date prévisionnelle (*)	26 avril 2011	27 juillet 2011	26 octobre 2011	1 ^{er} février 2012
Informations investisseurs	AGO	Réunion analystes 1	Réunion analystes 2	Versement dividendes
Date prévisionnelle	15 juin 2011	27 avril 2011	15 septembre 2011	8 juillet 2011

* après Bourse

7.2 Actionariat

Pourcentage du capital détenu par les actionnaires ayant une participation significative

En application des dispositions légales, nous vous précisons que la société SYNERGIE INVESTMENT, contrôlée par M. Henri VANEY BARANDE détenait 66,67% du capital et 82,03% des droits de vote au 31 décembre 2010.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital dans le public.

Auto contrôle

Au 31 décembre 2010, il existe 656 287 actions d'auto contrôle détenues dont 14 100 dans le cadre du contrat de liquidité et 642 187 au titre du programme de rachat d'actions propres tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale du 17 juin 2010.

641 250 actions ont été annulées en avril 2011, en conformité avec les objectifs du programme de rachat qui avait été approuvé lors de cette Assemblée Générale.



7.3 Le programme de rachat d'actions propres

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 241 du Règlement Général de l'AMF ainsi que du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, la société SYNERGIE a mis en place un programme de rachat de ses propres actions.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2011, il sera proposé de renouveler au Conseil d'Administration, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 4% du nombre d'actions composant le capital social, soit 584 688 actions sur la base du capital actuel.

Cette autorisation mettrait fin à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société :

- L'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SYNERGIE par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (Association Française des Marchés Financiers) reconnue par l'AMF ;
- La conservation d'actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- La remise de titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société ;
- L'annulation éventuelle des actions sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte.

La société s'engage ainsi à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 4% de son capital. Les actions déjà détenues par la Société seront prises en compte pour le calcul de ce seuil. L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être effectués par tous moyens notamment sur le marché ou de gré à gré et à tout moment (sauf en cas d'offre publique d'échange), dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme de rachat effectuée par négociation de blocs pourra représenter la totalité du programme.

Nombre de titres et part du capital détenus par SYNERGIE au 20 avril 2011 :

Au 20 avril 2011, le capital de SYNERGIE était composé de 14 617 200 actions.

A cette date, la société détenait 12 910 actions propres, soit 0,09% du capital.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus directement ou indirectement au jour de la publication du présent descriptif du programme :

Au 20 avril 2011, les actions propres détenues par SYNERGIE sont réparties comme suit :

- 11 973 actions acquises au titre de l'animation de marché ;
- 937 actions acquises en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée – caractéristiques des titres de capital :

4% du capital social soit 584 688 actions ordinaires. Compte tenu des actions auto détenues à la date du 20 avril 2011, soit 12 910 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 571 778 soit 3,91% du capital.

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds :

Le prix maximum d'achat proposé serait de 30€ par action.

Le montant maximal consacré aux acquisitions ne pourra dépasser 17.540.640€ sur la base actuelle de 584 688 actions.

Ces modalités soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte seront autorisées jusqu'à la date de renouvellement par l'Assemblée Générale Annuelle et au maximum pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée Mixte.

Le Conseil d'Administration sera autorisé pendant cette période à acheter et/ou vendre des actions de

la Société, dans les conditions déterminées. Il pourra procéder à leur annulation dans un délai maximum de 24 mois.

Les rachats d'actions seront normalement financés sur les ressources propres de la Société ou par voie d'emprunt pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Bilan du précédent programme de rachat

Conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations d'achat d'actions réalisées.

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires réunie le 17 juin 2010 a autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 16 décembre 2011.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre de ce programme de rachat.

Tableau synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres : du 21 avril 2010 au 20 avril 2011

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	0,09 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	641 250
Nombre de titres détenus en portefeuille :	12 910
Valeur comptable du portefeuille :	261.510,29 €
Valeur de marché du portefeuille (1) :	271.110,00 €

(1) sur la base du cours de clôture au 20 avril 2011

	Flux Bruts Cumulés		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme					
	Achats	Ventes	à l'achat			à la vente		
			Calls achetés	Puts vendus	Achats à terme	Calls vendus	Puts achetés	Vente à terme
Nombre de titres	93.089	92.780						
dont contrat de liquidité	93.089	92.780						
Cours moyen de la transaction	19,584€	19,842€				NEANT		
Montant	1.823.049,96€	1.840.914,59€						

Les flux mentionnés ont été effectués dans le cadre du contrat de liquidité ayant pour objectif l'animation du marché ; par ailleurs 31 324 cessions au cours moyen de 20,16€ pour un montant de 631.566€, ont été

remises à titre de paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe.



7.4 Dispositions relatives à l'épargne salariale

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié de la société ne détient d'actions de notre société dans le cadre des régimes de gestion collective des titres visés par ce texte.

Afin de satisfaire à l'obligation légale de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale du 17 juin 2010 s'est prononcée sur une résolution visant la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés. Cette résolution n'ayant pas été jugée opportune, l'Assemblée Générale l'a rejetée à la majorité requise.

8 Autres rappels légaux

Prise de participation de l'exercice

Aucune prise de participation ou de contrôle visée à l'Article L.223-6 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice 2010, étant entendu que les seules prises de participation ont concerné des sociétés de droit étranger.

Dépenses non-déductibles fiscalement

Les dépenses non déductibles visées à l'Article 39-4 du C.G.I se sont élevées à 39.445€ et l'impôt correspondant à 13.581€.

Répartition des résultats des comptes sociaux de SYNERGIE SA au cours des cinq derniers exercices

	2006	2007	2008	2009	*** 2010
Résultat net après impôt	17.528	28.319	23.437	12.182	8.329
Report à nouveau initial *	13.069	1	14.215	13.166	17.307
Bénéfice disponible	30.597	28.320	37.652	25.348	25.636
Réserves	(141)	3.705	17.193	3.660	(9.397)
Dividendes *	6.103	10.681	7.629	4.578	7.309
Report à nouveau après affectation *	**24.636	13.934	12.830	17.110	27.724

* le poste « report à nouveau initial » des exercices 2006 à 2010 est augmenté des dividendes non distribués, afférents aux actions propres, le poste « dividendes » étant diminué d'autant.

** report à nouveau issu de la 3^{ème} résolution de l'AG Mixte du

13 juin 2007, affecté en augmentation de capital en totalité (12^{ème} résolution).

*** selon affectation du résultat proposée à l'Assemblée Générale du 15 juin 2011.

Recherche et Développement

Compte tenu de son activité, SYNERGIE n'a pas exposé de frais de recherche et développement, mais a bénéficié des applications informatiques « métier » développées

par sa filiale Informatique Conseil Gestion (ICG) dont elle fait bénéficier les sociétés françaises du Groupe.

9 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

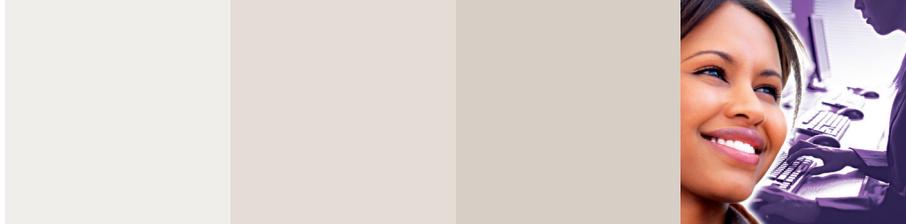
	2006	2007	2008	2009	2010
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en K€)	50.862	76.292	76.292	76.292	76.292
Nombre d'actions ordinaires existantes (A)	10 172 300	15 258 450	15 258 450	15 258 450	15 258 450
Nombre maximal d'actions futures à créer par souscription d'actions réservées aux salariés	(B)	(B)	(B)	(B)	(B)
Opération et résultats de l'exercice (en K€)					
Produits d'exploitation et financiers	721.441	778.079	767.153	592.836	731.160
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	22.880	62.513	43.357	9.417	14.747
Impôts sur les bénéfices	8.027	17.817	7.184	4.399	5.529
Participation des salariés due au titre de l'exercice	3.656	9.766	2.647	634	1.095
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	17.528	28.319	23.437	12.182	8.329
Résultat distribué	6.103	10.681	7.629	4.578	7.309**
Résultat par action (en €)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,1	2,29	2,2	0,43	0,56
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	1,72	1,86	1,54	0,80	0,57
Dividende attribué à chaque action*	0,40	0,70	0,50	0,30	0,50**
Personnel					
Effectif moyen au cours de l'exercice	22 866	23 850	22 682	17 406	21 297
Montant de la masse salariale (K€)	489.346	520.546	510.501	399.474	496.745
Cotisations sociales et avantages sociaux	152.793	161.452	156.802	122.762	153.000

(A) Les titres inscrits au nominatif pendant une durée de deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

(B) Le plan d'offre de souscription d'actions réservé à certaines catégories de salariés est échu depuis le 28 avril 1990.

* Dividendes calculés sur la base de 14 617 200 actions en 2010 et 15 258 450 les années précédentes

** Proposé à l'Assemblée Générale du 15 juin 2011



TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 JUIN 2011

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des Comptes sociaux et quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration auquel est joint le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui sont présentés, se soldant par un bénéfice net de 8.329.499,73 €, ainsi que les méthodes utilisées pour leur établissement.

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des Comptes Consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui sont présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé de 15.634.296 €, ainsi que les méthodes utilisées pour leur établissement.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de procéder à l'affectation de résultat suivante :

Résultat de l'exercice	8.329.499,73 €
Report à nouveau antérieur	17.306.596,62 €
Résultat disponible	25.636.096,35 €
Réserve légale	(416.474,99) €
Bénéfice distribuable	25.219.621,36 €
Dividendes	(7.308.600,00) €
Réserve pour actions propres (reprise)	9.813.156,30 €
Report à nouveau	27.724.177,66 €

Il sera distribué pour chacune des 14 617 200 actions composant le capital social un dividende de 0,50€. Ce dividende sera mis en paiement le 8 juillet 2011 au plus tard. L'intégralité du montant distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts. Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2008, l'actionnaire peut opter pour l'assujettissement des dividendes au prélèvement forfaitaire libératoire de 19 % prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts. Ce dividende est alors exclu du bénéfice de l'abattement de 40%.

Il est précisé que si l'actionnaire n'a pas notifié par écrit à son établissement financier son intention d'opter pour l'assujettissement des dividendes au prélèvement forfaitaire libératoire au plus tard lors de l'encaissement des dividendes, il est considéré comme s'étant implicitement placé sous le régime d'imposition de l'impôt sur le revenu au barème progressif.

Les actions propres qui seront détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende ne donnent pas droit au paiement de celui-ci. Les sommes correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions seront affectées au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices se sont respectivement élevés à :



Exercice	Dividende global	Montant du dividende unitaire (1)	Montant du dividende unitaire rapporté à 15 258 450 actions (1)
2007	10.680.915 €	0,70 €	0,70 €
2008	7.629.225 €	0,50 €	0,50 €
2009	4.577.535 €	0,30 €	0,30 €

(1) Montants éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158 du CGI.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 4% du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base actuelle, 584 688 actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SYNERGIE par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers « AMAFI » reconnue par l'AMF,
- la conservation d'actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- la remise de titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société,
- l'annulation éventuelle des actions sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

L'Assemblée Générale décide que le prix maximum d'achat par action sera de 30 €.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 17.540.640 €, sur la base actuelle de 584 688 actions.

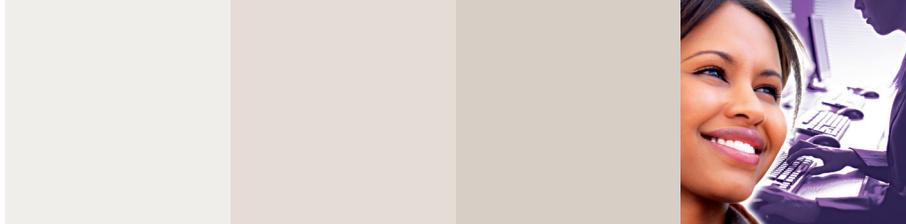
L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être effectués par tous moyens notamment sur le marché ou de gré à gré et à tout moment (sauf en cas d'offre publique d'échange) dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société s'engage toutefois à ne pas utiliser les instruments financiers dérivés (options, bons négociables...). La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourra représenter la totalité du programme.

Elle pourra être utilisée y compris en période d'offre publique d'achat dans les limites permises par la réglementation boursière applicable.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Président, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée jusqu'à la date de renouvellement par l'Assemblée Générale et au maximum pour une période de dix-huit mois à compter de la réunion de la présente Assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010.



CINQUIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société en cas de réalisation de l'augmentation de capital

Sous réserve de l'approbation de la onzième résolution qui suit, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, autorise le Conseil d'Administration à opérer sur les actions de la société dans les mêmes conditions que celles visées à la résolution précédente à l'exception du prix maximum d'achat par action qui est fixé à 18€, le montant maximal de l'opération étant de 17.540.640€.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel AUGEREAU

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel AUGEREAU pour une période de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Nadine GRANSON

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Nadine GRANSON pour une période de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Yvon DROUET

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Yvon DROUET pour une période de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions et engagements réglementés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, telles qu'elles sont mentionnées dans le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.



Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

DIXIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'annulation des actions détenues

29.804.611,40 €	sur la Réserve Facultative
18.919.388,60 €	sur le Report à Nouveau,
48.724.000,00 €	TOTAL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes et en application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur sa seule décision, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 4% du capital social, les actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale dans sa quatrième résolution, et à réduire le capital social à due concurrence.

Elle fixe à 24 mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation. La présente autorisation annule et remplace la précédente autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir les formalités requises.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Augmentation du capital de la société par incorporation de réserves et création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires

L'Assemblée Générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires conformément à l'article L. 225-130 du Code de Commerce, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de la société s'élevant actuellement à 73.086.000 € divisé en 14.617.200 actions de 5 € de nominal chacune, entièrement libérées, d'une somme de 48.724.000 € et de le porter ainsi à la somme de 121.810.000 € avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves prélevées à concurrence de :

En représentation de l'augmentation de capital décidée ci-dessus, il est créé 9.744.800 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 € chacune, entièrement libérées.

Ces actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet 2011 et seront attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison de 2 actions nouvelles pour 3 actions anciennes. Elles seront dès leur création complètement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

Si cette attribution laisse apparaître des rompus, conformément à l'article L. 225-130 du Code de Commerce, les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et les actions correspondantes seront vendues.

Les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article VI des statuts suite à l'augmentation de capital

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires ; décide de modifier l'article VI – Capital social – des statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à 121.810.000 euros, divisé en 24.362.000 actions de 5 euros de nominal chacune, entièrement libérées. »

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale confère par les présentes tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la législation en vigueur.



Comptes consolidés

du Groupe Synergie

DONNÉES FINANCIÈRES

Bilan consolidé

Compte de Résultat consolidé

Tableau de flux de trésorerie

Tableau de variation des capitaux propres

Annexe

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

DONNÉES FINANCIÈRES

1 Bilan consolidé avant affectation

Actif En milliers d'euros	Notes N°	31/12/2010	31/12/2009
Ecarts d'acquisition	5	58.831	53.851
Autres immobilisations incorporelles	6	11.656	14.027
Immobilisations corporelles	7	12.610	10.356
Actifs financiers non courants	8	2.544	2.423
Actif d'impôt différé	9	1.608	1.211
Total actif non courant		87.250	81.868
Créances clients et comptes rattachés	10	310.679	227.645
Autres créances et comptes de régularisation	11	22.657	25.807
Actifs financiers courants		-	-
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	12	75.094	84.743
Total actif courant		408.429	338.195
Actifs non courants disponibles à la vente			
TOTAL BILAN		495.679	420.063
Passif En milliers d'euros	Notes N°	31/12/2010	31/12/2009
Capital social	13	76.292	76.292
Primes d'émission et de fusion		-	-
Réserves et report à nouveau		90.027	83.190
Résultat consolidé		15.383	8.596
Intérêts minoritaires		991	834
Total capitaux propres		182.693	168.913
Provisions pour risques et charges	14	2.475	2.287
Emprunts et dettes financières non courants	15	22.138	27.154
Impôts différés	9	2.748	3.308
Total passif non courant		27.361	32.750
Emprunts et dettes financières courants	15	9.272	10.257
Concours bancaires courants	15	15.684	11.666
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	12.164	8.947
Dettes fiscales et sociales	17	238.083	177.405
Autres dettes et comptes de régularisation	17	10.421	10.125
Total passif courant		285.625	218.401
Passifs relatifs aux actifs non courants disponibles à la vente			
TOTAL BILAN		495.679	420.063



2 Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes N°	31/12/2010	31/12/2009
CHIFFRES D'AFFAIRES	18	1.232.683	947.663
Autres produits		1.404	1.027
Achats consommés		(92)	(80)
Charges de personnel	19,1	(1.116.952)	(857.625)
Charges externes		(44.985)	(37.193)
Impôts, taxes et versements assimilés		(25.836)	(30.640)
Dotations aux amortissements		(4.007)	(3.972)
Dotations aux provisions	19,2	(3.218)	(4.080)
Autres charges		(424)	(467)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS		38.573	14.632
Dotations aux amortissements des incorporels, liés aux acquisitions	5,2	(2.104)	(1.583)
Dépréciation des incorporels liés aux acquisitions	5,2	(1.318)	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		35.151	13.049
Autres produits et charges opérationnels		(908)	2.893
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		34.243	15.942
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		937	1.174
Coût de l'endettement financier brut		(2.385)	(2.478)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	20	(1.448)	(1.304)
Autres produits et charges financiers	20	878	1.335
Quote part des sociétés mises en équivalence		(92)	(60)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT		33.581	15.914
Charge d'impôt	21	(17.947)	(7.222)
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION		15.634	8.692
RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION		-	-
RÉSULTAT NET		15.634	8.692
Part du Groupe		15.365	8.596
Intérêts minoritaires		269	96
Résultat par action (en euros) (*)	22	1.05	0,59
Résultat dilué par action (en euros) (*)	22	1.05	0,59

* rapporté à 15 258 450 actions



Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/ 2009
Résultat net	15.634	8.693
Profits et pertes résultant de la conversion des comptes des filiales étrangères	138	70
Swap	153	(461)
Contrat de liquidité	(105)	97
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	186	(294)
Résultat global net	15.820	8.399
Part du Groupe dans le résultat global total	15.812	8.291
Part des minoritaires dans le résultat global total	8	108

3 Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/ 2009
Résultat net consolidé	15.634	8.693
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non lié à l'activité	(189)	(270)
Amortissements et provisions	7.438	5.555
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt	22.883	13.978
Coût de l'endettement financier	1.448	1.304
Charge d'impôt	17.947	7.222
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt	42.278	22.504
Impôt versé	(19.149)	(6.991)
Variation du besoin en fond de roulement	(20.503)	33.420
FLUX DE TRÉSORERIE NET GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	2.626	48.933
Acquisitions d'immobilisations	(3.677)	(3.761)
Cessions d'immobilisations	897	542
Incidence des variations de périmètre	(2.903)	(4.549)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(5.683)	(7.768)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(4.381)	(7.293)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	(178)	(232)
Rachat d'actions propres	728	(843)
Actifs disponibles à la vente	-	-
Emissions d'emprunts	1.289	-
Remboursements d'emprunts	(6.620)	(6.545)
Coût de l'endettement financier net	(1.448)	(1.304)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(10.611)	(16.217)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(13.667)	24.948
Trésorerie à l'ouverture	73.077	48.129
Trésorerie à la clôture	59.410	73.077



4 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto- détenus	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total part Groupe	Intérêts Mino- ritaires	Total
Situation au 01/01/2009	76.293	4.460	(9.252)	71.680	22.250	165.431	791	166.222
Affectation du résultat n -1	-	1.172	-	21.078	(22.250)	-	-	-
Dividendes	-	-	-	(7.293)	-	(7.293)	(226)	(7.519)
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	(842)	97	-	(745)	-	(745)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	8.596	8.596	96	8.692
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(410)	-	(410)	173	(237)
Variation de périmètre	-	-	-	2.500	-	2.500	-	2.500
Situation au 31/12/2009	76.293	5.632	(10.094)	87.652	8.596	168.079	834	168.913

Situation au 01/01/2010	76.293	5.632	(10.094)	87.652	8.596	168.079	834	168.913
Affectation du résultat n -1	-	609	-	7.987	(8.596)	-	-	-
Dividendes	-	-	-	(4.381)	-	(4.381)	(178)	(4.559)
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	728	(105)	-	623	-	623
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	15.383	15.383	251	15.634
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	2.246	-	2.246	13	2.259
Variation de périmètre	-	-	-	(177)	-	(177)	71	(177)
Situation au 31/12/2010	76.293	6.241	(9.366)	93.222	15.383	181.773	991	182.693



5 Annexe au bilan et au compte de résultat consolidés

Principes et méthodes comptables

NOTE 1

1.1 Contexte Général

1.1.1 Cadre général

En application du Règlement Européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres présentent leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

1.1.2 Fait significatif

En application de la norme IAS 12 et conformément au communiqué de l'ANC du 14 janvier 2010 suite à la réforme, en France, de la taxe professionnelle issue de la Loi de Finances pour 2010, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été considérée comme un impôt sur le résultat, ce qui a eu pour effet de ne plus affecter le poste « Impôts et taxes », composante du résultat opérationnel et en contrepartie d'augmenter la charge d'impôt sur le résultat de 9.503K€ ; il n'y a en conséquence pas d'impact sur le résultat net à l'exception de la fiscalité différée.

1.2 Principes et méthodes comptables applicables aux comptes

1.2.1 Principes généraux de consolidation

Tous les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont clos au 31 décembre.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros sauf indications spécifiques.

1.2.2 Méthodes de consolidation

SYNERGIE SA possède directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote de l'ensemble de ses filiales qu'elle consolide selon la méthode de l'intégration globale, à l'exception de deux filiales dont le pourcentage de contrôle est inférieur à 50%, mises en équivalence.

Les opérations internes au Groupe, créances et dettes, produits et charges sont éliminées des comptes consolidés. En cas de fusion entre sociétés du Groupe ou de déconsolidation, les réserves consolidées ne sont pas affectées.

1.2.3 Recours à des estimations

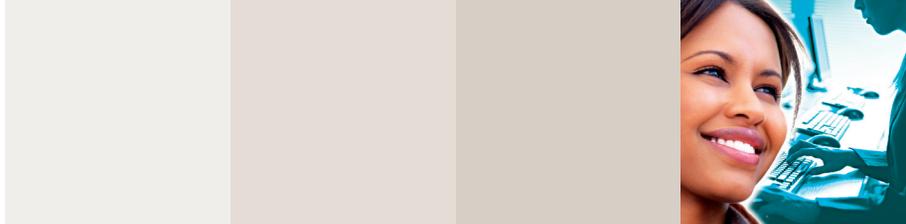
L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Cela concerne principalement la valorisation des actifs incorporels et la détermination des provisions pour risques et charges. Ces hypothèses et estimations peuvent s'avérer, dans le futur, différentes de la réalité.

1.2.4 Ecarts d'acquisition

Le poste « Ecarts d'acquisition » inclut les immobilisations incorporelles comptabilisées sous le poste « fonds commerciaux » dans les comptes sociaux ainsi que les écarts d'acquisition comptabilisés dans le cadre du processus de consolidation.

Ils représentent la différence non identifiable entre le coût d'acquisition, majoré des coûts annexes, et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs identifiables et des passifs à la date des prises de contrôle.



Les évaluations des actifs et passifs identifiables et par voie de conséquence celle des écarts d'acquisition sont opérées, dès la date de première consolidation. Toutefois, sur la base d'analyses et expertises complémentaires, le Groupe peut revoir ces évaluations dans les douze mois qui suivent.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an selon IAS 36. Conformément à cette même norme, les frais d'acquisition ne sont plus activés à compter de 2010.

1.2.5 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle de coût.

Frais de recherche

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Frais de développement

Les frais de développement concernent des logiciels créés en interne ; ils sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité d'utiliser l'immobilisation incorporelle ;
- la disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres frais de développement (création de site internet non marchand, développement de clientèle,...) sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les logiciels sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée. Sont considérés comme des frais de développement, les coûts d'analyse organique, de programmation et de mise en place de la documentation utilisateurs.

Autres immobilisations incorporelles acquises

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », un actif est une ressource contrôlée par l'entreprise du fait d'événements passés et à partir de laquelle on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Une immobilisation acquise est reconnue dès lors qu'elle est identifiable et que son coût peut être mesuré de façon fiable.

La valorisation de la clientèle et des marques des sociétés acquises est effectuée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

La clientèle étant à durée d'utilité définie est amortie. Les marques font l'objet ou non d'un amortissement selon que leur durée d'utilisation est définie ou non définie.

1.2.6 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production, lequel comprend les frais d'acquisition pour les immeubles.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût.

Les immobilisations acquises dans le cadre de location financement suivent le même traitement (note n°7.2).

Les amortissements sont calculés essentiellement selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité propre.

Les durées d'utilisation retenues sont généralement les suivantes :



NATURE DE L'IMMOBILISATION	Durées en linéaire
Immobilisations Incorporelles	
Concessions, Brevets, Droits similaires	5 ans
Clientèle	10 ans
Immobilisations corporelles	
Constructions	20 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 10 ans
Installations techniques	-
Matériel et outillage	5 ans
Installations générales	7 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier	10 ans

Compte tenu de l'activité du Groupe et des actifs corporels détenus, aucun composant significatif n'a été identifié.

1.2.7 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

La valeur d'utilité de chacun de ces actifs est déterminée par référence aux flux futurs de trésorerie nets actualisés des UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) auxquelles ils appartiennent.

Les flux nets de trésorerie sont estimés selon des méthodes décrites en note n°5.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel.

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes de celles générées par d'autres Groupes d'actifs. Elles sont déterminées essentiellement sur une base géographique par référence aux marchés dans lesquels opère notre Groupe.

1.2.8 Créances clients et reconnaissance des produits

Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant nominal.

La société consolidante a souscrit une assurance contre le risque d'impayés.

Lorsque les événements en cours rendent incertain le recouvrement de ces créances, celles-ci font l'objet d'une dépréciation différenciée selon la nature du risque (retard de règlement ou contestation de la créance, redressement judiciaire ou liquidation de biens), les différences usuelles de règlement dans les divers pays où le Groupe est implanté, la situation de chaque client et la part couverte par l'assurance.

Le Groupe a mis au point des méthodes de reconnaissance de produits pour les activités de Travail Temporaire dans le cadre d'une procédure intégrée partant de la réalisation de la prestation jusqu'à la facturation des clients. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles de séparation des exercices.

Les prestations relatives aux activités de recrutement hors Travail Temporaire sont comptabilisées à l'avancement.



1.2.9 Charge d'impôt

La charge d'impôt regroupe l'impôt exigible et l'impôt différé sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs consolidées, ainsi que sur les retraitements effectués dans le cadre du processus de consolidation.

Elle intègre également à compter de 2010 la CVAE.

Lorsque les perspectives à court terme des sociétés du Groupe le permettent, des impôts différés actifs, dont la récupération est probable, sont comptabilisés.

La fiscalité différée, liée à l'activation des déficits fiscaux, a été retraitée en faisant usage pour les sociétés du taux d'impôt sur les sociétés de droit commun connu à la date de clôture. Les impôts différés actifs et passifs résultant de décalages temporaires sont comptabilisés, pour les sociétés françaises suivant la méthode du report variable en incluant également la contribution sociale de 3,3%. Ils correspondent à la constatation de l'incidence des décalages existants entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur prise en compte pour la détermination du résultat fiscal.

D'autre part, les déficits fiscaux ne sont pris en compte pour la détermination de l'actif fiscal latent que lorsqu'ils présentent une forte probabilité d'imputation sur les profits taxables des deux prochains exercices.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés conformément à la norme IAS 12.

1.2.10 Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement des éléments liquides et dont les variations de juste valeur sont non significatives tels que les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, dans la mesure où elles répondent aux conditions définies par l'AFTE et l'AFG validées par l'AMF.

La comptabilité de couverture a été pratiquée sur un swap, avec juste valeur par les capitaux propres, dans la mesure où l'efficacité de la couverture a pu être démontrée.

1.2.11 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'échéance prévisionnelle de la provision est à plus d'un an, le montant de celle-ci est actualisé.

1.2.12 Engagements de retraites et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un calcul prenant en compte des hypothèses de progression de salaire, d'espérance de vie et de rotation des effectifs.

Ces évaluations, qui concernent les indemnités de fin de carrière en France, sont effectuées tous les trimestres.

La provision est égale à l'excédent de l'engagement par rapport à l'épargne retraite constituée auprès d'un organisme extérieur. Cette épargne génère des produits financiers à un taux estimé à 3,51% en 2010 (contre 3,46% en 2009). La provision est actualisée au taux net d'inflation de 1,82%.

1.2.13 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, conformément à la norme IAS 32. Le résultat de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en variation des capitaux propres.

1.2.14 Informations sectorielles

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle a été organisée conformément aux éléments de reporting présentés au principal décideur opérationnel. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

Ces informations sont détaillées dans la note n°23.

1.2.15 Méthodes de conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Concernant les filiales étrangères, la méthode de conversion retenue pour les comptes en devises est la méthode dite du taux de clôture, consistant à convertir au cours de clôture les comptes de bilan hors capitaux propres et

au cours moyen de la période le compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en capitaux propres.

1.2.16 Instruments financiers

Dans le cadre de l'information financière requise par la norme IFRS 7, et conformément à la norme IAS 39, les instruments financiers du Groupe sont comptabilisés comme suit :

En milliers d'euros		Traitement Comptable IAS 39*						
	Catégorie IAS 39	Notes N°	Valeur comptable 2010	Côût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur 2010
ACTIFS								
Titres	Actifs financiers disponibles à la vente				X			
Créances commerciales		10						
Créances clients et comptes rattachés	Prêts & Créances		310.679	X				310.679
Instruments dérivés non documentés comme couverture	NA					X		
Autres actifs financiers								
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts & Créances			X				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	12	75.094			X		75.094
PASSIFS								
Dettes financières		15						
Emprunts et autres dettes financières	Passif financier au coût amorti		47.093	X				47.093
Instruments de couverture			309				X	309
Dettes commerciales		16						
Fournisseurs et comptes rattachés	Passif financier au coût amorti		12.164	X				12.164
Instruments dérivés non documentés comme couverture	NA					X		
Autres Passifs financiers	Passif financier au coût amorti			X				

* X Traitement comptable retenu



Parmi les équivalents de trésorerie, 34.552K€ correspondent à des OPCVM de trésorerie cotés sur un marché actif (niveau 1).

Les instruments financiers à l'exception de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont, au regard de la norme IFRS 7, considérées comme des données de niveau 3 ; il s'agit notamment des créances commerciales, des emprunts et des dettes financières et des créances commerciales.

La juste valeur des créances clients, compte tenu des échéances courtes de paiement des créances, est assimilée à leur valeur au bilan.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier ; la juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

L'état de variation des dépréciations sur actifs financiers est le suivant :

En milliers d'euros	2009	Dotations	Reprises	2010
Actifs financiers non courants	1.681	32		1.713
Créances clients	16.406	3.197	4.997	14.606
Autres créances	760	643		1.403
Trésorerie et instruments de trésorerie				0
Autres actifs financiers courants				0
TOTAL	18.847	3.872	4.997	17.722

1.3 Évolution des normes, amendements, interprétations publiés et adaptation à SYNERGIE

1.3.1 Entrant en vigueur en 2010

IAS 27 - IFRS 3 - Etats financiers consolidés et regroupements d'entreprises

Ces normes ont été profondément modifiées par l'IASB le 8 janvier 2008.

Ces modifications ont été approuvées par la commission européenne dans deux règlements 494/2009 et 495/2009 du 3 juin 2009 qui sont applicables au plus tard aux exercices ouverts postérieurement au 30 juin 2009.

Elles pouvaient faire l'objet d'une application anticipée. Le groupe ayant décidé de ne pas faire usage de cette possibilité d'anticipation, c'est au cours du présent exercice que ces normes modifiées produisent leurs effets pour la première fois sur les comptes consolidés du Groupe SYNERGIE.

Les principales modifications apportées aux versions précédentes sont les suivantes :

- Comptabilisation des frais d'acquisition en charges et non plus comme un élément du coût d'acquisition des titres ;
- Estimation dès l'acquisition des conséquences des clauses de complément de prix, les différences ultérieures étant à constater en résultat et non plus comme un ajustement de l'écart d'acquisition ;
- Possibilité (sur option) de faire apparaître un goodwill (écart d'acquisition) complet lors de l'acquisition d'une filiale, une partie de ce goodwill (écart d'acquisition) étant affectée aux actionnaires minoritaires. L'option est exercée pour chaque regroupement d'entreprises ;
- Modification du traitement des acquisitions successives. Les ajustements résultant de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale déjà contrôlée sont



dorénavant à imputer sur les capitaux propres consolidés et non plus sur l'écart d'acquisition (goodwill). La prise de contrôle d'une entité déjà détenue dans le cadre d'une participation minoritaire (cas rare dans la pratique actuelle du groupe), donne lieu à une réévaluation de la participation avec impact sur le résultat préalablement au calcul de l'écart d'acquisition.

Ces modifications sont applicables de façon prospective et ne remettent pas en cause le traitement appliqué aux regroupements d'entreprises survenus avant le 1er janvier 2010.

Concernant le traitement des engagements de rachat des minoritaires qui n'est pas explicité par les normes modifiées, le groupe a décidé de maintenir la méthode du « goodwill en cours » pour le traitement des engagements souscrits avant le 1er janvier 2010 relatifs à des entités sur lesquelles le groupe exerce déjà son contrôle à cette date.

Les conséquences de cette décision qui s'appuie sur la recommandation de l'AMF du 4 novembre 2009 sont indiquées dans la note n°5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Projet de cession partiel de titres d'une filiale impliquant une perte de contrôle (amendement à IFRS 5)

Dans le cadre du processus d'amélioration de normes 2008 adopté par la commission européenne dans son règlement 70/2009 du 23 janvier 2009, un amendement à la norme IFRS 5 « Actifs destinés à être cédés et abandons d'activité » a été adopté.

Cet amendement considère qu'un projet de cession partielle de titres faisant perdre au groupe le contrôle d'une filiale doit être traité selon les règles de présentation et d'évaluation d'IFRS 5 et que, en conséquence, les actifs et passifs de cette filiale doivent être reclassés sur les lignes du bilan relatives aux actifs et passifs destinés à être cédés.

Cet amendement applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 n'a pas été appliqué par anticipation et c'est au cours du présent exercice que cet amendement est susceptible de produire ses effets pour la première fois. Il devrait peu concerner SYNERGIE dont la politique est plus orientée vers l'acquisition de filiales que vers la cession partielle.

Processus annuel d'amélioration des normes 2009

En avril 2009, l'IASB a publié une série d'amendements dans le cadre du processus annuel d'amélioration des normes.

Cette série d'amendements a été adoptée par la Commission dans son règlement 243/2010 du 23 mars 2010.

Selon son article 3, il entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ces amendements concernent notamment :

- Le traitement des terrains dans les contrats de location (IAS 17) ;
- L'affectation des goodwill aux UGT avant regroupement des secteurs opérationnels (IAS 36) ;
- La distinction entre principal et agent (IAS 18).

Le groupe SYNERGIE est peu concerné par les modifications induites par ces amendements.

Plusieurs interprétations ont été adoptées par l'Union Européenne et trouvent à s'appliquer obligatoirement pour les comptes clos au cours du présent exercice. Il s'agit des interprétations suivantes qui visent des opérations ou des activités qui ne concernent pas le Groupe ou qui sont peu significatives pour lui :

IFRIC 12 - Contrats de concession de services

IFRIC 15 - Contrats pour la construction de biens immobiliers

IFRIC 16 - Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

IFRIC 17 - Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires

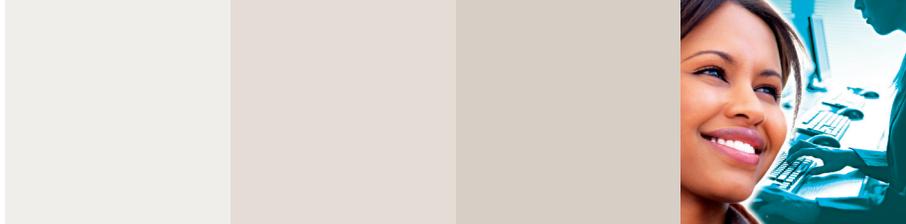
IFRIC 18 - Transferts d'actifs provenant de clients

1.3.2 Non encore entrées en vigueur ne s'appliquant pas au Groupe

IAS 24 - Informations sur les parties liées

La modification de cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 19 juillet 2010.

Elle est applicable au plus tard à la date d'ouverture de leur première période annuelle commençant après le 31 décembre 2010. Elle peut être appliquée par antici-



pation, faculté dont n'a pas usé le Groupe SYNERGIE. La norme modifiée prévoit notamment une exemption d'information partielle pour les entités liées à des entités du secteur public.

Ces modifications ne devraient pas avoir d'incidences sur les informations communiquées par le groupe sur les parties liées.

IFRS 9 - Instruments financiers

Cette norme, qui est la première d'une série de plusieurs normes destinées à remplacer la norme IAS 39, a été publiée en novembre 2009 par l'IASB. Elle est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'application anticipée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 permise par l'IASB est cependant impraticable en l'absence d'un règlement de l'union européenne.

IFRIC 19 - Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres

Cette interprétation, publiée par l'IASB le 26 novembre 2009 a été adoptée par la commission européenne le 23 juillet 2010. Elle est applicable au plus tard à la date d'ouverture de la première période annuelle commençant après le 30 juin 2010.

Elle n'est pas appliquée par le groupe pour l'établissement des comptes consolidés du présent exercice et traite d'une situation qui n'a, jusqu'alors, jamais été rencontrée par lui.

Processus annuel d'amélioration des normes 2010

L'IASB a publié le 6 mai 2010, la procédure d'améliora-

tion d'une dizaine de normes. Ces amendements sont applicables selon le cas soit :

- Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010 ;
- Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Ils sont applicables par anticipation et ont été approuvés par un règlement du 18 février 2011.

Les précisions les plus significatives concernent la norme IFRS 3 révisée, indiquant notamment que les ajustements de prix relatifs à des acquisitions effectuées avant la première application de la norme révisée doivent être traités selon l'ancienne version de la norme. Ce principe, qui était déjà admis par la doctrine, est appliqué par le Groupe.

L'amendement précise également que tous les plans d'actionnariat salarié de l'entité acquise doivent être obligatoirement réévalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Cette prescription n'a pas été appliquée par anticipation, le Groupe n'étant pas confronté actuellement à une telle problématique.

Traitement de l'environnement réglementaire français

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises a été considérée par le Groupe comme un impôt sur le résultat. Les conséquences de cette décision sont décrites dans les faits significatifs de la présente annexe aux comptes consolidés.

NOTE 2

Évolution du périmètre de consolidation

2.1 Acquisitions

2.1.1 Acquisition du fonds de commerce d'OLYMPIA EMPLEO TT

Le fonds de commerce de la société espagnole OLYMPIA EMPLEO TT avait été repris par SYNERGIE TT ESPAÑA en décembre 2009 pour un prix de 2 700K€. Cette acquisition n'a eu d'effet sur le résultat qu'à compter de janvier 2010, les effets sur le bilan ayant été comptabilisés en 2009.

Le regroupement de certaines agences et des sièges sociaux des deux entités ne permet pas de déterminer la contribution du réseau OLYMPIA au résultat net de SYNERGIE TT.

Le chiffre d'affaires 2010 du réseau OLYMPIA a été estimé à 39.600K€ et les coûts de restructuration à 396K€.



2.1.2 Acquisition de GLOBAL JOB & SERVICES

Au cours du mois de mai 2010, 100% de la société de travail temporaire de droit suisse GLOBAL JOB &

- sur le bilan au 31 décembre 2009

Goodwill

2.037K€

SERVICES a été acquis par SYNERGIE SA.

Cette acquisition a eu les principaux effets suivants :

- sur le compte de résultat 2010 (consolidation sur 7,5 mois)

Chiffre d'affaires

7.273K€

2.1.3 Acquisition d'OLYMPIA Portugal, d'INTERHUMAN Portugal et d'INTERHUMAN Espagne

Au cours du mois de juin 2010, 100% des sociétés suivantes du groupe OLYMPIA IBERIA ont été acquises par les filiales portugaises et espagnoles de SYNERGIE :

- La société de droit portugais OLYMPIA ETT acquise par SYNERGIE ETT Portugal. La société de droit portugais INTERHUMAN Portugal Lda, acquise par SYNERGIE OUTSOURCING Portugal ;
- La société de droit espagnol INTERHUMAN Slu acquise par SKILL SEARCH.

Le prix payé pour l'ensemble s'est élevé à 270K€.

Ces acquisitions, conditionnées par les abandons de créances préalables des holdings et sociétés du groupe OLYMPIA IBERIA non repris, ont essentiellement conduit à constater en consolidation les goodwill négatifs (badwill) suivants, comptabilisés en produits conformément à IFRS 3 :

OLYMPIA ETT Portugal (693)
INTERHUMAN Lda (Portugal) (41)

Le goodwill lié à l'acquisition d'INTERHUMAN Espagne SLU s'est élevé à 19K€.

Le chiffre d'affaires global apporté par ces sociétés du 1^{er} juin au 31 décembre 2010 s'est élevé à 2.710K€.

2.2 Fusions

Au cours de l'exercice 2010, plusieurs fusions ont eu lieu au sein du Groupe SYNERGIE, afin de simplifier et d'optimiser les structures.

Ces opérations n'ont pas eu d'impact sur les capitaux propres consolidés.

2.2.1 Fusion de SYNERGIE SA et de PERMANENCE EUROPEENNE

En janvier 2010, SYNERGIE SA a absorbé sa filiale PERMANENCE EUROPEENNE, précédemment détenue à 100%.

2.2.2 Fusion d'INTERACTIF CONSEILS EN PERSONNEL et de GLOBAL JOB & SERVICES

En juin 2010, les filiales suisses de SYNERGIE SA ont fusionné, INTERACTIF CONSEIL EN PERSONNEL, société absorbante prenant la dénomination sociale SYNERGIE SUISSE.

SYNERGIE SA avait acquis 10% des titres d'INTERACTIF CONSEILS EN PERSONNEL préalablement à cette opération, afin de porter sa détention à 100%.

2.2.3 Fusion de SYNERGIE ETT Portugal et d'OLYMPIA Portugal

En décembre 2010, SYNERGIE ETT PORTUGAL a absorbé sa filiale OLYMPIA ETT PORTUGAL, dont 100% des titres avaient été acquis en juin 2010.



2.3 Regroupement des filiales britanniques

Les fonds de commerce des sociétés britanniques ACORN RECRUITMENT, ADVANCE PERSONNEL et CONCEPT STAFFING, filiales d'ACORN (SYNERGIE) UK ont été regroupées au sein d'ACORN RECRUITMENT.

Parallèlement, la participation dans EXXELL est passée de 80% à 90%.

2.4 Création de RSS

La société britannique RSS, dont ACORN SYNERGIE UK détient 75% du capital, a été créée au cours de l'exercice.

2.5 Cession de 66% de SYNERGIE SLOVAKIA

La société SYNERGIE SLOVAKIA, précédemment filiale à 100% de SYNERGIE Prague est détenue à 34% depuis juin 2010.

NOTE 3

Renseignements concernant les sociétés consolidées

Les renseignements concernant les sociétés consolidées sont communiqués dans le tableau ci-dessous, étant précisé que le GIE ISGSY, entièrement contrôlé

par les sociétés du Groupe, accueille les services administratifs d'intérêt général.

Sociétés Consolidées	Siège Social	N° siren (1)	% de contrôle revenant à SYNERGIE		% d'intérêt revenant à SYNERGIE		méthode de consolidation (2)	
			2010	2009	2010	2009	2010	2009
SOCIETE MÈRE								
SYNERGIE S.A.	PARIS 75016	329 925 010						
FILIALES FRANCAISES								
AILE MEDICALE	PARIS 75016	303 411 458	99,93	99,93	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
PERMANENCE EUROPEENNE	PARIS 75016	632 003 034	-	100,00	-	IDEM	-	GLOB
SYNERGIE CONSULTANTS	PARIS 75016	335 276 390	100,00	100,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
SYNERGIE FORMATION	PARIS 75016	309 044 543	98,00	98,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
INTERSEARCH France	PARIS 75016	343 592 051	99,76	99,76	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
EURYDICE PARTNERS	PARIS 75016	422 758 557	90,00	90,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
MIR	PARIS 75016	702 040 437	99,85	99,85	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	PARIS 75016	317 193 571	100,00	100,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
SYNERGIE PROPERTY	PARIS 75016	493 689 509	99,92	99,92	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
SNC PLATEFORME LAFFITTE	PARIS 75009	491 104 881	44,27	44,27	IDEM	IDEM	MEQ	MEQ

(1) N°SIREN : numéro d'identification au répertoire national des entreprises

(2) Méthode de consolidation : intégration globale soit GLOB en abrégé ou mise en équivalence soit MEQ en abrégé



Sociétés Consolidées	Siège Social	N° siren (1)	% de contrôle revenant à SYNERGIE		% d'intérêt revenant à SYNERGIE		méthode de consolidation (2)	
			2010	2009	2010	2009	2010	2009
FILIALES ETRANGÈRES								
SYNERGIE TT	BARCELONE Espagne		100,00	100,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
SYNERGIE BELGIUM	ANVERS Belgique		100,00	100,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
SYNERGIE E.T.T.	PORTO Portugal		100,00	100,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
SYNERGIE Luxembourg	ESCH/ALZETTE Luxemb.		100,00	100,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
SYNERGIE PARTNERS Luxemb.	ESCH/ALZETTE Luxemb.		100,00	100,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
SYNERGIE s.r.o	PRAGUE République Tchèque		99,99	92,50	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
SYNERGIE TEMPORARY HELP	PRAGUE République Tchèque		98,00	98,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
GESTION HUNT	MONTREAL Canada		100,00	100,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
SYNERGIE HOLDING s.r.l.	TURIN Italie		90,00	90,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
ACORN (SYNERGIE) UK	NEWPORT Royaume-Uni		84,74	84,74	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
SYNERGIE SUISSE	LAUSANNE Suisse		100,00	90,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
SYNERGIE HUMAN RESOURCES	SCHIJNDEL Pays Bas		100,00	100,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
FILIALE COMMUNE								
I.S.G.S.Y.	PARIS 75016	382 988 076	100,00	100,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE PRAGUE								
SYNERGIE SLOVAKIA	BRATISLAVA Slovaquie		34,00	100,00	34,00	92,50	MEQ	GLOB
FILIALE SYNERGIE HOLDING s.r.l.								
SYNERGIE ITALIA SPA	TURIN Italie		89,00	89,00	81,00	81,00	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE TT								
SKILL SEARCH	BARCELONE Espagne		100,00	100,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
FILIALE SYNERGIE E.T.T.								
SYNERGIE OUTSOURCING	PORTO Portugal		100,00	100,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
FILIALES ACORN (SYNERGIE UK)								
ACORN RECRUITMENT	NEWPORT Royaume-Uni		100,00	100,00	84,74	84,74	GLOB	GLOB
ACORN LEARNING SOLUTIONS	NEWPORT Royaume-Uni		70,00	70,00	59,32	59,32	GLOB	GLOB
EXCELL	NEWPORT Royaume-Uni		90,00	80,00	76,27	67,80	GLOB	GLOB
ADVANCE PERSONNEL	NEWPORT Royaume-Uni		100,00	100,00	84,74	84,74	GLOB	GLOB
CONCEPT STAFFING	NEWPORT Royaume-Uni		100,00	100,00	84,74	84,74	GLOB	GLOB
RSS	NEWPORT Royaume-Uni		100,00		84,74		GLOB	
FILIALES SYNERGIE HUMAN RESOURCES B.V.								
ADR TRANSPORTDIENSTEN	SCHIJNDEL Pays-Bas		80,00	80,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB
ADR PERSONEELSDIENSTEN	SCHIJNDEL Pays-Bas		80,00	80,00	IDEM	IDEM	GLOB	GLOB



NOTE 4

Sociétés non consolidées

Société	Siège social	N° SIREN	% détenu	Résultat exercice 2010	Valeur Nette comptable des titres
CIMM	Puteaux (92)	316 500 420	99,80	NC	-
Synergie services	Anvers		100,00	0	250

La société CIMM n'est pas consolidée compte tenu du fait qu'elle est en liquidation.

SYNERGIE SERVICES, filiale de SYNERGIE BELGIUM, créée en septembre 2010, clôturera son premier exercice social le 31 décembre 2011. Elle n'a pas eu d'activité significative depuis sa création.

Notes annexes aux comptes de bilan

NOTE 5

Ecarts d'acquisition et autres incorporels liés aux acquisitions

5.1 Variation des écarts d'acquisition

En milliers d'euros	2009	Augmentations	Diminutions	2010
Ecarts d'acquisition sur titres	48.349	5.514	64	53.799
Fonds de commerce	5.502	95	565	5.032
Survaleurs nettes	53.851	5.609	629	58.831

L'augmentation des écarts d'acquisition et fonds de commerce concerne les acquisitions 2010 pour 1.993K€, les goodwill liés aux rachats de minoritaires (Pays-Bas, Italie et Grande-Bretagne) pour 1.903K€, le solde étant dû à la variation de conversion pour 1.554K€.

Les acquisitions effectuées au cours de l'exercice portant sur 100% des filiales acquises, le Groupe n'a pas eu à se prononcer sur l'option entre le goodwill partiel et le goodwill complet offerts par la révision de la norme IFRS 3.

5.2 Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions

L'impact sur les comptes d'actif des amortissements et dépréciations comptabilisés sur les incorporels liés aux acquisitions est le suivant :

En milliers d'euros	2010	2009
Amortissements des incorporels liés aux acquisitions	2.108	1.592
Dépréciation des incorporels liés aux acquisitions	1.318	-
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	-
Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	3.426	1.592



L'impact sur le compte de résultat, compte tenu des cours de conversion, est de même niveau que celui mentionné sur le tableau précédent.

Conformément au paragraphe 134 de la norme IAS 36, sont communiquées ci-après les informations concer-

nant les valeurs comptables des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ainsi que les hypothèses clés ayant permis de déterminer ces valeurs.

Les valeurs comptables de ces actifs après constatation des dépréciations sont les suivantes :

UGT En milliers d'euros	Ecart d'acquisition	Marques	Clièntèle
Royaume-Uni	18.738	463	1.866
Pays-Bas	10.972	86	2.084
France	8.703	531	
Suisse	7.052	6	478
Belgique	6.508		
Canada	2.258	1.539	453
Espagne	521		2.402
Italie	2.542		
Autres	1.537		
TOTAL	58.831	2.625	7.283

Les méthodes de valorisation des marques et clièntèles sont celles décrites dans la note n°1.2.5

La valeur recouvrable des UGT a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, la méthodologie suivante a été retenue :

- Projection des flux de trésorerie basés sur les budgets financiers sur 3 ans approuvés par la direction, en tenant compte des perspectives économiques dans les zones géographiques concernées ;

- De l'année 4 à l'année 5, progression des entrées et des sorties de trésorerie selon un taux adapté au contexte local et à l'expérience du Groupe hors contexte de crise internationale ;

- Au-delà de 5 ans, les projections futures de trésorerie sont extrapolées avec un taux de progression constant de 2% pendant cinq ans ;

- Les flux de trésorerie sont ensuite actualisés selon un taux différencié par UGT. Les taux d'actualisation Groupe retenus sont déterminés selon un taux qui tient compte d'un taux sans risque (OAT 10 ans), d'une prime de risque de marché ; une prime de risque complémentaire peut être appliquée lorsque le différentiel d'inflation significatif a été constaté avec le taux France (Royaume-Uni) ou pour certaines petites filiales à clièntèle plus concentrée (France GRH).

Les taux d'actualisation après impôt sont appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par l'IAS 36.



Les différents paramètres utilisés sont synthétisés dans le tableau suivant :

UGT	Taux à 4 et 5 ans	Taux au-delà de 5 ans	Taux d'actualisation
Royaume-Uni	5%	2%	11.06%
Pays-Bas	5%	2%	7.80%
France TT	5%	2%	7.09%
France GRH	5%	2%	7.59%
Belgique	5%	2%	9.29%
Suisse	5%	2%	6.22%
Italie	5%	2%	9.23%
Espagne	5%	2%	11.53%
Portugal	5%	2%	10.41%
Canada	5%	2%	7.52%
Autres	5%	2%	7.09%

Les conséquences d'une modification des paramètres présentés ci-dessus sur la dépréciation des écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité en testant :

- l'augmentation ou la diminution du taux de croissance de 2% ;

- l'augmentation ou la diminution du taux d'actualisation de 0,5%.

La diminution de 2% du taux de croissance ne conduirait pas à constater de dépréciation.

L'augmentation de 0,5% du taux d'actualisation ne conduirait pas à constater de dépréciation.

NOTE 6

Autres immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2009	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2010
Logiciels et licences	5.342		480	352	5.470
Clientèle	15.233		981		16.214
Marques	3.828		238		4.066
Droits aux baux	675		17	41	651
TOTAL	25.078	0	1.716	393	26.401

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2009	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2010
Logiciels et licences	4.259		438	377	4.320
Clientèle	3.254		2.088		5.342
Marques	288		137		425
Droits aux baux	12			12	0
TOTAL	7.813	0	2.663	389	10.087

Les variations des dépréciations s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2009	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2010
Logiciels et licences	0				0
Clientèle	2.209		1.379		3.588
Marques	985		31		1.016
Droits aux baux	42		12		54
TOTAL	3.236	0	1.422	0	4.658

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2010	2009
Logiciels et licences	1.150	1.083
Clientèle	7.284	9.768
Marques	2.625	2.554
Droits aux baux	597	620
TOTAL	11.656	14.025

Le poste « Marques » est représentatif des marques acquises par le Groupe.

Les logiciels comprennent l'écart d'évaluation dégagé lors de l'acquisition de la société I.C.G, soit une valeur brute de 897K€, intégralement amortie.

Les clientèles et marques des sociétés acquises sont susceptibles de faire l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée, dans les conditions exposées dans la note n°1.2.5.

Dans les augmentations de dépréciation, on constate la dépréciation de la clientèle d'EURYDICE PARTNERS.

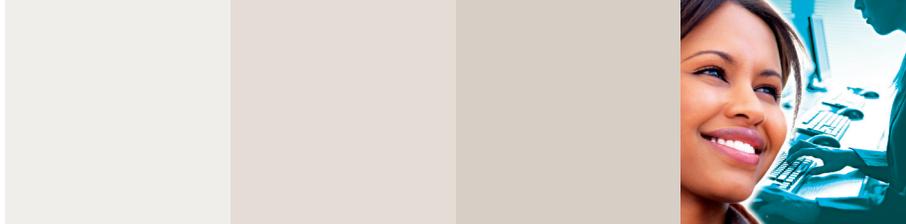
NOTE 7

Immobilisations corporelles

7.1 Analyse du poste par catégorie

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2009	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2010
Terrains constructions, installations techniques	1.827		1.062		2.889
Agencements, mobilier, matériels de bureau & informatique	29.781	385	5.251	3.082	32.335
TOTAL	31.608	385	6.313	3.082	35.224
dont immobilisations en location financement	3.718		3.264	1.491	5.491



Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2009	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2010
Terrains constructions, installations techniques	466		65		531
Agencements, mobilier, matériels de bureau & informatique	20.785	191	3.555	2.448	22.083
TOTAL	21.251	191	3.620	2.448	22.614
dont immobilisations en location financement	2.078		1.229	1.142	2.165

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2010	2009
Terrains constructions, installations	2.358	1.361
Agencements, mobilier, matériels de bureau & informatique	10.252	8.996
TOTAL	12.610	10.357
dont immobilisations en location financement	3.226	1.640

7.2 Contrats de location-financement

Le traitement des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location financement concerne principalement le matériel informatique, les véhicules de tourisme et le matériel de bureau.

La valeur brute de ce type d'immobilisations s'élève à la clôture de l'exercice à 5.491K€ et la valeur nette à 3.326K€.

Les immobilisations détenues en location financement ont fait l'objet d'une dotation aux amortissements pour 1.229K€. Les charges financières sur ces contrats sont de 288K€.

7.3 Ventilation des immobilisations corporelles nettes par zone monétaire

En milliers d'euros	2010	2009
Zone euro	11.184	8.821
Hors zone euro	1.426	1.536
TOTAL	12.610	10.357

NOTE 8

Actifs financiers non courants

8.1 Détail des comptes de bilan

En milliers d'euros	Montants Bruts 2010	Provisions	Montants nets 2010	Montants nets 2009
Titres mis en équivalence	58		58	150
Autres titres de participation	315	65	250	0
Autres titres immobilisés	659	611	48	47
Prêts	246		246	252
Autres	2.980	1.038	1.942	1.974
TOTAL	4.258	1.714	2.544	2.423

Les autres actifs financiers non courants se composent essentiellement des dépôts de garantie au titre des loyers commerciaux, et d'un compte courant intégralement provisionné.

8.2 Commentaires sur les titres de participation

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation dans des sociétés qui n'ont pas été consolidées pour les raisons mentionnées en note n° 4.

Ces sociétés n'ont pas de caractère significatif à l'échelle des comptes consolidés et le Groupe n'a souscrit aucun engagement particulier à leur profit qui pourrait l'engager au-delà de la valeur des titres détenus.

La SNC PLATE FORME LAFFITTE ainsi que SYNERGIE SLOVAKIA, détenues respectivement à 44% et 34% sont mises en équivalence, la quote-part du résultat 2010 étant venue en diminution de la valeur brute des titres détenus.

8.3 Variation des actifs financiers non courants

En milliers d'euros	2009	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	2010
Autres titres de participation	215	250	41	133	373
Autres titres immobilisés	658		1		659
Prêts et autres	3.232		89	95	3.226
TOTAL	4.105	250	131	228	4.258

Les autres titres immobilisés correspondent à des participations inférieures à 20%.



NOTE 9

Impôts différés

En milliers d'euros	2010	2009	Variation
Actif fiscal différé créé au titre de :			
<i>Déficits fiscaux reportables et amortissements réputés différés à imputer</i>	261	254	7
<i>Décalages temporaires</i>	1.347	957	390
Total actif fiscal latent	1.608	1.211	397
Passif fiscal latent	2.748	3.308	(560)
TOTAL	(1.140)	(2.097)	957

L'affectation en écart d'évaluation de la clientèle et de la marque des sociétés acquises au cours de l'exercice a été constatée nette de la fiscalité différée.

Dans un souci de prudence, certains déficits fiscaux reportables au taux de droit commun n'ont pas été retenus. L'économie d'impôt correspondante se serait élevée à 537K€, dont 139K€ afférant à l'exercice 2010.

NOTE 10

Créances clients

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2010	2009
Clients	315.165	235.932
Factures à établir	10.120	8.118
Dépréciation	(14.606)	(16.406)
TOTAL	310.679	227.645

Les méthodes utilisées pour l'évaluation des créances clients sont décrites en note n°1.2.8.

Le risque client est limité dans la mesure où aucun client ne représente plus de 1% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'analyse des créances clients en fonction des retards de paiement est la suivante :

En milliers d'euros	2010	2009
Montant des créances clients arrivées à échéance, non dépréciées :		
- Echues, moins 90 jours	42.467	28.243
- Echues, entre 90 et 180 jours	5.006	1.767
- Echues, plus de 180 jours	3.457	2.198
TOTAL	50.930	32.208

NOTE 11

**État des échéances des actifs courants
à la clôture de l'exercice**

En milliers d'euros	Montants Bruts		< 1 an		> 1 an	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Actif courant						
Clients douteux ou litigieux	2.120	2.978			2.120	2.978
Autres créances clients	308.559	224.667	308.559	224.667		
SOUS-TOTAL 1	310.679	227.645	308.559	224.667	2.120	2.978
Personnel et comptes rattachés	4.699	2.897	4.693	2.891	6	6
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7.034	8.408	7.009	8.383	25	25
Impôt sur les bénéficies	2.374	4.450	2.374	4.450		
Autres impôts, taxes	3.153	4.347	3.153	4.347		
Débiteurs divers	2.261	2.582	1.717	2.058	544	524
Charges constatées d'avance	3.136	3.123	3.136	2.822		301
SOUS-TOTAL 2	22.657	25.807	22.082	24.951	575	856
TOTAL	333.336	253.452	330.641	249.618	2.695	3.834

La variation de la dépréciation des actifs financiers est mentionnée dans la note 1.2.16.

NOTE 12

Actifs financiers courants et trésorerie

En milliers d'euros	2010	2009
Actifs financiers courants	-	-
Trésorerie et équivalents	-	-
Valeurs mobilières de placement	34.552	26.268
Dépôt à terme	10.900	38.000
Billets de trésorerie	10.000	5.000
Disponibilités	19.642	15.475
TOTAL	75.094	84.743

Les valeurs mobilières de placement sont des OPCVM à court terme ne comportant aucun risque.

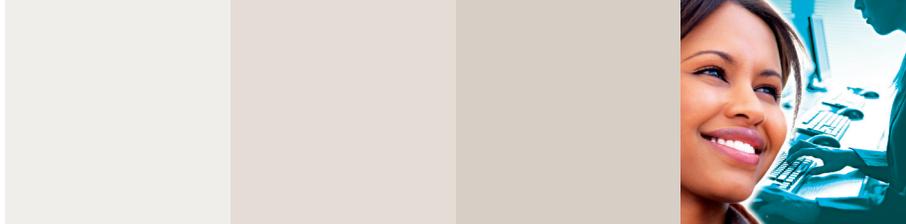
Les dépôts et comptes à terme ont des durées de 3 ou 6 mois maximum ; celle des billets de trésorerie est de 3 mois.

NOTE 13

Capitaux propres**13.1 Capital social**

La capital de 76.292.250€ est composé de 15 258 450 actions au nominal de 5€ au 31 décembre 2010.

Les actions bénéficient d'un droit de vote double lorsqu'elles sont maintenues au nominatif pendant deux ans au moins.



13.2 Actions propres

L'animation du titre est confiée à un prestataire de services, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association des Entreprises d'Investissement « AFEI », reconnue par l'AMF.

Au 31 décembre 2010, SYNERGIE détient deux catégories d'actions propres :

- celles acquises dans le cadre du contrat de liquidité (14.100 actions soit 0,09% du capital social) ;
- celles acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale du 17 juin 2010 (642.187 actions soit 4,21% du capital social).

Les sorties de 2010 ont dégagé une moins value de 105K€ inscrite dans les réserves.

NOTE 14

Provisions

14.1 Détail des provisions

En milliers d'euros	2009	Augmentations	Diminutions	2010
Provisions pour litiges	246	204	193	257
Autres provisions risques	1.333	1.172	1.258	1.247
Total provisions risques	1.579	1.376	1.451	1.504
Indemnités départ retraite	707	311	57	961
Autres provisions charges	1	9		10
Total provisions charges	708	320	57	971
TOTAL	2.287	1.696	1.508	2.475

Les reprises de provision comprennent des provisions utilisées à hauteur de 97K€.

Un litige commercial concernant la filiale italienne de Travail Temporaire fait l'objet d'une provision de 600K€.

14.2 Information sur les avantages au personnel

La provision au titre des avantages au personnel concerne exclusivement la provision pour engagements de retraite des salariés permanents en France, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- population jeune ;
- couverture par l'épargne retraite précédemment versée ;
- taux d'actualisation (base OAT 10 ans) net d'inflation retenu : 1,82%.

Une variation de +0,5% du taux d'actualisation a un impact de -34K€ sur l'estimation de la provision et une variation de -0.5% un impact de +29K€.

Les avantages au personnel des filiales étrangères autres que ceux couverts par des provisions ne sont pas significatifs.



En milliers d'euros	2010	2009
Valeur actualisée des droits	1.308	1.091
Droits couverts par les actifs financiers	(347)	(384)
ENGAGEMENT NET COMPTABILISE	961	707

Les indemnités de départ en retraite versées en 2010 se sont élevées à 114K€ contre 99K€ en 2009.

Compte tenu des évolutions législatives en France, la provision a été estimée à compter de 2010 sur la base d'un départ moyen à 65 ans contre 63 ans précédemment.

NOTE 15

Emprunts et dettes financières

15.1 Analyse par catégorie et échéance de remboursement

En milliers d'euros	Montants		< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Emprunts et dettes financières								
Établissements de crédit	13.090	18.421	4.733	6.942	7.549	11.480	808	-
Swap	309	461	309	461	-	-	-	-
Location financement	3.620	1.988	1.473	881	2.147	1.107	-	-
Emprunts et dettes financières divers	18	53	0	0	15	50	3	3
Participation des salariés	14.373	16.488	2.757	2.621	11.616	13.867	-	-
Concours bancaires courants								
Concours bancaires	15.576	11.591	15.576	11.591	-	-	-	-
Intérêts courus	108	75	108	75	-	-	-	-
TOTAL	47.093	49.077	24.955	22.571	21.327	26.503	811	3
%	-	-	53%	46%	45%	54%	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(75.094)	(84.743)	-	-	-	-	-	-
Trésorerie nette d'endettement	28.001	35.666						

Au 31 décembre 2010, l'ensemble de la dette brute est comptabilisé au coût amorti sur la base du taux d'intérêts effectif déterminé après prise en compte des frais

d'émission et des primes d'émission identifiés et rattachés à chaque passif.

Location financement

Le rapprochement entre le total des paiements minimaux futurs au titre de la location et leur valeur actualisée est le suivant :

- Paiement minimaux futurs	3.617
- Actualisation	291
- Valeur actualisée	3.326



15.2 Ventilation par zone monétaire et maturité des contrats d'emprunts

En milliers d'euros	2010		Montants 2009		< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans	
	Montants	%	Montants	%	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Euro	31.315	100%	37.287	100%	9.177	10.781	21.327	26.503	811	3
Livre Sterling	-	0%	-	0%	-	-	-	-	-	-
Dollar canadien	-	0%	-	0%	-	-	-	-	-	-
Franc suisse	-	0%	-	0%	-	-	-	-	-	-
TOTAL	31.315	100%	37.287	100%	9.177	10.781	21.327	26.503	811	3

15.3 Ventilation par nature de taux d'intérêts et maturité des contrats d'emprunts

En milliers d'euros	2010		Montants 2009		< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans	
	Montants	%	Montants	%	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Fixe	4.752	15%	4.100	11%	1.166	948	2.778	3.152	808	-
Variable swapé	6.000	19%	8.000	21%	2.000	2.000	4.000	6.000	-	-
Variable capé	2.310	7%	3.850	10%	1.540	1.540	770	2.310	-	-
Variable autre	18.253	58%	21.337	57%	4.471	6.293	13.779	15.041	3	3
TOTAL	31.315	100%	37.287	100%	9.177	10.781	21.327	26.503	811	3

15.4 Analyse des emprunts et dettes financières portant intérêt

Montant nominal	Taux d'intérêt d'émission/nominal	Taux d'intérêt effectif	Echéance	Capital restant dû 2010 (K€)	Capital restant dû 2009 (K€)
Emprunt de 4,7 M€ (12/2005)	Euribor 3M+0,40	1,14%	déc-10		1.012
Emprunt de 5 M€ (12/2005)	Euribor 3M+0,40	1,14%	déc-10		1.000
Emprunt de 7,7 M€ (06/2007) (*)	Euribor 3M+0,40	1,14%	juin-12	2.310	3.850
Emprunt de 5 M€ (10/2008)	5,16%	5,16%	oct-13	3.152	4.100
Emprunt de 10 M€ (10/2008) (**)	4,87%	4,87%	oct-13	6.000	8.000
Emprunt de 1 M€ (12/2010)	3,33%	3,33%	oct-25	1.000	
Emprunts de location financement (cumulé)				3.620	1.988
Autres emprunts et dettes financières				955	973
Participation des salariés	TMOP	3,17%		14.278	16.364
TOTAL (***)				31.315	37.287

* cap à 5,5% (cf. Note N°15.5) - ** taux : euribor + 0,4% avec swap - *** le solde des emprunts est présenté avant intérêts.



15.5 Exposition aux risques de marché de taux d'intérêts, de change et de liquidité

La Direction Financière du Groupe assure la centralisation des financements, de la gestion des changes, taux d'intérêts et risque de contrepartie. Jusqu'en 2007, le

Groupe n'a jamais eu recours à l'utilisation d'aucun instrument financier de couverture eu égard à sa faible exposition aux risques de taux.

15.5.1 Risque de taux d'intérêts

SYNERGIE a un endettement financier essentiellement en euros au 31 décembre 2010.

L'analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2010 met en évidence les points suivants :

- Les financements du Groupe à taux fixe ne sont pas impactés par l'évolution des taux d'intérêts. Les autres actifs et passifs financiers à court terme ne sont que de manière exceptionnelle sensible aux variations de taux d'intérêts (échéances en général court terme) ;
- En l'absence d'activation de couverture matérielle de flux de trésorerie par des instruments de taux d'intérêts ou d'investissement net dans une entité étrangère, les fluctuations de taux d'intérêts n'ont aucun impact directement en capitaux propres du Groupe.

Depuis juin 2007, SYNERGIE dispose d'un contrat de cap d'intérêt ; en cas de hausse des taux au-delà du taux d'exercice, le cap convertit l'emprunt à taux variable en emprunt à taux fixe. Les taux sur 2010 étant restés en deçà du taux d'exercice, le cap n'a pas été activé ce qui a permis de bénéficier de la baisse des taux.

En octobre 2008, un emprunt à taux variable a été contracté avec un swap. La valeur du swap à la clôture de l'exercice 2010 est de -309K€.

Sur la base des données de marché en date de clôture, l'impact d'une variation de +/-50 points de base de la courbe des taux d'intérêt euro à court terme s'établit à +/-8K€.

15.5.2 Risque de taux de change

Ci-après, les cours de clôture par rapport à l'euro :

Devises	2010	2009
Livre Sterling	0,86075	0,8881
Dollar canadien	1,3322	1,5128
Franc suisse	1,2504	1,4836
Couronne tchèque	25,0610	26,4730

L'exposition au risque de change du bilan s'analyse de la façon suivante au 31 décembre :

En milliers d'euros	Montants	Zone Livre Sterling	Zone Dollar Canadien	Autres monnaies
Actifs monétaires 2010	20.042	17.112	2.930	NS
Actifs monétaires 2009	19.203	16.662	2.541	NS



Ces éléments sont libellés dans la devise fonctionnelle de la filiale.

L'analyse de sensibilité au risque de change au 31 décembre 2010 conduit au constat suivant : sur la base

des données de marché en date de clôture, l'impact à court terme d'une variation de +/- 10% des devises respectives s'établit à +/- 2.004K€ sur le résultat de 2010.

15.5.3 Risque de liquidité

La politique de financement du Groupe s'appuie sur la centralisation des financements externes et une trésorerie nette excédentaire au 31 décembre 2010.

Il en résulte un risque de liquidité non significatif.

Par ailleurs le Groupe SYNERGIE est soumis à des covenants bancaires qui ont tous été respectés à la clôture de l'exercice 2010.

Ce constat est lié le plus souvent au fait que les ratios à respecter intègrent au numérateur l'endettement net des comptes consolidés lesquels présentent une trésorerie nette d'endettement positive.

Les autres ratios et seuils à respecter sont les suivants :

- « dettes financières / fonds propres » inférieur à 0,6 ;
- « charges financières / capacité d'autofinancement » inférieur à 0,2.

NOTE 16

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2010	2009
Fournisseurs	6.392	4.988
Factures à recevoir	5.772	3.959
TOTAL	12.164	8.947

NOTE 17

Etat des échéances des autres passifs courants

En milliers d'euros	Montants		< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Fournisseurs	12.164	8.947	12.164	8.943		4		
Personnel	94.405	72.109	92.241	71.435			2.164	674
Organismes sociaux	68.124	47.236	68.124	47.236				
Impôt sur les bénéfices	3.266	785	3.266	785				
Autres impôts et taxes	72.287	57.267	72.287	57.267				
Sous- total 1	250.246	186.344	248.082	185.666	0	4	2.164	674
Dettes sur immobilisations	6.864	6.399	3.403	1.352	3.461	5.047		
Autres dettes	3.186	3.726	3.184	3.726	2			
Produits constatés d'avance	371	8	368	8	3			
Sous-total 2	10.421	10.133	6.955	5.086	3.466	5.047	0	0
TOTAL	260.667	196.477	255.037	190.752	3.466	5.051	2.164	674



Des engagements de rachat des minoritaires ont été constatés en dettes sur immobilisations pour 6.591K€, avec comme contrepartie le poste intérêts minoritaires, la différence augmentant les écarts d'acquisition.

Les compléments de prix sur filiales acquises sont également compris dans les dettes sur immobilisations.

Notes annexes au compte de résultat

NOTE 18 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué exclusivement des facturations liées aux prestations de Gestion des Ressources Humaines.

Il inclut au 31 décembre 2010 des facturations hors Travail Temporaire (placement de salariés permanents,

outsourcing, formation...) à hauteur de 21.300K€, soit 1,7% du chiffre d'affaires consolidé. Ces activités en cours de développement dans le Groupe restent, cependant en l'état, non significatives et ne constituent pas un secteur d'activité distinct.

NOTE 19 Charges opérationnelles

19.1 Charges de personnel

Les charges de personnel inscrites dans le résultat opérationnel courant sont constituées des éléments suivants :

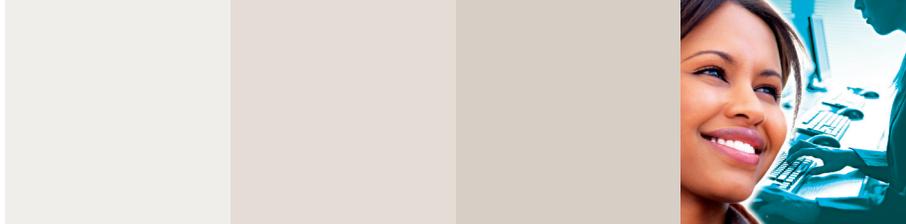
En milliers d'euros	2010	2009
Salaires et traitements	872.980	676.459
Charges sociales	247.194	189.728
Participation des salariés	1.137	
Transferts de charges et reprises de provisions	(4.358)	(8.602)
TOTAL	1.116.952	857.585

19.2 Autres informations sur les charges opérationnelles

Les reprises de provisions sont venues en diminution des charges par nature.

Les transferts de charges ont été affectés aux postes du compte de résultat par nature de charges.

Les autres charges concernent principalement le montant des créances irrécouvrables de l'exercice diminué des reprises sur dépréciation concernées.



NOTE 20

Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2010	2009
Produits sur valeurs mobilières	148	518
Revenus sur créances	789	657
Produits financiers	937	1.175
Intérêts location financement	(387)	(409)
Agios bancaires et divers	(1.186)	(932)
Intérêts sur emprunts	(272)	(424)
Intérêts participation des salariés	(540)	(713)
Coût de l'endettement financier brut	(2.385)	(2.478)
Coût de l'endettement financier net	(1.448)	(1.303)
Ecart de conversion	492	1.270
Autres produits et charges	386	65
Autres produits et charges financiers	878	1.335
TOTAL	(570)	32

NOTE 21

Impôt sur les bénéfices

21.1 Charge d'impôt

La charge d'impôt inscrite au compte de résultat, soit 17.947K€ se ventile comme suit :

Impôt sur les bénéfices	9.646
Impôts différés	-1.259
C V A E (France)	9.560

21.2 Taux effectif d'impôt

L'écart entre le montant de l'impôt sur le bénéfice, calculé au taux normal d'imposition en France et le montant effectif d'impôt s'explique comme suit :

Résultat avant charge d'impôt	33.581
Résultat avant impôt après CVAE	24.021
Taux d'impôt en vigueur (en France)	34.43%
Impôt théorique	8.270
Différences de taux d'imposition à l'étranger	(433)
Déficits fiscaux non activés	42
Crédit d'impôt recherche (France)	(168)
Impact de l'Irap (Italie)	354
Effet des différences permanentes *	321
TOTAL	8.387

* Les différences permanentes correspondent aux charges non déductibles et aux produits non imposables.



NOTE 22

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en rapportant le résultat net consolidé annuel, part du Groupe, au nombre d'actions correspondant au 31 décembre.

Il n'y a aucun instrument dilutif pouvant modifier le résultat net et le nombre d'actions retenues à l'exception du programme de rachat d'actions propres, dont l'incidence n'était pas significative en 2009 et 2010.

	2010	2009
Résultat net (part du Groupe)	15.366 K€	8.596 K€
Nombre d'actions	15 258 450	15 258 450
Nombre d'actions auto-détenues	656 287	686 011
Nombre d'actions avant dilution	14 602 163	14 572 439
Résultat par action	1,05 €	0,59 €
Résultat dilué par action	1,05 €	0,59 €

NOTE 23

Informations sectorielles

23.1 Informations par zone géographique

23.1.1 Actifs 2010

En milliers d'euros	France	Europe du Nord et de l'Est	Europe du Sud	Canada	TOTAL
Immobilisations	20.614	53.176	7.071	4.780	85.641
TOTAL	315.451	122.097	52.749	5.382	495.678

La France est elle-même ventilée en 4 régions :

- Région 1 : Centre, Bourgogne, Rhône-Alpes
- Région 2 : Sud-Ouest, Languedoc, Paca
- Région 3 : Bretagne, Normandie, Nord, Est
- Région 4 : Ile de France

En milliers d'euros	Région 1	Région 2	Région 3	Région 4	Non affecté	TOTAL
Immobilisations	1.069	1.204	2.373	3.668	12.300	20.614
TOTAL ACTIF	38.966	60.402	70.993	35.537	109.553	315.451

23.1.2 Actifs 2009

En milliers d'euros	France	Europe du Nord et de l'Est	Europe du Sud	Canada	TOTAL
Immobilisations	21.904	48.458	5.864	4.361	80.587
TOTAL	286.722	96.516	32.274	4.551	420.063



En milliers d'euros	Région 1	Région 2	Région 3	Région 4	Non affecté	TOTAL
Immobilisations	1.203	1.267	1.479	2.088	15.867	21.904
TOTAL ACTIF	31.848	50.397	56.688	30.229	117.560	286.722

23.1.3 Eléments de compte de résultat 2010

En milliers d'euros	France	Europe du Nord et de l'Est	Europe du Sud	Canada	TOTAL
ANNEE 2010					
Chiffre d'affaires	739.313	277.751	190.725	24.895	1232.684
Résultat opérationnel	20.683	8.490	4.735	335	34.243
Résultat financier	384	(482)	(412)	(60)	(570)
Résultat avant impôt	20.975	8.008	4.323	275	33.581
Contribution au résultat net	7.574	5.170	2.700	190	15.634
Amortissements	2.690	2.646	544	231	6.111
Dépréciations	3.384	541	252	27	4.204

Soit pour la France :

En milliers d'euros	Région 1	Région 2	Région 3	Région 4	Non affecté	TOTAL
ANNEE 2010						
Chiffre d'affaires	142.264	228.065	257.458	108.176	3.350	739.313
Résultat opérationnel	5.722	11.693	12.074	(1.890)	(7.008)	20.591
Résultat financier	0	5	0	133	246	384
Résultat avant impôt	5.722	11.698	12.074	(1.757)	(6.762)	20.975
Contribution au résultat net	5.722	11.698	12.074	(1.757)	(20.163)	7.574
Amortissements	178	196	217	951	1.158	2.700
Dépréciations	20	36	61	1.323	1.944	3.384

23.1.4 Eléments de compte de résultat 2009

En milliers d'euros	France	Europe du Nord et de l'Est	Europe du Sud	Canada	TOTAL
ANNEE 2009					
Chiffre d'affaires	627.523	198.472	102.958	18.711	947.664
Résultat opérationnel	11.596	3.333	540	414	15.883
Résultat financier	774	(387)	(306)	(49)	32
Résultat avant impôt	12.370	2.946	234	365	15.915
Contribution au résultat net	6.892	1.706	(139)	234	8.693
Amortissements	2.770	2.344	257	184	5.555
Dépréciations	3.085	14	564	15	3.678



Soit pour la France :

En milliers d'euros	Région 1	Région 2	Région 3	Région 4	Non affecté	TOTAL
ANNEE 2009						
Chiffre d'affaires	113.813	190.297	217.438	105.986	(11)	627.523
Résultat opérationnel	3.434	8.614	9.292	3.025	(12.769)	11.596
Résultat financier				410	364	774
Résultat avant impôt	3.434	8.614	9.292	3.435	(12.405)	12.370
Contribution au résultat net	2.252	5.648	6.093	2.252	(7.552)	8.693
Amortissements	192	225	238	1.040	1.075	2.770
Dépréciations	25	49	81	27	2.903	3.085

Autres informations

NOTE 24

Effectifs du Groupe

24.1 Effectifs en 2010

	2010	2009
Salariés permanents		
Cadres	352	311
Employés	1.744	1.614
TOTAL	2.096	1.925
Salariés intérimaires détachés en mission par le Groupe	36.918	28.554
TOTAL GENERAL	39.014	30.479

24.2 Comparatif

CADRES		EMPLOYÉS		OUVRIERS		TOTAL	
2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
480	420	10.353	8.147	28.181	21.912	39.014	30.479



NOTE 25

Informations relatives aux parties liées

Sont présentées ci-après, les informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction

de la société consolidante à raison de leurs fonctions dans les entreprises consolidées.

25.1 Rémunération globale

La rémunération globale des membres des organes d'Administration et de Direction du Groupe en 2010, s'élève à 796K€ et se ventile comme suit :

En milliers d'euros	brut	sécurité sociale
Salaires et avantages à court terme	769	327
Avantages postérieurs à l'emploi	27	
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail (*)		
Paiement en actions		
TOTAL	796	327

(*) hors indemnités légales de départ en retraite

25.2 Engagements de retraite

Il n'existe aucun engagement de cette nature au bénéfice des organes d'Administration et de Direction, hormis les indemnités prévues à la convention collective

concernant les salariés Administrateurs, soit 27K€ et faisant l'objet d'une provision décrite à la note n°14.2.

25.3 Avances et crédits accordés

Il n'existe à la clôture 2010 aucune avance ou crédit accordé à des membres des organes d'Administration et de Direction.

25.4 Autres informations

SCI Les Genêts 10 : les loyers s'élèvent à 408K€, le dépôt de garantie à 72K€, le solde à la clôture est nul et les

dates d'échéance des baux sont respectivement le 30 septembre 2018 (locaux) et le 31 août 2015 (parkings).



NOTE 26

Intégration fiscale**PERIMETRE D'INTEGRATION FISCALE DU GROUPE SYNERGIE EN 2010**

Le régime d'intégration fiscale n'a eu aucun impact significatif sur les comptes de l'exercice.

SYNERGIE
SYNERGIE CONSULTANTS
SYNERGIE FORMATION
AILE MEDICALE

NOTE 27

Engagements et passifs éventuels**27.1 Engagements reçus et actifs éventuels**

Les banques ont garanti SYNERGIE et certaines de ses filiales de Travail Temporaire vis-à-vis de ses clients

pour 46.843K€ en France et 5.586K€ pour les filiales étrangères au 31 décembre 2010.

27.2 Engagements donnés et passifs éventuels

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées comme le sont les autres avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel.

Effets escomptés non échus

Il n'y a pas d'effets escomptés non échus à la clôture des exercices 2009 et 2010.

Etat des actifs affectés en garantie

Les sûretés garantissant des emprunts souscrits par le Groupe auprès des établissements de crédit sont négligeables.

Engagements sur locations simples

L'échéancier détaillant les engagements minimums de loyers et converti sur la base de la trésorerie décaissée et des taux de change à la clôture, non actualisés et indexés aux derniers taux connus, à partir de janvier 2010 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1an	1 an << 5ans	> 5 ans	2010	2009
Engagement sur locations simples France	4.238	2.373	-	6.611	9.502
Engagement sur locations simples filiales étrangères	3.932	8.287	4.098	16.317	14.744
TOTAL	8.170	10.660	4.098	22.928	24.246

Le montant des paiements comptabilisé en charges au titre des contrats de location simple s'élève en 2010 à 11.601K€.



Droit individuel à la formation (DIF)

Les engagements au titre du DIF ont été estimés à 80 686 heures.

Aucune action de la société n'est nantie.

A la clôture des exercices présentés, il n'avait été contracté aucun autre engagement significatif et il n'existait aucun

passif éventuel (hormis ceux provisionnés ou mentionnés en note n°15) susceptibles d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers.

Aucun événement autre que ceux mentionnés précédemment n'est susceptible de venir modifier l'assertion précédente.

Evènements postérieurs au 31 décembre 2010

NOTE 28

Aucun événement susceptible de remettre en cause les comptes 2010 n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

Par décision du conseil d'Administration du 12 avril 2011, le capital social de SYNERGIE SA a été réduit de 3.206.250€ par annulation de 641.250 actions. Il s'élève désormais à 73.086.000€.

NOTE 29

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe sont les suivants :

	FIGESTOR				JM AUDIT & CONSEIL			
	Montants (HT)		%		Montants (HT)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	202	202	81	73	202	202	99	99
- Filiales intégrées globalement	48	74	19	27	3	3	1	1
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous- total	249	275	100	100	205	205	100	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)								
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	249	275	100	100	205	205	100	100



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2007, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Synergie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I.- OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.1.2 de l'annexe qui décrit le traitement comptable retenu par le groupe en ce qui concerne la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) en application de la norme IAS 12.

II.- JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 823.9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.2.3 de l'annexe, les états financiers ont été élaborés en tenant compte d'estimations fondées sur des prévisions. Ces estimations ont été utilisées principalement dans la valorisation des actifs incorporels et des provisions.

Nous avons revu le caractère approprié et raisonnable des variables et hypothèses concernant ces estimations et examiné les résultats des tests de sensibilité mentionnés en note 5 de l'annexe.



- Les éléments de l'actif immobilisé dont les écarts d'acquisition et les actifs à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation décrit dans les notes 1.2.4 et 1.2.7 de l'annexe dès qu'il apparaît que ces actifs ont pu perdre de la valeur et au minimum une fois par an. L'incidence de ce test est mentionnée dans la note 5.2. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test et vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.
- La note 1.2.8 de cette annexe décrit les modalités d'évaluation et de prévention des risques de non recouvrement des créances et précise que le Groupe a mis en place des méthodes de reconnaissance des produits de nature à assurer, entre autres, le respect du principe d'indépendance des exercices. L'incidence de ces évaluations est mentionnée en note 1.2.16. Nous avons examiné le dispositif mis en place pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations. Nous avons vérifié qu'une information appropriée était donnée dans l'annexe.
- Les risques issus des litiges opposant le Groupe SYNERGIE aux tiers ont fait l'objet d'une évaluation. Nous avons apprécié les données et les hypothèses des différents éléments d'estimation. Nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.
- La note 15.5 de l'annexe mentionne les résultats des tests de sensibilité concernant les risques de taux d'intérêts, risques de taux de change et risques de liquidité. Nous avons apprécié les hypothèses retenues et vérifié qu'une information appropriée était fournie dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III.- VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Boulogne, le 26 Avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

FIGESTOR
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Jean François COLOMES Frédéric FARAIT

JM AUDIT ET CONSEILS
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Gérard PICAULT Pascale RENOU



80/81



Comptes sociaux

DONNÉES FINANCIÈRES

Bilan de Synergie SA

Compte de Résultat de Synergie SA

Tableau de flux de trésorerie

Annexe

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

DONNÉES FINANCIÈRES

1 Bilan de Synergie SA avant Affectation

ACTIF En milliers d'euros	Notes N°	Brut 2010	Deprec. 2010	Net 2010	Net 2009
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques		3.204	1.983	1.220	1.275
Fonds commercial, droit au bail		3.654	249	3.404	3.013
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4	6.857	2.232	4.625	4.288
Immobilisations corporelles					
Terrains		110		110	110
Constructions		899	378	521	559
Autres immobilisations corporelles		12.996	10.035	2.960	3.238
Immobilisations en cours		384		384	167
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	14.389	10.413	3.975	4.074
Immobilisations financières					
Participations		45.777	3.192	42.586	42.761
Créances rattachées à des participations		13.139		13.139	13.776
Autres titres immobilisés		621	611	9	10
Prêts		139		139	133
Autres immobilisations financières		10.572	32	10.540	11.256
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5	70.248	3.834	66.413	67.936
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	8	91.493	16.480	75.013	76.298
ACTIF CIRCULANT					
Avances, acomptes versés / commandes		426		426	382
Créances clients et comptes rattachés	6/9	192.755	9.418	183.337	142.559
Autres créances	9/10	50.931	1.842	49.089	42.164
Valeurs mobilières de placement		55.379		55.379	69.262
Disponibilités		5.547		5.547	5.032
TOTAL ACTIF CIRCULANT		305.039	11.260	293.779	259.399
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance		726		726	601
Ecart de conversion actif	17	4.189		4.189	4.707
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
TOTAL ACTIF		401.448	27.740	373.708	341.005



PASSIF En milliers d'euros	Notes N°	2010	2009
CAPITAUX PROPRES			
Capital	12.1	76.292	76.292
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Réserve légale	12.2	6.241	5.632
Réserves réglementées		10.094	9.251
Autres réserves		35.681	33.473
Report à nouveau		17.307	13.166
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		8.329	12.182
Provisions Réglementées		2.003	1.557
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	155.948	151.553
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		4.967	6.064
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7/13	4.967	6.064
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14	11.611	18.138
Emprunts et dettes financières diverses	14	24.324	30.147
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4.229	3.461
Dettes fiscales et sociales		168.941	128.233
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16	409	1.013
Autres dettes		2.561	2.371
TOTAL DETTES	15	212.075	183.363
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Produits constatés d'avance		349	
Ecart de conversion passif	17	369	25
TOTAL PASSIF		373.708	341.005



2 Compte de résultat de Synergie SA

En milliers d'euros	Notes N°	2010	2009
Produits d'exploitation			
Production de services		717.351	575.899
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		228	86
Reprises d'amortissements, transferts de charges		10.264	7.719
Autres produits		823	614
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	18/19	728.667	584.318
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes		25.547	23.322
Impôts, taxes et versements assimilés		30.380	25.718
Salaires et traitements	20	496.745	399.474
Charges sociales		153.000	122.762
Dotations aux amortissements sur immobilisations		1.257	1.264
Dotations aux provisions sur actifs circulants		1.593	2.821
Dotations aux provisions pour risques et charges			42
Autres charges		4.106	1.504
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		712.628	576.907
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		16.039	7.410
Produits financiers			
De participations		981	2.081
Des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		786	480
Reprises sur provisions et transferts de charges		591	5.336
Différences positives de change		8	65
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		127	555
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		2.493	8.517
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions		1.895	977
Intérêts et charges assimilés		1.754	2.273
Différences négatives de change			22
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		3.649	3.272
RÉSULTAT FINANCIER	21	(1.156)	5.245
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		14.883	12.655
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		7	19
Sur opérations en capital		331	349
Reprises sur provisions et transferts de charges		1.797	7.204
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		2.135	7.572



En milliers d'euros	Notes N°	2010	2009
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		2.135	7.572
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		41	1.274
Sur opérations en capital		466	518
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1.557	1.220
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		2.064	3.013
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	22	71	4.559
Impôt sur les bénéfices	23	5.529	4.399
Participation des salariés		1.095	634
Total des produits		733.295	600.406
Total des charges		724.965	588.224
RÉSULTAT NET		8.330	12.182

3 Tableau de flux de trésorerie de Synergie SA

En milliers d'euros	2010	2009
Résultat net	8.330	12.182
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Plus-values de cessions	31	57
- Plus-value de fusion	(268)	0
- Amortissements & provisions (nets de reprises)	4.950	(2.308)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	13.043	9.931
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(10.407)	42.584
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ(1)	2.636	52.515
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2.399)	(898)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	97	4
Acquisitions d'immobilisations financières	(3.217)	(5.159)
Cessions d'immobilisations financières	81	2.755
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(5.438)	(3.298)
Dividendes versés aux actionnaires	(4.381)	(7.293)
Augmentation de capital en numéraire	0	0
Emission d'emprunts	0	0
Remboursements d'emprunts	(6.530)	(6.429)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(10.911)	(13.722)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(13.713)	35.495
Trésorerie à l'ouverture (après intégration du solde PERMANENCE EUROPEENNE au 1 ^{er} janvier 2010)	74.583	38.746
Trésorerie à la clôture	60.870	74.241

(1) les dividendes reçus des filiales sont considérés comme des flux liés à l'activité



4 Annexe au compte de résultat de SYNERGIE SA

Faits caractéristiques de l'exercice

Variation des titres de participations

Janvier 2010

En date du 12 janvier 2010 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, la société PERMANENCE EUROPEENNE a été fusionnée à sa société mère SYNERGIE. Cette opération a généré un boni de fusion de 268 K€, comptabilisé en résultat financier.

Mai 2010

Acquisition de 100% du capital social de la société de droit suisse GLOBAL JOB & SERVICES.

Juin 2010

Acquisition de 10% de la filiale suisse INTERACTIF afin de porter la détention à 100%, les filiales INTERACTIF et GLOBAL JOB & SERVICES fusionnant pour devenir SYNERGIE SUISSE.

Actions propres

SYNERGIE a remis à titre de paiement lors de l'opération de croissance externe réalisée en mai 2010, 31 324 de ses propres actions, dans le cadre du programme de rachat d'actions tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale du 17 juin 2010.

Principes, règles et méthodes comptables

NOTE 1

Application des principes généraux

Les comptes annuels sont établis dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales établies notamment aux articles 123-12 à 123-23

du Code de Commerce, ainsi que dans le Règlement n° 99-03 du CRC (Plan Comptable Général).

NOTE 2

Valorisation des immobilisations

2.1 Options prises par la société

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La société a pris l'option d'incorporer les frais d'acquisition dans les coûts d'acquisition des titres de participation acquis. Par contre, en ce qui concerne les actifs incorporels et corporels ainsi que les

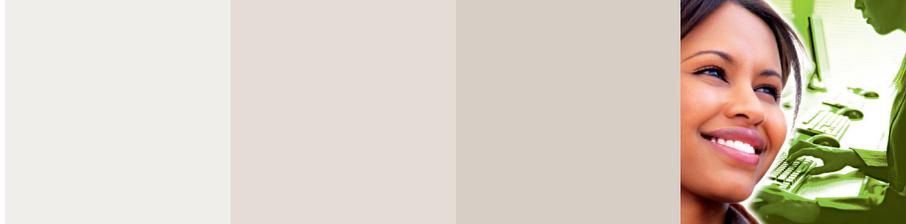
actifs financiers autres que les titres de participation, la société a opté pour une comptabilisation en charges.

La société a décidé de ne pas activer les coûts d'emprunts dans les actifs éligibles.

2.2 Immobilisations par composants

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par la société, aucun composant n'a été jugé suffisam-

ment significatif pour justifier une comptabilisation séparée et un plan d'amortissement spécifique.



NOTE 3

Durée d'utilisation des immobilisations

Nature de l'immobilisation	Durée d'utilisation	Durée d'usage
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, licences, marques	5 ans	1 à 3 ans
Fonds commercial, droit au bail	-	-
Immobilisations corporelles		
Constructions	20 à 30 ans	20 à 30 ans
Agencements & aménagement des constructions	-	-
Installations techniques	-	-
Matériel et outillage	5 ans	5 ans
Installations générales	7 ans	5 à 7 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Matériel de bureau	5 ans	4 ans
Matériel informatique	5 ans	3 ans
Mobilier	10 ans	4 ans

Le différentiel entre durée comptable et durée fiscale a été traité en amortissement dérogatoire et inscrit en provision réglementée.

NOTE 4

Immobilisations incorporelles

Le poste « Concessions, brevets, licences, marques » est constitué par la marque SYNERGIE et par des logiciels. Le poste « Fonds commercial, droit au bail » est constitué de fonds de commerce proprement dit et de droits au bail attachés à des agences en exploitation.

Les immobilisations incorporelles qui présentent des indices de pertes de valeur font l'objet d'un test de dépréciation.

A l'intérieur du poste « Immobilisations en cours », 382K€ correspondent à des développements de logiciels.

NOTE 5

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition. Ce coût n'intègre pas les éventuels engagements donnés.

Ce dernier peut être diminué postérieurement à l'achat lorsque la mise en jeu d'une garantie détenue par SYNERGIE SA permet de ne pas avoir à acquitter le solde du prix ou autorise le recouvrement auprès des cédants de tout ou partie du montant initialement payé.

Les titres de participation sont évalués pour chaque société à la valeur résultant de la somme des capitaux propres retraités et d'un multiple du résultat.

En règle générale, le résultat pris en compte correspond à celui du dernier exercice, de l'exercice précédent et des budgets.

La Note n° 31 présente le tableau des filiales et participations.

Rachat d'actions propres

Dans le cadre d'un contrat de liquidité, SYNERGIE SA :
- a acheté 84 341 actions au cours moyen de 18,944 €
- a vendu 82 741 actions au cours moyen de 18,600 €

Au 31 décembre 2010, SYNERGIE SA détient :
- par l'intermédiaire de ce contrat 14 100 actions propres achetées à un prix moyen de 18,98€, soit : 268K€
- 642 187 actions achetées à un prix moyen de 14,17€, soit 4,21% du capital, soit 9.099K€.

Lesdites actions sont enregistrées en immobilisations financières conformément aux prescriptions du Plan Comptable Général (Art. 442-27).

Le cours de l'action au 31 décembre 2010 s'élève à 19,40€.

**NOTE 6****Créances et reconnaissance des produits****6.1 Créances clients**

Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant nominal.

SYNERGIE SA a souscrit, tant pour elle-même, que pour ses filiales françaises, une assurance contre les risques d'impayés.

Lorsque les événements en cours rendent incertain le recouvrement de ces créances, celles-ci sont dépréciées en fonction de la nature du risque (retard de

règlement ou contestation de la créance, redressement judiciaire ou liquidation de biens) et de la part couverte par l'assurance.

Le Groupe a mis au point des méthodes de reconnaissance de produits dans le cadre d'une procédure intégrée partant de la réalisation de la prestation jusqu'à la facturation des clients. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles de séparation des exercices.

6.2 Autres créances

Lorsque les créances sur des filiales ont une valeur brute remise en cause par un écart significatif existant déjà entre la valeur des titres de participation et la quote-part des capitaux propres de la filiale

détenue par SYNERGIE SA, la dépréciation pourra alors ne pas être constatée si la filiale concernée satisfait à l'une ou l'autre des conditions précédemment citées en Note n° 5.

NOTE 7**Provisions**

Conformément à l'Art. 312-1 du Plan Comptable Général, une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins

équivalente attendue de celle-ci. Le montant des provisions est arrêté après l'obtention de l'avis de ses Conseils.



Notes annexes au bilan de Synergie SA

NOTE 8

Actif immobilisé

En milliers d'euros	Montants au 01/01/2010	Augmentation	Diminution	Montants au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	3.079	297	172	3.204
Fonds commercial, droit au bail	3.250	445	42	3.653
Total immobilisations incorporelles	6.329	742	214	6.857
Immobilisations corporelles				
Terrains	110			110
Constructions	899			899
Installations, matériel et outillage	0			0
Autres immobilisations corporelles	12.539	1.076	619	12.996
Immobilisations en cours	167	294	77	384
Total immobilisations corporelles	13.715	1.370	696	14.389
Immobilisations financières				
Participations	57.929	2.080	1.092	58.917
Autres titres immobilisés	614	8	1	621
Prêts	133	12	6	139
Autres immobilisations financières	11.255	538	1.222	10.571
Total immobilisations financières	69.931	2.638	2.321	70.248
TOTAL	89.975	4.750	3.231	91.494

Immobilisations incorporelles

Sur les 297K€ d'augmentation du poste « Concessions, brevets, licences, marques » 288K€ correspondent à l'acquisition de logiciels et 9K€ liés, au travers de l'opération de fusion avec Permanence Européenne, à la reprise de logiciels.

Les 445K€ d'augmentation du poste « Fonds commercial, droit au bail » sont issus de l'opération de fusion réalisée entre Synergie et Permanence Européenne.

La diminution de 172K€ au sein du poste « Concessions, brevets, licences, marques » concerne exclusivement la sortie de logiciels.

La diminution de 42K€ concerne la sortie de deux droits au bail.

Le solde du poste comprend des fonds de commerce à hauteur de 3.044K€.

Immobilisations corporelles

L'augmentation du poste « Autres immobilisations corporelles » résulte pour 592K€ de l'opération de fusion et le solde 484K€ correspond à des agencements, installations liés aux ouvertures, transferts et réfections d'agences.

Immobilisations financières

L'augmentation du poste « Participation » résulte essentiellement de l'acquisition de GLOBAL JOB & SERVICES ; la fusion avec PERMANENCE EUROPEENNE en explique sa diminution.



Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	Montants au 01/01/2010	Augmentation	Diminution Sorties - Reprises	Montants au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	1.803	334	154	1.983
Fonds commercial, droit au bail	237	12		249
Total immobilisations incorporelles	2.040	346	154	2.232
Immobilisations corporelles				
Constructions	340	38		378
Installations, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	9.301	1.285	550	10.036
Total immobilisations corporelles	9.641	1.323	550	10.414
TOTAL	11.681	1.669	704	12.646
Immobilisations financières				
Participation	1.392	1.800		3.192
Autres titres immobilisés	605	38		643
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières	1.997	1.838		3.835
TOTAL	13.678	3.507	704	16.481

L'augmentation de la provision sur titres de participation résulte de la dépréciation des titres d'EURYDICE PARTNERS à hauteur de 1.600K€.

NOTE 9

Créances

En milliers d'euros	Montants Bruts	Provisions & Amortissements	Montants Nets 2010	Montants Nets 2009
Clients et comptes rattachés	192.755	9.418	183.337	142.559
Autres créances	50.931	1.842	49.089	42.164
TOTAL	243.686	11.260	232.426	184.723

Des créances sur les organismes de formation figurent pour un montant de 4.040K€ dans le poste « Autres créances ».

Les créances en devises sont appréciées au cours de clôture, l'écart avec le cours initial est affecté en écart de conversion (Note n° 17).



NOTE 10

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants Bruts		<< 1 an		> 1 an	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Actif immobilisé						
Créances rattachées à des participations	13.139	13.776	351	-	12.788	13.776
Prêts	139	133	27	21	112	112
Autres immobilisations financières	10.572	11.256	-	-	10.572	11.256
Total actif immobilisé	23.850	25.165	378	21	23.472	25.144
Actif circulant						
Client douteux ou litigieux	11.985	13.504	-	-	11.985	13.504
Autres créances clients	180.770	139.823	180.770	139.823	-	-
Personnel	57	39	51	33	6	6
Organismes sociaux	4.639	5.351	4.614	5.326	25	25
Impôts sur les bénéfices	0	2.879	-	2.879	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	886	767	886	767	-	-
Autres impôts	3	2.501	3	2.501	-	-
Groupe et associés	44.700	30.840	43.456	29.586	1.244	1.254
Débiteurs divers	646	1.633	120	1.109	526	524
Total actif circulant	243.686	197.337	229.900	182.024	13.786	15.313
Charges constatées d'avance	726	601	726	601	-	-
TOTAL	268.262	223.103	231.004	182.646	37.258	40.557

Intégrés aux créances, les produits à recevoir de l'exercice 2010 représentent 10.281K€ avec respectivement :

En milliers d'euros		
Clients et comptes rattachés		5.524
dont	Clients – factures à établir hors Groupe	4.778
	Clients – factures à établir Groupe	746
Autres créances		4.754
dont	Fournisseurs – avoirs à recevoir hors Groupe	66
	Fournisseurs – avoirs à recevoir Groupe	16
	Personnel – produits à recevoir	-
	Organismes sociaux – produits à recevoir	591
	Organismes de formation – produits à recevoir	4.040
	Etat – Impôts et taxes	3
	Autres créances	38

NOTE 11

Placements

En milliers d'euros	2010	2009
Valeurs mobilières de placement	34.479	26.208
Dépôts et comptes à terme	10.900	38.054
Billets de trésorerie	10.000	5.000
TOTAL	55.379	69.262

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des OPCVM monétaires à court terme sans risque. Le cours de clôture au 31 décembre 2010 a fait apparaître une plus-value latente de 23K€.

Les dépôts et comptes à terme ont des durées de 3 ou 6 mois maximum ; celle des billets de trésorerie est de 2 mois.

NOTE 12

Capitaux propres

12.1 Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social est composé de 15 258 450 actions au nominal de 5€, soit un capital de 76.292.250€.

12.2 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves et R.A.N.	Résultat	Provisions réglementées	TOTAL 2010	TOTAL 2009
Capitaux propres d'ouverture	76.292		61.522	12.182	1.557	151.553	146.755
Affectation du résultat de l'exercice 2009				-			
réserves			7.801	(7.801)		0	336
dividendes				(4.381)		(4.381)	(7.629)
Résultat de l'exercice				8.329		8.329	12.182
Mouvements des provisions réglementées					447	447	(91)
Capitaux propres de clôture	76.292	0	69.323	8.329	2.004	155.948	151.553

Au cours de l'exercice 2010, il a été procédé à une distribution de dividendes à hauteur de 4.381K€.

Le poste « Réserves et Report à nouveau » tient compte d'une « Réserve réglementée » de 10.094€ correspondant aux réserves pour actions propres.

NOTE 13

Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2009	Augmentation	Diminution	2010
Risques sociaux et fiscaux	1.258	671	1.254	674
Autres risques	4.806	92	605	4.293
TOTAL	6.064	763	1.859	4.967

La reprise de provision pour autres risques correspond pour 518K€ aux risques de change. Au 31/12/2010,

cette provision pour risque de change s'élève à 4.189K€.



NOTE 14 Emprunts et dettes financières

14.1 Détail du compte de bilan

En milliers d'euros	2010	2009
Emprunts et dettes à long terme auprès des établissements de crédit	11.462	17.962
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	149	176
Dettes financières diverses	24.324	30.147
TOTAL	35.935	48.285

La variation du poste « Emprunts et dettes à long terme auprès des établissements de crédit » de 6.500K€ s'explique par les remboursements effectués au cours de l'exercice.

La variation des dettes financières diverses s'explique par la diminution des comptes courants (4.831K€) et la diminution de la participation des salariés (992K€).

14.2 état des actifs affectés en garantie

Les emprunts souscrits par SYNERGIE SA auprès des établissements de crédit ne sont garantis par aucune sûreté.

NOTE 15 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants bruts		< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Emprunts de dettes auprès des établissements de crédit :								
<i>Emprunts, dettes à 1 an maximum</i>	149	176	149	176				
<i>Emprunts, dettes à plus de 1 an</i>	11.462	17.962	4.537	6.500	6.925	11.462		
Emprunts et dettes financières divers	14.138	15.129	2.662	2.338	11.476	12.791		
Groupe et associés	10.187	15.018	10.187	15.018				
Fournisseurs et comptes rattachés	4.229	3.461	4.229	3.461				
Dettes fiscales et sociales	168.940	128.233	167.845	127.599			1.095	634
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	409	1.013	409	1.013				
Autres dettes	2.561	2.371	2.561	2.371				
Sous-total	212.075	183.363	192.579	158.476	18.401	24.253	1.095	634
Produits constatés d'avance	349		349					
TOTAL	212.424	183.363	192.928	158.476	18.401	24.253	1.095	634

Le délai moyen des règlements fournisseurs est de 50 jours.

Intégrées aux dettes, les charges à payer de l'exercice 2010 représentent 32.073K€ avec respectivement :

En milliers d'euros		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		150
Dont	Intérêts courus sur emprunts	93
	Agios bancaires	57
Emprunts et dettes financières		373
Dont	Intérêts courus sur participation des salariés	373
Dettes fournisseurs		3.202
Dont	Fournisseurs – factures non parvenues hors Groupe	2.470
	Fournisseurs – factures non parvenues Groupe	378
	Fournisseurs d'immobilisations	354
Dettes fiscales et sociales		27.632
Dont	Personnel et comptes rattachés	6.535
	Organismes sociaux	2.843
	Etat – Impôts et taxes	18.254
Autres dettes		716
Dont	Clients – avoirs à établir hors Groupe	685
	Clients – avoirs à établir Groupe	31

NOTE 16

Dettes sur immobilisations

En milliers d'euros	2010	2009
Dettes sur titres de participation	3	360
Dettes sur fournisseurs (immobilisations corporelles)	406	653
TOTAL	409	1.013

NOTE 17

Ecarts de conversion actif et passif

Les écarts de conversion actif et passif correspondent aux différences de taux de change entre l'euro et la devise locale, calculées à la date d'arrêt sur le solde des comptes courants des filiales GESTION HUNT (Canada), ACORN (SYNERGIE) UK et ACORN RECRUITMENT (Royaume-Uni).

L'écart de conversion actif soit 4.189K€ est intégralement provisionné. Il concerne ACORN (SYNERGIE) UK et ACORN RECRUITMENT ; l'écart de conversion passif concerne GESTION HUNT.



Notes annexes au compte de résultat de Synergie SA

NOTE 18 Ventilation du Chiffre d'Affaires

En milliers d'euros	2010	2009
CA France	716.789	575.003
CA Export	562	896
TOTAL	717.351	575.899

Le chiffre d'affaires réalisé en France comprend les facturations au titre de l'activité placement pour 1.551K€.

NOTE 19 Autres produits, reprises sur provisions et transferts de charges

En milliers d'euros	2010	2009
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	228	86
Reprises sur amortissements et provisions	4.121	1.583
Transferts de charges	6.143	6.136
Redevances de marques	674	430
Autres produits de gestion courante	149	184
TOTAL	11.315	8.419

Le poste « Transferts de charges » se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	2010	2009
Transferts de charges sur rémunérations	4.221	3.416
Transferts de charges sur assurances	980	1.773
Transferts de charges sur achats non stockés	575	404
Transferts de charges sur locations	287	349
Transferts de charges sur autres services	80	194
TOTAL	6.143	6.136

NOTE 20 Charges de personnel

En milliers d'euros	2010	2009
Salaires et charges	496.745	399.473
Charges sociales	153.000	122.749
Participation des salariés	1.095	634
TOTAL	650.840	522.856



NOTE 21

Résultat financier

En milliers d'euros	2010	2009
Produit net des opérations financières avec filiales	786	1.772
Intérêts sur emprunts à L&MT auprès des établissements de crédit	(571)	(841)
Intérêts sur participation aux fruits de l'expansion	(534)	(615)
Frais financiers nets sur opérations bancaires à court terme et divers	(150)	(112)
Abandons de créances	(245)	(335)
Revenus des valeurs mobilières de placement	913	1.035
Boni de fusion	268	-
Dotations et reprises de provisions sur titres	(1.758)	(344)
Dotations et reprises de provisions sur compte courant	(64)	(568)
Dotations et reprises de provisions sur actions propres		3.867
Dotations et reprises sur écarts de conversion	518	1.404
Gains (pertes) de change	8	43
Autres	(58)	(61)
RÉSULTAT FINANCIER	(887)	5.245

NOTE 22

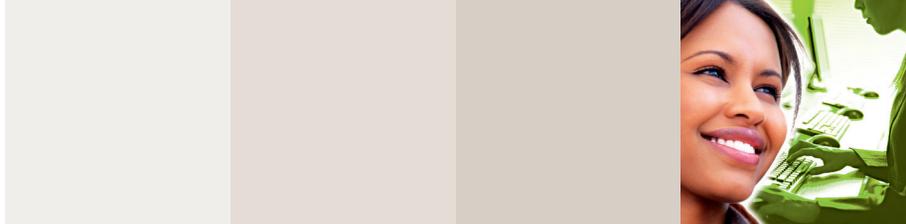
Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2010	2009
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	(41)	(1.275)
Sur opérations en capital	(466)	(518)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(1.558)	(1.220)
Total des charges exceptionnelles	(2.065)	(3.013)
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	7	19
Sur opérations en capital	331	349
Reprises sur provisions et transferts de charges	1.797	7.204
Total des produits exceptionnels	2.135	7.572
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	70	4.559

NOTE 23

Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	2010	2009
Sur le résultat courant	5.794	3.765
Sur le résultat exceptionnel	(58)	1.626
Sur la participation aux bénéfices	(218)	(903)
Résultat de l'intégration fiscale	10	(89)
TOTAL	5.528	4.399



NOTE 24 **Situation fiscale différée**

Il apparaît une créance latente de 2.207K€ correspondant aux crédits d'impôts sur charges non déductibles temporairement (contribution sociale de solidarité et participation aux bénéfices).

Il existe par ailleurs une dette latente de 690K€ liée aux provisions réglementées.

Autres informations sur Synergie SA

NOTE 25 **Informations concernant les membres des organes d'Administration et de Direction**

Sont présentées ci-après diverses informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la société SYNERGIE S.A.

25.1 Rémunération

Le montant global des rémunérations versées aux 10 personnes les mieux rémunérées s'est établi au titre de l'exercice à 1.667K€.

La rémunération des dirigeants s'élève à 231K€.

25.2 Engagements de retraite

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2010, aucun engagement contracté par la société SYNERGIE SA en matière de pensions et indemnités assimilées dont

bénéficieraient les membres des organes de Direction et d'Administration.

25.3 Avances et crédits accordés

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2010, aucune avance ou crédit accordé à des membres des organes de Direction et d'Administration.

NOTE 26 **Effectifs de la société à la clôture de l'exercice**

	Salariés Permanents	Salariés Intérimaires	2010	2009
Cadres et assimilés	186	123	309	277
Employés	745	4 276	5 021	4 177
Ouvriers		15 967	15 967	12 952
TOTAL	931	20 366	21 297	17 406

NOTE 27

Intégration fiscale

SYNERGIE SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale avec certaines de ses filiales à compter du 1^{er} janvier 1991, et renouvelé cette option en 2000.

Périmètre d'intégration fiscale 2010

SYNERGIE SA	(société se constituant seule redevable de l'impôt vis-à-vis de l'Administration Fiscale)
SYNERGIE FORMATION	(intégration à compter de 1993)
AILE MEDICALE	(intégration à compter de 2000)
SYNERGIE CONSULTANTS	(intégration à compter de 2000)

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les économies d'impôt liées aux déficits sont considérées comme un gain immédiat.

Compte tenu de la situation fiscale des filiales intégrées, les profits d'intégration fiscale susceptibles d'être reversés à la clôture de l'exercice sont négligeables.

NOTE 28

Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2010	2009
Engagements donnés		
Effets escomptés non échus	975	-
Contreparties cautions Travail Temporaire	5.071	7.222
Garanties financements bancaires court terme	-	1.474
Droit individuel à la formation (DIF)	3.933	2.746
Engagements complémentaires sur acquisition de titres	6.591	4.920
Baux commerciaux (loyers jusqu'à l'échéance)	4.688	5.942
TOTAL	21.258	22.304
Engagements reçus		
Garantie BNP du 01.07.2010 au 30.06.2011	45.965	59.580
D'INTERSEARCH FRANCE en cas de retour à meilleure fortune après abandons de créances en 2009 et 2010	467	335
De MIR en cas de retour à meilleure fortune après abandons de créances en 1990 et de 1992 à 1998	5.622	5.622
TOTAL	52.054	65.537

Les engagements au titre du DIF ont été estimés à 70 440 heures.

En milliers d'euros	2010	2009
Engagements liés aux locations financements		
Immobilisations brutes	3.346	1.856
Amortissements cumulés	1.251	1.164
Dotations de l'exercice	786	614
Reprises de l'exercice	699	223
Augmentation des engagements de l'exercice	2.503	475
Diminution des engagements de l'exercice	1.013	412
Redevances restant à payer	2.359	993



Sur l'exercice 2010, la ventilation à moins d'un an et de un à cinq ans des engagements relatifs aux crédits-baux et locations-financement s'élève respectivement à 985K€ et 1.374K€.

Les indemnités de départ en retraite et de fin de carrière vis-à-vis du personnel de la société ont été estimées à 1.143K€ charges sociales comprises. Le capital constitué auprès d'une compagnie d'assurance couvre à hauteur de 347K€ cet engagement au 31/12/2010.

SYNERGIE est soumise à des covenants bancaires qui ont tous été respectés à la clôture de l'exercice 2010.

Ce constat est lié le plus souvent au fait que les ratios à respecter intègrent au numérateur l'endettement net des comptes consolidés lesquels présentent une trésorerie nette d'endettement positive.

Les autres ratios et seuils à respecter sont les suivants :
- « dettes financières / fonds propres » inférieur à 0,6 ;
- « charges financières / capacité d'autofinancement » inférieur à 0,2.

NOTE 29

Engagements et passifs éventuels

A la clôture des exercices présentés, il n'avait été contracté aucun autre engagement significatif et il n'existait aucun passif éventuel (hormis ceux provisionnés ou mentionnés

dans les Notes n°12 et n°13) susceptibles d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers.

NOTE 30

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement survenu postérieurement à la clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'établissement des comptes n'est susceptible de venir modifier l'assertion précédente.

Par décision du Conseil d'Administration du 12 avril 2011, le capital social de SYNERGIE SA a été réduit de 3.206.250€ par annulation de 641 250 actions. Il s'élève désormais à 73.086.000€.

NOTE 31

Tableau des filiales et participations de SYNERGIE SA exercice clos le 31.12.2010

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que capital	Capital détenu %	Valeur inventaire brute	Valeur inventaire nette
SOCIÉTÉS					
1/ Filiales françaises					
AILE MEDICALE	72	1.489	99.87	1.885	1.885
INTERSEARCH FRANCE	63	(63)	99.76	964	-
EURYDICE PARTNERS	40	2.232	90.00	3.609	2.009
2/ Filiales étrangères					
SYNERGIE HOLDING (Italie)	16	15	90.00	2.193	2.193
SYNERGIE TT (Espagne)	1.500	1.501	100.00	1.650	1.650
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	250	22.410	99.00	7.991	7.991
GESTION HUNT (Canada)	0.3	1.452	100.00	1.048	1.048
SYNERGIE (Luxembourg)	50	1.643	100.00	1.852	1.852
SYNERGIE ETT (Portugal)	1.140	711	100.00	1.248	1.248
ACORN (SYNERGIE) UK (Royaume-Uni)	1	1.223	84.74	11.616	11.616
SYNERGIE SUISSE	240	2.679	90.00	9.222	9.222
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de SYNERGIE SA					
Autres filiales et participations	-	-	-	-	-

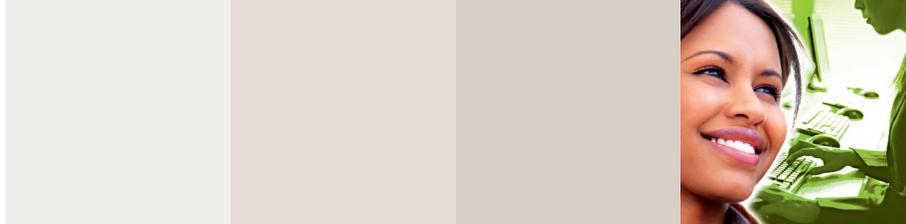


En milliers d'euros	Prêts et avances	Cautions et avals donnés	CA exercice 2010	Résultat Net exercice 2010	Dividendes encaissés par Synergie en 2010
SOCIÉTÉS					
1/ Filiales françaises					
AILE MEDICALE	0		13.007	191	-
INTERSEARCH FRANCE	131		408	0	-
EURYDICE PARTNERS	3.151		8.672	(1.757)	-
2/ Filiales étrangères					
SYNERGIE HOLDING (Italie)	149		0	(8)	351
SYNERGIE TT (Espagne)	14.893		65.545	150	-
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	0		119.566	4.185	-
GESTION HUNT (Canada)	2.930		24.895	190	-
SYNERGIE (Luxembourg)	0		3.904	(488)	-
SYNERGIE ETT (Portugal)	1.482		17.854	259	-
ACORN (SYNERGIE) UK (Royaume-Uni)	12.982		0	281	-
SYNERGIE SUISSE	0		21.606	(91)	-
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de SYNERGIE SA					
Autres filiales et participations	8.982		-	-	0

NOTE 32

Information sur les entreprises liées ou ayant un lien de participation

En milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises ayant un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	42.566	
Créances rattachées	13.139	
Prêts		
Autres immobilisations financières	2	
Avances et acomptes sur commandes		
Créances clients et rattachées	965	
Autres créances	43.457	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligatoires convertibles		
Autres emprunts obligatoires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	36	
Emprunts et dettes financières diverses	10.186	
Avances sur commandes reçues		
Dettes fournisseurs et rattachées	726	
Dettes sur immobilisations et rattachées	3	
Autres dettes		
Produits de participation	351	
Boni de fusion	268	
Autres produits financiers	629	
Charges financières	64	
Abandons de créances	245	



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 13 juin 2007, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SYNERGIE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I.- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II.- JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants faisant l'objet d'informations dans l'annexe :

- La note 5 de l'annexe mentionne
 - que Synergie possède des actions propres et précise leur modalité d'évaluation.
 - que les titres de participation sont évalués à la valeur résultant de la somme des capitaux propres retraités d'un multiple du résultat. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et apprécié les hypothèses retenues. L'incidence de ces évaluations est mentionnée en note 8.
- La note 4 de cette annexe stipule que les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Nous avons revu les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses retenues.



- Les principales incidences de la fusion entre Synergie et Permanence Européenne ont été mentionnées dans les faits caractéristiques et la note 8 de l'annexe. Elles concernent l'inscription en résultat financier du boni de fusion, l'augmentation du poste fonds commercial, droit au bail et la diminution du poste participations.
- Comme indiqué dans la note 6 de cette annexe,
 - les créances clients peuvent faire l'objet de dépréciations en fonction du risque de retard de paiement, de contestation de la créance, de redressement judiciaire ou de liquidation de biens. Nous avons revu la correcte application de ces méthodes et apprécié les hypothèses retenues.
 - la société a mis en place des méthodes de reconnaissance des produits de nature à assurer, entre autres, le respect du principe d'indépendance des exercices. Nous avons revu la correcte application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III.- VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Boulogne, le 26 Avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

FIGESTOR

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Jean François COLOMES

Frédéric FARAÏT

JM AUDIT ET CONSEILS

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Gérard PICAULT

Pascale RENOÛ



Gouvernement d'entreprise

RAPPORT DU PRÉSIDENT
SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE
ET LE CONTRÔLE INTERNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LE RAPPORT
DU PRÉSIDENT

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Conseil d'Administration

La liste des Mandats



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 Rapport du Président sur la Gouvernance d'entreprise et le contrôle interne à l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2011

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à l'article L.225-37 alinéas 6 et 7 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ainsi que des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Le présent rapport est également destiné à vous présenter les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du 26 avril 2011.

I.- CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de SYNERGIE est composé de quatre membres, nommés pour 6 ans, dont une administratrice (25% du nombre d'administrateurs) :

Daniel AUGEREAU	(mandat renouvelé le 15 juin 2005)
Nadine GRANSON	(mandat renouvelé le 15 juin 2005)
Yvon DROUET	(mandat renouvelé le 15 juin 2005)
Julien VANEY	(nomination le 12 juin 2008)

Monsieur Daniel AUGEREAU en est le Président.

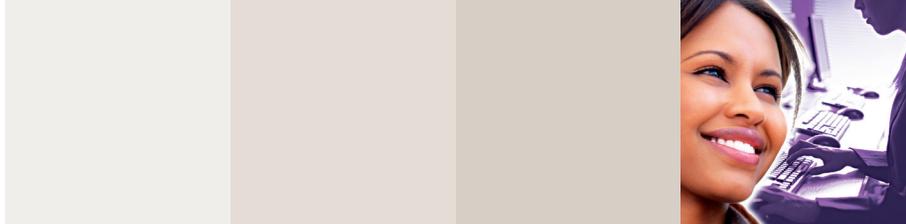
Le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 15 juin 2011, le renouvellement des mandats arrivant à échéance.

SYNERGIE entend respecter les dispositions de la Loi du 27 janvier 2011 relative à la « représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle ».

Les mandats des administrateurs sont communiqués dans un tableau annexe au rapport annuel.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont fixées par les statuts et sont conformes aux dispositions légales. Au cours de l'année 2008, le Conseil d'Administration s'est doté d'un Règlement intérieur.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la société.



I.2 Rôle et fonctionnement du Conseil

« Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation par tout moyen et en tout lieu et même verbalement de son Président, le Vice-président ou par tout administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi, en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. » (Extraits de l'Art. XII des Statuts de SYNERGIE : « Réunions du Conseil »).

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni dix fois avec une participation de 100%.

Outre l'ordre du jour que les membres du Conseil reçoivent avec leur convocation, la société met à leur disposition tous les documents, dossiers et informations nécessaires à leur mission.

Les réunions et décisions du Conseil sont formalisées dans des procès-verbaux établis à l'issue de chaque réunion, puis signés par le Président et un membre du Conseil au moins.

Les réunions ont principalement eu pour objet en 2010 :

l'établissement des documents financiers :

- arrêté des comptes sociaux et consolidés 2009 et des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2010, ainsi que des communiqués financiers y afférant ;
- établissement des documents de gestion prévisionnelle ;

les opérations de capital :

- approbation de l'augmentation de capital de SYNERGIE s.r.o. (République Tchèque)
- fusion-absorption d'OLYMPIA Portugal par SYNERGIE ETT Portugal
- augmentation de capital de SYNERGIE HUMAN RESOURCES (Pays-Bas)
- renouvellement du programme de rachat d'actions propres ;

la croissance externe :

- acquisition d'actifs de la société de droit espagnol INTERHUMAN ESPAGNE SLU et des sociétés de droit portugais OLYMPIA ETT Portugal et INTERHUMAN Portugal
- acquisition de GLOBAL JOB & SERVICES (Suisse), validation du principe de fusion avec INTERACTIF CONSEILS EN PERSONNEL et création de la nouvelle entité SYNERGIE SUISSE SA.

les autres points suivants :

- élaboration du rapport du Président sur le contrôle interne ;
- convocation de l'Assemblée Générale annuelle.

Pour l'ensemble de ces opérations, les conditions d'acquisition et les pouvoirs conférés au Président pour remplir tout acte et obligation y afférant ont été examinés et entérinés.

Au cours de ces réunions, le Conseil s'est notamment prononcé sur les autorisations de cautions au profit de tiers ainsi que sur diverses conventions conclues entre sociétés apparentées.



Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.823-20 du Code de Commerce, et compte tenu de l'organisation et de la structure de la Société, le Conseil d'Administration a décidé, par délibération en date du 26 avril 2011, qu'il exercerait les fonctions de Comité d'Audit en formation plénière.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de Comité d'Audit, le Conseil d'Administration a pour tâches essentielles :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques et d'assurer le suivi de leur efficacité avec le concours de l'audit interne ;
- d'assurer le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux Comptes dans les diligences réalisées, des conditions de renouvellement de leurs mandats et de la détermination de leurs honoraires.

I.3 Éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général

Le Président du Conseil d'Administration assure également les fonctions de Directeur Général. Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général, sauf en matière de cautions, avals et garanties sur lesquels le Conseil est consulté et doit se prononcer, et sous réserve des pouvoirs que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires.

II.- MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS MiddleNext

SYNERGIE se réfère désormais aux recommandations du Code de Gouvernance d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites » élaboré par MIDDLENEXT en décembre 2009.

Le Conseil d'Administration a notamment pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » dudit code.

Il convient de noter toutefois que :

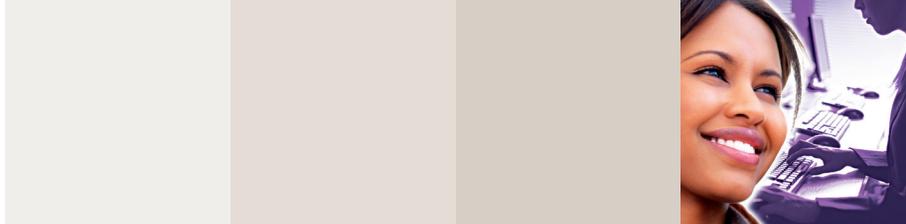
- les Administrateurs sont nommés pour une durée de 6 ans dans le but d'assurer une stabilité du Conseil ;
- le Conseil d'Administration ne comporte pas actuellement d'Administrateurs indépendants ;
- le Conseil invite chaque année ses membres à s'exprimer sur son propre fonctionnement et sur la préparation de ses travaux ;
- la société ne dispose pas de Comité des nominations ni de Comité des rémunérations. Une réflexion est en cours sur la création desdits Comités.

III.- MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées sont précisées aux articles 20 et suivants des statuts de la Société (disponibles au siège social).

IV.- ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, il est précisé que les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés dans le rapport de gestion.



RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

V.- PRINCIPES ET RÈGLES EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

V.1 Rémunération des membres du Conseil

Il n'est pas alloué de jetons de présence aux membres du Conseil de SYNERGIE SA.

Par ailleurs, aucun avantage en nature n'est attribué aux Administrateurs en leur qualité de membre du Conseil d'administration.

V.2 Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération fixe des mandataires sociaux disposant d'un contrat de travail est réactualisée en référence essentiellement au coût de la vie et à l'évolution de leur fonction.

Leur rémunération variable est quant à elle liée à la bonne gestion du Groupe et à son évolution.

Il n'est pas prévu d'avantages spécifiques liés à la qualité de mandataire social, tels que rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, hormis les indemnités prévues à la convention collective concernant les salariés Administrateurs.

La rémunération des mandataires sociaux figure dans le rapport de gestion.

CONTRÔLE INTERNE

VI.- PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

VI.1 Définition et objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est défini, au sens du Groupe SYNERGIE, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société et dans l'ensemble du Groupe ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ainsi que les comportements des salariés s'inscrivent dans le cadre des orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les règles internes à la société ;
- de vérifier que les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- de s'assurer que le patrimoine de la société est convenablement protégé ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur et de fraude.

Le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés, mais il est conçu pour en donner une assurance raisonnable.

Une tentative de fraude a été constatée dans une filiale étrangère du Groupe ; elle a été détectée rapidement et n'a pas eu de conséquence financière significative pour le Groupe.



VI.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

Tous les collaborateurs du Groupe sont sensibilisés au contrôle interne par la Direction Générale. Chaque agence et chaque service support sont dotés de procédures écrites qui leur sont propres. La centralisation de ces procédures a été effectuée et un manuel intégrant les références à l'ensemble des procédures a été réalisé et est mis à jour périodiquement. Le personnel d'encadrement est garant de la bonne application de ces procédures.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'une attention particulière est accordée aux procédures internes dans le cadre des formations réalisées lors de l'intégration des collaborateurs et de la démarche qualité.

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux du risk manager, de la cellule qualité, de l'équipe de contrôle de gestion et de l'audit interne proprement dit, ainsi que sur les conclusions émises par les Commissaires aux Comptes au cours de leur mission de contrôle.

Les principaux intervenants de cet ensemble forment un groupe de travail afin de s'assurer que les procédures permettant de prévenir les impacts des risques inhérents à l'activité et au fonctionnement de SYNERGIE, ont été mises en place et sont opérationnelles.

Compte tenu des enjeux générés par l'organisation des systèmes d'information, un Comité Informatique a été institué et se réunit régulièrement.

Enfin, le Président a développé une culture d'entreprise basée sur les valeurs d'honnêteté, de compétence, de réactivité, de qualité et de respect des clients.

VI.3 Description des procédures de contrôle interne

VI.3.1 Procédures de contrôle interne en matière financière et comptable

a) Remontée des informations du Groupe : le reporting

Le reporting financier du Groupe SYNERGIE est articulé comme suit :

- centralisation hebdomadaire des effectifs délégués et des clients mouvementés, premiers indicateurs de l'évolution de l'activité ;
- centralisation hebdomadaire de la trésorerie ;
- reporting mensuel de gestion sous la forme d'un compte de résultat détaillé des filiales puis par centre de résultat.

b) Reconnaissance du chiffre d'affaires

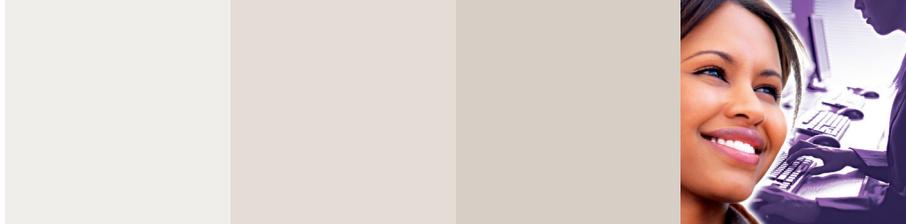
Comme il est indiqué dans l'annexe aux comptes annuels et consolidés, des méthodes de reconnaissance des produits ont été mises au point, dans le cadre d'une procédure intégrée partant de la réalisation de la prestation jusqu'à la facturation des clients. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles de séparation des exercices.

D'un point de vue pratique, l'analyse des écarts entre les heures payées et les heures facturées permet de s'assurer de la cohérence du chiffre d'affaires réalisé et d'analyser les exceptions (heures payées non facturées) qui ont un impact direct sur les marges.

c) Recouvrement des créances clients

Le poste « créances clients » qui représente 49% du total du bilan de SYNERGIE SA et 63 % du total du bilan consolidé, fait l'objet de procédures développées et principalement d'un contrôle centralisé, basé sur :

- un examen du risque client préalable à toute prestation ;
- l'autorisation d'en cours par client accordée aux agences ;
- le suivi du correct recouvrement des créances dans les délais contractuels ;
- la conduite de procédures contentieuses.



Cette organisation est mise en œuvre dans l'ensemble des filiales de travail temporaire.

Pour SYNERGIE SA, les processus informatiques confortent le système de blocage des en-cours accordés en fonction des autorisations données.

Enfin, le Groupe SYNERGIE a recours à des assurances, permettant de couvrir le risque client, principalement en France.

VI.3.2 Autres procédures de contrôle interne

a) Croissance externe

L'étude de toute cible potentielle fait l'objet d'une validation préalable du Conseil d'Administration destinée à confirmer le principe de l'engagement de négociations, tout comme les étapes suivantes (émission d'une lettre d'intention conforme aux normes Groupe, choix des auditeurs et prise en compte de leurs conclusions, établissement de l'acte de promesse de vente ...)

b) Législation sociale

Des cellules dédiées ont été constituées afin de s'assurer du respect de la législation sociale, de maîtriser les conséquences de sa complexité et de prévenir les risques en découlant.

c) Maintenance et sécurité des systèmes d'information

Le système de contrôle interne a notamment pour objet de s'assurer de la pérennité et de la sécurité physique des outils de gestion et principalement des programmes et des données informatiques afin de garantir la continuité de l'exploitation.

d) Délégations de pouvoirs

Les délégations de pouvoirs sont limitées aussi bien dans le cadre opérationnel qu'en matière bancaire.

e) Politique de gestion des ressources humaines

La Direction des Ressources Humaines porte une attention particulière au recrutement de personnes possédant les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités et à l'atteinte des objectifs actuels et futurs du Groupe, et également sur les clauses de non concurrence rédigées lors de l'établissement des contrats de travail.

VI.3.3 Procédures de contrôle externe

a) Audit des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes effectuent un examen limité des comptes semestriels et un audit des comptes au 31 décembre. Ils procèdent à un examen des procédures du Groupe.

Les éventuels avis formulés à la demande de l'entreprise par les commissaires aux comptes dans le cadre de l'accomplissement de leur mission, ainsi que par les organismes extérieurs, sont examinés par les collaborateurs intéressés et participent, le cas échéant, à la réflexion sur les actions correctrices ou à instaurer dans le Groupe.

b) Audit d'organismes extérieurs spécialisés

Des organismes extérieurs spécialisés (tels que ceux assurant la certification ISO 9001 version 2008) auditent régulièrement les activités conduites par le Groupe.

VII.- SUIVI DU CONTRÔLE INTERNE

VII.1 Suivi des actions prioritaires définies pour 2010

Les travaux réalisés en 2010 n'ont pas révélé de défaillance notable ou d'insuffisance grave en matière d'organisation du contrôle interne.



Les actions suivantes ont été menées à leur terme ou ont été poursuivies au cours de l'exercice 2010 :

- la revue des délégations des pouvoirs bancaires et opérationnels, compte tenu de l'internationalisation rapide du réseau, et dans le cadre d'un renforcement de la Direction Juridique.
- l'adaptation des assurances clients au contexte économique afin de limiter le risque lié ;
- l'actualisation des procédures existantes ayant pour objet de procéder à l'analyse systématique des flux d'informations inter-compagnies ;
- l'analyse de la fonction trésorerie, préalable au choix d'un nouveau système de gestion de trésorerie répondant aux changements de normes en matière de communication interbancaire, dans le cadre de l'accélération de mise en place du SEPA (Espace de Paiement Européen Unifié) et de l'optimisation du cash pooling à l'International ;

VII.2 Actions prioritaires définies en 2011

Les axes de travail suivants sont considérés comme des priorités en 2011 :

- la mise en place du nouveau système de gestion de trésorerie internationalisé ;
- le renforcement de la centralisation des pouvoirs bancaires, et, conforté par le nouveau logiciel de trésorerie, la mise en adéquation généralisée des pouvoirs de signature télématiques avec les pouvoirs bancaires autorisés ;
- la mise à jour de la revue des plans informatiques de sauvegardes et de reprise d'activité des filiales à l'International ;
- l'harmonisation des réponses aux appels d'offre en matière de marchés publics ou émanant de collectivités territoriales, dont le nombre s'accroît significativement, faisant suite à la mise en application de la Loi sur l'ouverture de la fonction Publique à l'intérim.

VIII.- CONTRÔLE INTERNE RELATIF A L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

VIII.1 Analyse préalable des risques

Les facteurs de risque auxquels le Groupe est confronté sont décrits dans le chapitre 5 du rapport de gestion, intitulé « Gestion des risques ».

Pour mémoire, sont distingués :

- a) les risques financiers (risques de taux, de change, de liquidité et d'actions), le Groupe étant notamment sensible au risque de change ;
- b) les autres risques, soit principalement ceux qui sont liés à :
 - la clientèle ;
 - la législation sociale spécifique au travail temporaire ;
 - l'informatique ;
 - le domaine juridique et fiscal ;
 - les assurances.

L'examen de ces risques est revu régulièrement par la Direction Générale, la Direction Financière et l'ensemble des Directions Opérationnelles concernées, afin de limiter au mieux leur impact potentiel sur le patrimoine et les résultats du Groupe.



En outre, la Direction Financière et le Contrôle de Gestion s'attachent particulièrement à revoir les risques liés aux processus de l'élaboration de l'information comptable et financière, tels que décrits ci-après selon quatre étapes majeures (la planification, le reporting, la consolidation, la revue et le contrôle), et plus particulièrement lors de l'apparition d'un nouveau facteur de risque tels que l'intégration d'une nouvelle filiale, les modifications de l'environnement informatique, ou la participation de nouveaux collaborateurs au processus général.

VIII.2 Planification

La Direction financière du Groupe s'appuie sur un échéancier récapitulatif des obligations périodiques du Groupe et précisant la nature et l'échéance de chaque obligation.

Ce document est envoyé aux responsables comptables et financiers des filiales du Groupe ainsi qu'à leur Direction.

VIII.3 Reporting

Mensuellement le compte de résultat par nature de chaque filiale est adressé à la Direction financière et au contrôle de gestion, afin d'établir un compte de résultat consolidé.

Il en découle une analyse de l'évolution de l'activité par filiale, des marges brutes et des coûts de structure permettant de prendre les décisions nécessaires au pilotage de l'entreprise et d'anticiper les arrêtés faisant l'objet d'une communication au marché.

Dans le contexte économique et financier plus difficile constaté à compter de septembre 2008, une accélération de la production des indicateurs clés du compte de résultat, arrêtés selon une périodicité mensuelle a été demandée aux filiales (chiffre d'affaires, marge brute et résultat avant impôt).

VIII.4 Processus de consolidation

Conformément aux préconisations de NYSE Euronext Paris, le Groupe a systématisé les arrêtés trimestriels selon les mêmes méthodes que celles utilisées pour les comptes annuels, lui ayant permis de répondre aux exigences de communication financière et de diffusion de l'information instituées par la Loi dite de Transparence Financière.

La consolidation est intégralement assurée par le service dédié, à Paris, au sein de la Direction Financière, chaque filiale lui adressant une liasse aux normes du Groupe, sous une forme et dans un niveau de détail qui permettent l'intégration par interface au logiciel de consolidation conformément au plan de comptes du Groupe.

Les principes comptables sont revus chaque année au regard des nouvelles évolutions réglementaires. La Direction Financière communique les directives adéquates aux filiales dans la mesure où elles nécessitent un traitement dans la liasse préparée localement.

Les comptes établis font l'objet de contrôles et d'analyse approfondis, et notamment : le crédit client, l'endettement financier, la variation des immobilisations, l'évolution des charges d'exploitation par nature.

Cet examen analytique ainsi que les contrôles de cohérence (variation des capitaux propres, passage du résultat social au résultat consolidé, réciprocité des intragroupes ...) permettent de justifier les comptes et de détecter les erreurs significatives s'il vient à s'en produire, et de comparer les résultats selon les paramètres homogènes, en isolant notamment les opérations non récurrentes et les variations de périmètre.



Un examen particulier est porté sur les budgets et leur actualisation, compte tenu du contexte économique et financier et de leur impact sur l'évaluation des incorporels.

Les comptes semestriels et annuels sont arrêtés selon les mêmes processus, un complément de liasse étant produit par les filiales lors de l'arrêt des comptes semestriels et annuels afin d'établir l'ensemble des données consolidées produites dans l'annexe.

VIII.5 Revue et contrôle

Les comptes consolidés ainsi établis et ayant fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes (pour ce qui concerne les comptes semestriels et annuels), sont présentés au Conseil d'Administration pour validation.

L'ensemble des informations communiquées au marché (dont les informations dites « réglementées ») sont contrôlées par le Conseil d'administration ou la Direction financière selon leur nature. Une revue des états financiers destinés à être publiés est également effectuée par l'audit interne.

2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président

SYNERGIE

Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société SYNERGIE

Exercice clos le 31 Décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SYNERGIE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

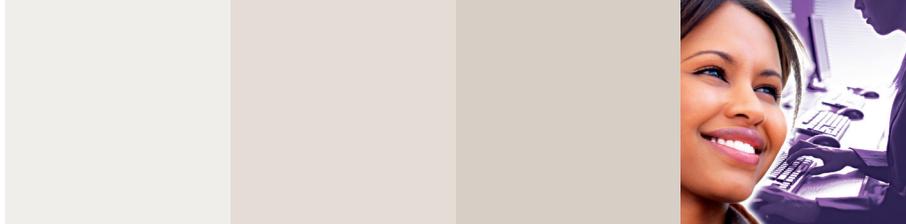
Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.



Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Courbevoie et Boulogne, le 26 Avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

FIGESTOR

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Jean François COLOMES

Frédéric FARAÏT

JM AUDIT ET CONSEILS

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Gérard PICAULT

Pascale RENOÛ



3 Informations complémentaires

Le Conseil d'Administration

Mode d'exercice de la Direction Générale

Nous vous rappelons qu'au cours de sa séance du 25 avril 2002, le Conseil a décidé de confier la direction générale au Président du Conseil d'Administration.

Mandats et fonctions

Les mandats d'administrateurs de Madame Nadine GRANSON et de Messieurs Daniel AUGEREAU et Yvon DROUET arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le Conseil d'Administration propose le renouvellement de ces mandats pour une nouvelle période de 6 ans.

La liste des mandats est présentée sous forme de tableau en annexe.

État récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes liées sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice écoulé (Art. L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et Règlement Général de l'AMF 223-26) :

Les mandataires sociaux susnommés ainsi que leurs proches n'ont pas réalisé d'opérations sur les titres de SYNERGIE au cours de l'exercice écoulé.

Date de l'Assemblée	Délégation	Durée	Utilisation
17 juin 2010	Achat d'actions propres	18 mois	Cf. rapport de gestion
17 juin 2010	Annulation d'actions	24 mois	Cf. rapport de gestion

Rémunérations brutes et avantages attribués durant l'exercice à chaque mandataire social par Synergie et les sociétés contrôlées :

Cette information figure au paragraphe 4.2 du Rapport de Gestion.



Annexe : Liste des mandats des Présidents, Directeurs Généraux Administrateurs et Représentants
Permanents de SYNERGIE au 31/12/2010

	D. Augereau	Y. Drouet	N. Granson	J. Vaney	Synergie
SA SYNERGIE	P + DG	A	A	A	
SAS AILE MEDICALE	P				
SAS INTERSEARCH FRANCE	P				
SAS INFORMATIQUE CONSEIL GESTION			P		
SAS SYNERGIE PROPERTY	P				
SARL SYNERGIE FORMATION	G				
SARL SYNERGIE CONSULTANTS	G				
SAS EURYDICE PARTNERS	P				
GIE ISGSY	AU				
SCI LES GENETS 10	G				
SCI DU BELVEDERE	G				
SA CIMM			P		
SA MIR	A	RP Synergie	P		A
SA ADE	P + DG				
SARL SYNERGIE TRAVAIL TEMPORAIRE (Luxembourg)	G				
SARL SYNERGIE PARTNERS (Luxembourg)	G				
SA SYNERGIE TT (Espagne)	A	A			
SARL SYNERGIE HUMAN RESOURCE SOLUTIONS (Espagne)	G				
SARL SYNERGIE HOLDING (Italie)	A	AD			
SA SYNERGIE ITALIA (Italie)	P	A			
SA SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	AD	A			
SA SYNERGIE SERVICES	AD	A			
SA SYNERGIE Empresa de Trabalho Temporario (Portugal)	P	A			
SARL INTER HUMAN	G				
SA SYNERGIE OUTSOURCING (Portugal)	P	A			
GESTION HUNT INC (Canada)	P	A			
SARL SYNERGIE PRAGUE (Rép. Tchèque)	G				
SARL SYNERGIE TEMPORARY HELP (Rép. Tchèque)	G				
ACORN (SYNERGIE) UK LTD (Royaume-Uni)	A	A			
ACORN RECRUITEMENT LTD (Royaume-Uni)	A	A			
ACORN LEARNING SOLUTIONS LTD (Royaume-Uni)	A	A			
ADVANCE PERSONNEL LTD (Royaume-Uni)	A	A			
CONCEPT STAFFING LTD (Royaume-Uni)	A	A			
EXXELL LTD (Royaume Uni)	A	A			
ADR UITZENDGROEP B.V. (Pays-Bas)	G				
ADR TRANSPORTDIENSTEN B.V. (Pays Bas)	G				
SYNERGIE HUMAN RESOURCES B.V. (Pays-Bas)	G				
SYNERGIE SUISSE SA (Suisse)	P				

Légende : P : Président, VP : Vice-Président, A : Administrateur,
DG : Directeur Général, RP : Représentant Permanent,
G : Gérant, AD : Administrateur Délégué,
AU : Administrateur Unique

Administrateurs : 5 mandats + mandats illimités si Administrateur dans
les sociétés contrôlées
Président : 5 mandats



116/117



Autres informations

AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES

Données juridiques de portée générale

Conventions réglementées

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions et engagements réglementés

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur la réduction du capital par annulation d'actions acquises

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE



AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES

1 Données juridiques de portée générale

SYNERGIE est coté au compartiment B d'Euronext Paris, le marché réglementé européen de NYSE Euronext, depuis la réforme des marchés boursiers.

- Dénomination sociale : SYNERGIE
- Registre du commerce et des sociétés : 329 925 010 RCS PARIS
- Siège social : 11, avenue du Colonel Bonnet à Paris, 75016
- Forme juridique : Société Anonyme
- Exercice social : Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier de chaque année.
- Consultation des documents juridiques au siège social
- Date de constitution et durée : 18 juin 1984 ; la durée de la Société est fixée à quatre-vingt dix neuf années qui commenceront à courir du jour de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés de PARIS, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

Objet social

La société a pour objet principal :

- la prestation en France et à l'étranger de tout personnel intérimaire de toutes compétences et de tous ordres auprès de tous établissements ou personnes intéressées ;
- l'activité de placement telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestations de services pour l'emploi ouverte par la loi aux Entreprises de Travail Temporaire.
- l'activité de portage salarial telle que définie et autorisée par les textes en vigueur ;
- l'assistance aux entreprises dans l'analyse de leurs besoins de personnel, le conseil, la gestion et l'assistance en matière de gestion des ressources humaines.

Droits des actionnaires

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles, il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai de deux ans ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert à la suite de succession, de liquidation de biens entre époux, ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de majorité et de quorum prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la Loi.



2 Conventions réglementées au 31 décembre 2010

Conclues en 2010

Société	Société	Objet	Montant	Personne concernée
SYNERGIE	SYNERGIE PROPERTY	Cautionnement de prêt immobilier	1.000.000 €	D. Augereau
SYNERGIE	SYNERGIE PROPERTY	Cautionnement de prêt immobilier	289.000 €	D. Augereau

Poursuivies en 2010

Société	Société	Objet	Montant	Personne concernée
SYNERGIE	SYNERGIE HOLDING (Italie)	Convention d'avance en compte courant en partie bloquée et non rémunérée pour le compte de SYNERGIE ITALIA	Intérêt au taux EURIBOR 1 mois + 1% dans la limite du taux légal à partir de 1.000.000 €. Taux global plafonné au taux légal déductible fiscalement des intérêts sur les comptes courants d'associés en France	D. Augereau Y. Drouet
SYNERGIE	SYNERGIE ETT (Portugal)	Convention d'avance en compte courant en partie bloquée et non rémunérée	Intérêt au taux EURIBOR 1 mois + 1% dans la limite du taux légal à partir de 250.000 €. Taux global plafonné au taux légal déductible fiscalement des intérêts sur les comptes courants d'associés en France	D. Augereau Y. Drouet
SYNERGIE	SYNERGIE HUMAN RESOURCES (Pays Bas)	Convention avance en compte courant non rémunéré	11.538.155,50 €	D. Augereau
SYNERGIE	SYNERGIE ITALIA (Italie)	Convention de licence de marque	0,2% du CAHT 210.379,70 € (total)	D. Augereau Y. Drouet
SYNERGIE	SYNERGIE TT (Espagne)	Convention de licence de marque	0,2% du CAHT 131.040,58 €	D. Augereau Y. Drouet
SYNERGIE	SYNERGIE ETT (Portugal)	Convention de licence de marque	0,2% du CAHT 29.969,01 €	D. Augereau Y. Drouet



Poursuivies en 2010

Société	Société	Objet	Montant	Personne concernée
SYNERGIE	SYNERGIE OUTSOURCING (Portugal)	Convention de licence de marque	0,2% du CAHT 3.192,98 €	D. Augereau Y. Drouet
SYNERGIE	SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	Convention de licence de marque	0,2% du CAHT 239.113,76 €	D. Augereau Y. Drouet
SYNERGIE	SYNERGIE PRAGUE (République Tchèque)	Convention de licence de marque	0,2% du CAHT 837,20 €	D. Augereau
SYNERGIE	SYNERGIE TEMPORARY HELP (République Tchèque)	Convention de licence de marque	0,2% du CAHT 4.305,21 €	D. Augereau
SYNERGIE	SYNERGIE SLOVAKIA (Slovaquie)	Convention de licence de marque	0,2% du CAHT 448,25 €	D. Augereau
SYNERGIE	INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	Convention de prestations de services informatiques	172.858,40 €	N. Granson
SYNERGIE	INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	Convention de développement du logiciel métier Winpack	287.560,00 €	N. Granson
SYNERGIE	INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	Convention de maintenance informatique du logiciel métier Winpack	187.128,04 €	N. Granson
SYNERGIE	INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	Convention de location d'un matériel AS 400	57.881,60 €	N. Granson
SYNERGIE	INFORMATIQUE CONSEIL GESTION	Convention de mise à disposi- tion de personnel	234.317,16 €	N. Granson
SYNERGIE	SCI LES GENETS 10	* Bail locaux et parkings 10 rue des Genêts-Orvault * Charges locatives	407.941,08 € 37.524,94 €	D. Augereau D. Augereau
SYNERGIE	SYNERGIE FORMATION	Convention de licence de marque	0,75% du CAHT 966,49 €	D. Augereau
SYNERGIE	SYNERGIE CONSULTANTS	Convention de licence de marque	0,75% du CAHT 0 €	D. Augereau
SYNERGIE	SYNERGIE TRAVAIL TEMPORAIRE (Luxembourg)	Convention de licence de marque	0,2% du CAHT 3.984,00 €	D. Augereau



3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 225-38 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration

Cautionnement de Prêt Immobilier

- Avec la Société Synergie Property
- Personne concernée : Daniel Augereau
- Nature et objet : votre société a fourni sa caution en garantie de prêts immobiliers contractés par Synergie Property, sa filiale, pour 1.000.000 € et 289.000 €.
- Ces cautions ne sont pas rémunérées.

Abandon de créance avec retour à meilleure fortune

- Avec la Société Intersearch
- Personne concernée : Daniel Augereau
- Nature et objet : abandon de créance au profit d'INTERSEARCH France à hauteur des capitaux propres négatifs en 2010 avec retour à meilleure fortune.
- Montant : 132 000 €



CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'avance en compte courant en partie bloquée et non rémunéré

- Avec SYNERGIE HUMAN RESOURCES (Pays Bas)
- Nature : Convention avance en compte courant non rémunéré
- Montant : créance non rémunérée au 31.12.2010 : 11.538.155,50 €

Convention de licences de Marque

- Avec Synergie Italia (Italie), Synergie TT (Espagne), Synergie ETT (Portugal), Synergie Outsourcing (Portugal), Synergie Belgium (Belgique), Synergie Prague (République Tchèque), Synergie Temporary Help (République Tchèque), Synergie Slovakia (Slovaquie), Synergie Formation, Synergie travail temporaire (Luxembourg)
- Nature : Synergie, accorde depuis 2007, une licence de la marque française Synergie et de son logo aux filiales suivantes moyennant une redevance de la marque égale à un pourcentage du chiffre d'affaires hors taxes de la filiale licenciée à laquelle s'ajoute un montant forfaitaire :

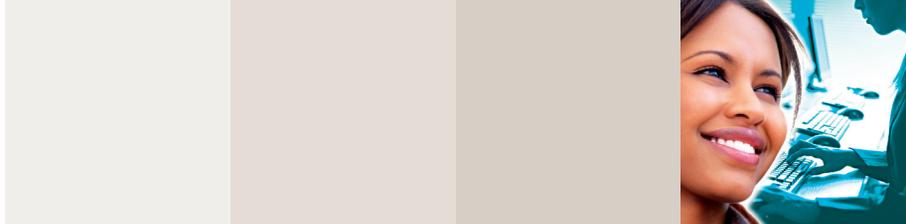
Filiale licenciée	Redevance hors taxes facturée par Synergie SA
Synergie Italia SPA	210.379,7 € composés de deux éléments : <ul style="list-style-type: none">- Une redevance de 0,2% du CAHT soit 160.379,70 €- Une part de 50.000 €
Synergie TT (Espagne)	- Une redevance de 0,2% du CAHT soit 131.040,58 €
Synergie ETT (Portugal)	- Une redevance de 0,2% du CAHT soit 29.969,01 €
Synergie Outsourcing (Portugal)	- Une redevance de 0,2% du CAHT soit 3.192,98 €
Synergie Belgium (Belgique)	- Une redevance de 0,2% du CAHT soit 239.113,76 €
Synergie Prague (République Tchèque)	- Une redevance de 0,2% du CAHT soit 837,2 €
Synergie Temporary Help (République Tchèque)	- Une redevance de 0,2% du CAHT soit 4.305,21 €
Synergie Slovakia (Slovaquie)	- Une redevance de 0,2% du CAHT soit 448,25 €
Synergie Travail Temporaire (Luxembourg)	- Une redevance de 0,2% du CAHT soit 3.984,00 €
Synergie Formation	- Une redevance de 0,75% du CAHT soit 966,49 €

Convention de prestations de services informatiques

- Avec la société Informatique Conseil Gestion
- Montant : les charges comptabilisées au titre de l'exercice s'élèvent à 172.858,40 €

Convention de développement du logiciel métier Winpack

- Avec la société Informatique Conseil Gestion
- Montant : les charges comptabilisées au titre de l'exercice s'élèvent à 287.560 €



Convention de maintenance du logiciel métier Winpack

- Avec la société Informatique Conseil Gestion
- Montant : les charges comptabilisées au titre de l'exercice s'élèvent à 187.128,04 €

Convention de location d'un matériel AS400

- Avec la société Informatique Conseil Gestion
- Montant : les charges comptabilisées au titre de l'exercice s'élèvent à 57.881,60 €

Convention de mise à disposition de personnel

- Avec la société Informatique Conseil Gestion
- Montant : les charges comptabilisées au titre de l'exercice s'élèvent à 234.317,16 €

Bail commercial concernant les locaux du 10 rue des Genêts à Orvault et contrat de location de parkings

- Avec la Société Civile Immobilière des Genêts 10
- Nature : le loyer annuel hors taxe et hors charges locatives s'est élevé à 407.941,08 €. Le montant hors taxe des charges locatives comptabilisées au titre de l'exercice s'est élevé à 37.524,94 €

Convention d'avance en compte courant en partie bloquée et non rémunérée

- Avec la société SYNERGIE HOLDING (Italie)
- Nature : intérêt au taux EURIBOR 1 mois + 1% dans la limite du taux légal à partir de 1.000.000 €. Taux global plafonné au taux légal déductible fiscalement des intérêts sur les comptes courants d'associés en France.
- Avec la société SYNERGIE ETT (Portugal)
- Nature : intérêt au taux EURIBOR 1 mois + 1% dans la limite du taux légal à partir de 250.000 €. Taux global plafonné au taux légal déductible fiscalement des intérêts sur les comptes courants d'associés en France

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Convention de licence de marque

- Avec la société Synergie Consultants
- Aucune facturation de redevance de marque n'a été constatée sur l'exercice.

Courbevoie et Boulogne, le 26 Avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

FIGESTOR

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Jean François COLOMES

Frédéric FARAIT

JM AUDIT ET CONSEILS

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Gérard PICAULT

Pascale RENOU



4 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 4 % de son capital, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité et sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer au titre de la quatrième résolution.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Courbevoie et Boulogne, le 26 Avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

FIGESTOR

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Jean François COLOMES

Frédéric FARAÏT

JM AUDIT ET CONSEILS

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Gérard PICAULT

Pascale RENOÛ



RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Les Commissaires aux Comptes de la Société sont :

Cabinet FIGESTOR

Jean François COLOMES

Le mandat du Cabinet FIGESTOR a été conféré par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 juin 2007 pour six exercices. Il expire à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cabinet JM AUDIT et CONSEILS

Pascale RENO

Le mandat du Cabinet JM AUDIT et CONSEILS a été conféré par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 juin 2007 pour six exercices. Il expire à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les Commissaires aux Comptes suppléants de la Société sont :

Paul LOIRET

Le mandat de Monsieur Paul LOIRET a été conféré par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 juin 2007 pour six exercices. Il expire à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cabinet EREC, représenté par Vincent YOUNG

Le mandat du Cabinet EREC a été conféré par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 juin 2007 pour six exercices. Il expire à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont indiqués dans l'Annexe des comptes consolidés.



LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE AU 30 AVRIL 2011

Intérim/Gestion des Ressources Humaines Filiales Françaises

SYNERGIE

SA au capital de 73.086.000 €
11 avenue du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
329 925 010 RCS PARIS

AILE MEDICALE

SAS au capital de 72.000 €
11 avenue du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
303 411 458 RCS PARIS

INTERSEARCH FRANCE

SAS au capital de 62.500 €
11 avenue du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
343 592 051 RCS PARIS

SYNERGIE CONSULTANTS

SARL au capital de 8.000 €
11 avenue du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
335 276 390 RCS PARIS

SYNERGIE FORMATION

SARL au capital de 360.000 €
11 avenue du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
309 044 543 RCS PARIS

EURYDICE PARTNERS

SAS au capital de 40.000 €
11 avenue du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
422 758 557 RCS PARIS

Intérim / Gestion des Ressources Humaines Filiales Etrangères

SYNERGIE T.T. S.A.

Au capital de 1.500.000 €
Avenida Diagonal 459
08021 BARCELONE - ESPAGNE

SYNERGIE HUMAN RESOURCE SOLUTIONS

Au capital de 3.005 €
Avenida Diagonal 459
08021 BARCELONE- ESPAGNE

Divers

SYNERGIE HOLDING S.R.L.

Au capital de 15.600 €
Via Lungo Dora Colletta, 75
10153 TURIN - ITALIE

INTER SERVICE GROUPE SYNERGIE "ISGSY"

GIE au capital de 3.000 €
11 avenue du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
328 988 076 RCS PARIS

INFORMATIQUE CONSEIL GESTION

SAS au capital de 41.175 €
11 avenue du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
317 193 571 RCS PARIS

SYNERGIE PROPERTY

SAS au capital de 37.000 €
11 avenue du Colonel Bonnet, 75016 PARIS
493 689 509 RCS PARIS

ACORN (SYNERGIE) UK Ltd

Au capital de 675 Livres Sterling
Somerton Park, Hazell Drive
Cleppa Park, NEWPORT
Gwent NP10 8FY - ROYAUME-UNI

SYNERGIE HUMAN RESOURCES B.V

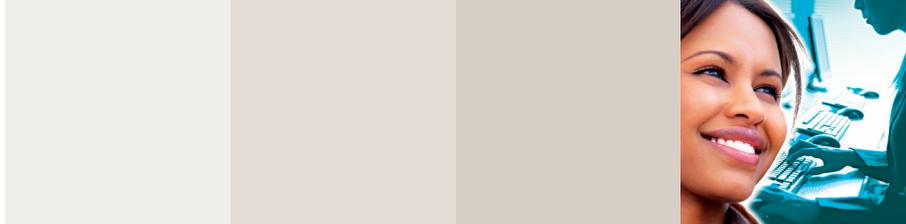
Sarl au capital de 4.000.000 €
Madame Curieweg 8
5482TL SCHIJNDEL - PAYS-BAS

SYNERGIE BELGIUM n.v

Au capital de 250.000 €
Koninklijke laan 76
2600 BERCHEM - ANVERS - BELGIQUE

SYNERGIE SERVICES

Au capital de 250.000 €
Koninklijke laan 76
2600 BERCHEM - ANVERS - BELGIQUE



INTER HUMAN SL

Au capital de 3.005 €
Avenida Diagonal 459
BARCELONE - ESPAGNE

SYNERGIE ITALIA S.p.a.

Au capital de 2.250.000 €
Via Lungo Dora Colletta, 75
10153 TURIN - ITALIE

**SYNERGIE EMPRESA DE TRABALHO
TEMPORARIO S.A.**

Au capital de 1.139.900 €
Rua Quinze de Novembro, 77
4100-421 PORTO - PORTUGAL

**SYNERGIE OUTSOURCING –
SERVICIOS DE OUTSOURCING S.A.**

Au capital de 50.000 €
Rua Quinze de Novembro, 77
4100-421 PORTO - PORTUGAL

INTER HUMAN LDA

Au capital de 5.000 €
28 av. 5 de Outubro
LISBONNE - PORTUGAL

SYNERGIE PRAGUE s.r.o.

Au capital de 13.000.000 Couronnes Tchèques
Zirkon Office Center - Sokolovska 84-86
186-00 PRAGUE 8 - REPUBLIQUE TCHEQUE

SYNERGIE TEMPORARY HELP s.r.o.

Au capital de 2.000.000 Couronnes Tchèques
Zirkon Office Center - Sokolovska 84-86
186-00 PRAGUE 8 - REPUBLIQUE TCHEQUE

SYNERGIE SLOVAKIA s.r.o.

Au capital de 6.638,78 €
Francisciho 4
811 08 BRATISLAVA - SLOVAQUIE

SYNERGIE SUISSE S.A.

Au capital de 300.000 CHF
En Chamard
1442 Montagny-près-Yverdon - SUISSE

ADR PERSONEELSDIENSTEN B.V

Au capital de 18.152 €
Madame Curieweg 8
5482TL SCHIJNDEL - PAYS-BAS

ADR TRANSPORTDIENSTEN B.V.

Sarl au capital de 18.000 €
Madame Curieweg 8
5482TL SCHIJNDEL - PAYS-BAS

SYNERGIE TRAVAIL TEMPORAIRE SARL

Au capital de 50.000 €
42, Boulevard J.F. Kennedy
L 4170 ESCH s/ALZETTE- LUXEMBOURG

SYNERGIE PARTNERS SARL

Au capital de 12.500 €
42, Boulevard J.F. Kennedy
L 4170 ESCH s/ALZETTE- LUXEMBOURG

ACORN RECRUITEMENT Ltd

Au capital de 950 Livres Sterling
Somerton Park, Hazell Drive
Cleppa Park, NEWPORT
Gwent NP10 8FY - ROYAUME-UNI

ACORN LEARNING SOLUTIONS Ltd

Au capital de 1.800 Livres Sterling
Somerton Park, Hazell Drive
Cleppa Park, NEWPORT
Gwent NP10 8FY - ROYAUME-UNI

EXXELL Ltd

Au capital de 100 livres Sterling
Somerton Park, Hazell Drive
Cleppa Park, NEWPORT
Gwent NP10 8FY - ROYAUME-UNI

GESTION HUNT INC.

Au capital de 400 Dollars Canadiens
666, rue Sherbrooke Ouest - Bureau 1801
MONTREAL H3A 1 E7
QUEBEC - CANADA





SYNERGIE

SA au capital de 73.086.000 euros
11, avenue du Colonel Bonnet
75016 Paris
Tél. 01 44 14 90 20
Fax 01 45 25 97 10
e-mail : synergie@synergie.fr

www.synergie.fr